

**Fédération Française d'Athlétisme**

**REGLEMENT DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS D'ATHLETISME**

**Nouveau texte approuvé par le Comité Directeur Fédéral, le 23 Novembre 2008.**

**Applicable à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2010**

***Après avis favorable de la Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Equipements Sportifs (C.E.R.F.R.E.S.), en date du 29 Juin 2010.***

**Document mis à jour en septembre 2012  
suite aux décisions du Comité Directeur Fédéral le 29 octobre 2011 et après  
information de la C.E.R.F.R.E.S, le 19 juin 2012**

## SOMMAIRE

Préambule	page 5
I. Aires sportives et matériels fixes d'Athlétisme	page 7
1. Stades d'Athlétisme de plein air	page 7
1.1 Pistes de courses	page 7
1.2 Pistes et aires d'élan des sauts	page 12
1.3 Les aires de lancers	page 16
1.4 L'éclairage des aires sportives	page 22
2. Stades d'Athlétisme couverts	page 32
2.1 Pistes de courses, pistes et aires d'élan	page 32
2.2 Les aires de sauts	page 36
2.3 Les aires de lancers	page 36
2.4 L'éclairage des aires sportives	page 38
II. Les locaux	page 45
III. Les procédures de classement des installations sportives destinées à la pratique de l'Athlétisme	page 49
1. Généralités	page 49
2. Classement Fédéral	page 49
3. Procédure administrative	page 50
⇒ Les règles de classement fédéral des stades d'Athlétisme de plein air	page 52
⇒ Les recommandations et les critères pour l'implantation des compétitions sur des stades d'Athlétisme de plein air	page 59
⇒ Les règles de classement fédéral des stades d'Athlétisme couverts	page 62
⇒ Les recommandations et les critères pour l'implantation des compétitions sur des stades d'Athlétisme couverts	page 69
IV. Les matériels fixes ou scellés	page 75
1. Matériels communs aux stades d'Athlétisme de plein air et aux stades d'Athlétisme couverts	page 75
2. Matériels spécifiques aux stades d'Athlétisme de plein air	page 75
3. Matériels spécifiques aux stades d'Athlétisme couverts	page 80
V. Les autres matériels	page 81
1. Matériels communs aux stades d'Athlétisme de plein air et aux stades d'Athlétisme couverts	page 81
2. Matériels spécifiques aux stades d'Athlétisme de plein air	page 92
3. Matériels spécifiques aux stades d'Athlétisme couverts	page 92
VI. Engins de lancers	page 95

VII. Parcours des épreuves hors stade	page 103
1. Les épreuves sur route	page 103
2. Les courses en nature et trails	page 104
3. Cross country	page 104
VIII. Matériels spécifiques aux épreuves hors stades	page 107
IX. Mesures transitoires	page 108
Annexes	page 109
⇒ Formulaire de classement des stades d'Athlétisme de plein air	page 111
⇒ Certificat de mesurage des aires sportives des stades d'Athlétisme de plein air	page 123
⇒ Procès verbal de contrôle de l'éclairage des stades d'Athlétisme de plein air	page 151
⇒ Formulaire de classement des stades d'Athlétisme couverts	page 155
⇒ Certificat de mesurage des aires sportives des stades d'Athlétisme couverts	page 165
⇒ Procès verbal de contrôle de l'éclairage des stades d'Athlétisme couverts	page 181



## PREAMBULE

La Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a reçu délégation du Ministère chargé des Sports, le dernier arrêté accordant délégation prévue à l'article L. 131-14 du Code du Sport datant du 15 Décembre 2008 et ayant été publié au Journal Officiel de la République Française le 13 Janvier 2009.

Conformément aux articles R 131-32 à R 131-35 du Code du Sport, le présent Règlement des Installations et des Matériels énonce les caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les installations sportives utilisées pour les compétitions organisées ou autorisées par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

A ce titre, il permet à la FFA de procéder au classement des lieux de pratique, de conseiller et de renseigner les maîtres d'ouvrage dans le cadre des projets de création ou de réhabilitation des installations sportives destinées à ses disciplines sportives.

Toutes les compétitions d'Athlétisme organisées en France doivent être organisées sur des aires sportives et avec du matériel conformes aux règles techniques du présent document.

Dans le cadre de participation à des compétitions à caractère international, les installations sportives devront être conformes aux exigences édictées par le règlement de la compétition émanant des Fédérations supranationales (IAAF et AEA) et ceci dans la limite des dispositions de l'article R131-34 du Code du Sport.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010. Tout aménagement en cours à cette date devra être mis en conformité avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2012.

---

Les différents niveaux de classements retenus sont :

### **Stade d'Athlétisme : 6 niveaux**

- ⇒ Espace de Compétition de Spécialités Athlétiques
- ⇒ Régional
- ⇒ Interrégional
- ⇒ National
- ⇒ International
- ⇒ Mondial

### **Stade Couvert : 5 niveaux**

- ⇒ Espace de Compétition de Spécialités Athlétiques
- ⇒ Départemental
- ⇒ Régional
- ⇒ National
- ⇒ International

Le classement d'une installation sportive par la Fédération ne se substitue en rien aux dispositions légales et réglementaires applicables en France en matière d'urbanisme, de construction, de sécurité, d'accessibilité, de salubrité et d'hygiène.

Ainsi, il appartient au maître d'ouvrage, préalablement à tout projet, de définir le niveau de classement des installations qu'il souhaite obtenir eu égard aux niveaux des compétitions qu'il souhaite accueillir.



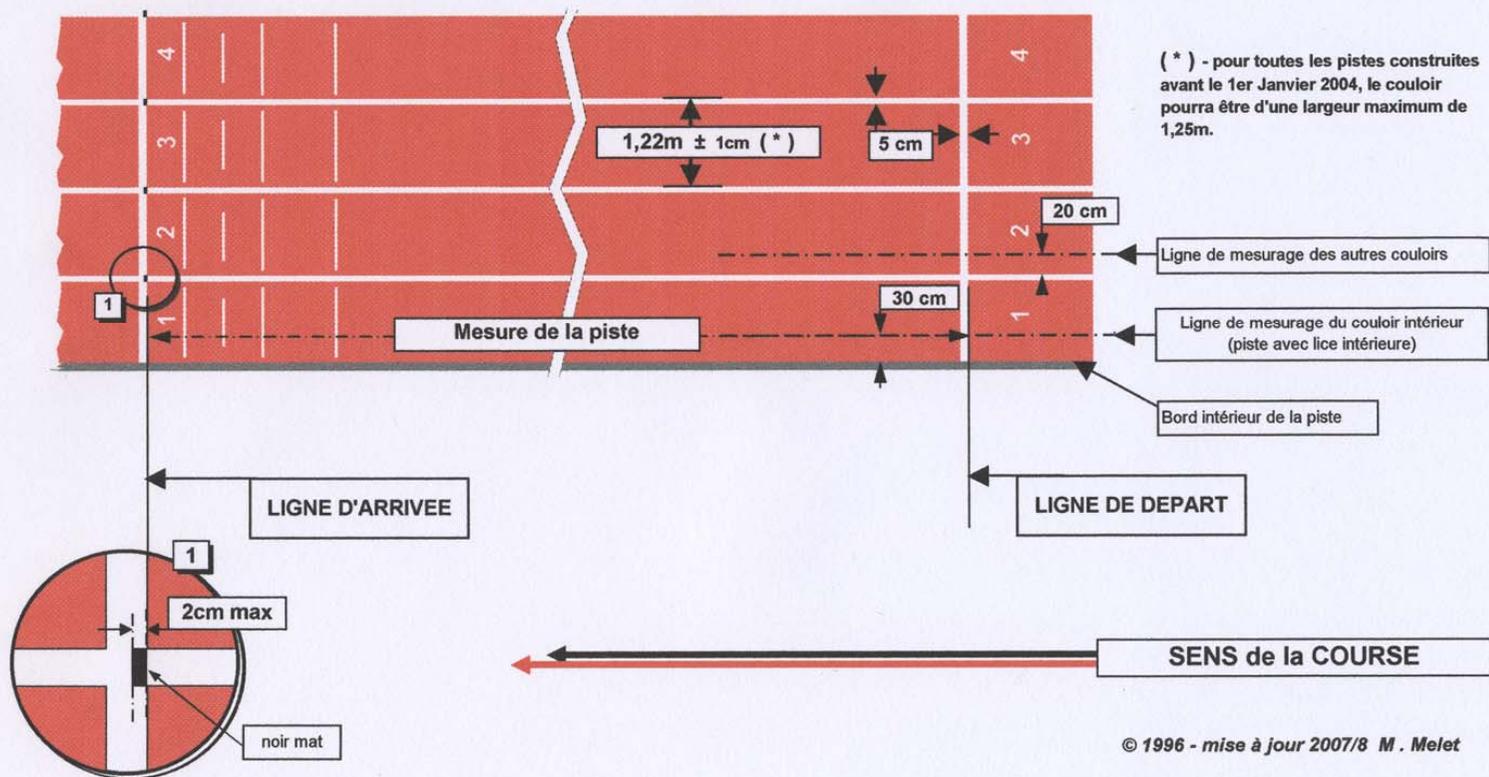
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Pistes de courses -

### Schéma N° 1

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



## I.AIRES SPORTIVES ET MATERIELS FIXES D'ATHLETISME

Les caractéristiques géométriques des différentes aires sportives doivent être vérifiées par un homme de l'art et faire l'objet d'un certificat de mesurage établi suivant un des modèles joints en annexe au présent document.

Toutes les aires sportives en revêtement synthétique doivent être conformes aux normes NF EN 14877 et NF P90-100.

La qualité des produits mis en œuvre après la réalisation des travaux doit être contrôlée et, faire l'objet d'un rapport d'un laboratoire certifiant la conformité aux normes précitées.

Autour de toutes les aires sportives (y compris la piste) il doit y avoir un dégagement de sécurité d'une largeur minimale de 1m, largeur portée à 2,50m pour les aires de sauts verticaux (pour la perche, tapis de protection des rails support des montants supports des barres, non compris). Pour les stades couverts, autour de la piste circulaire en particulier, dans les zones où la piste est relevée, le dégagement de sécurité pourra être inférieur.

### 1. STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR

#### 1.1 Pistes de courses

##### 1.1.1 Piste circulaire

Le développement standard d'une piste circulaire sera de 400m (longueur maximale 402,30m).

La tolérance concernant la mesure de la piste, des positions des différentes lignes de départ et des marques de repérage est de 0 à + 4cm.

La piste comportera deux lignes droites parallèles et deux virages dont les rayons seront égaux. Le rayon du couloir extérieur doit être au plus égal à 50m, sauf lorsque le virage comporte deux rayons différents. Auquel cas, l'arc le plus long ne peut pas représenter plus de 60 degrés des 180 degrés du virage.

Le côté intérieur de la piste sera garni d'une bordure faite d'un matériau approprié mesurant approximativement 5cm en hauteur et 5cm en largeur.

Si une section de la bordure doit être temporairement enlevée pour des concours, son emplacement sera indiqué par une ligne blanche de 5cm de largeur et par des cônes ou des fanions d'une hauteur minimale de 20cm, placés à des intervalles n'excédant pas 4m sur la ligne blanche, de telle façon que le côté de la base du cône ou du fanion coïncide avec le côté de la ligne blanche le plus proche de la piste (ces fanions seront placés sur les lignes, de manière à empêcher les Athlètes de courir sur elles et, devront être fixés à un angle de 60° par rapport au terrain, en s'éloignant de la piste). Ceci s'applique également à la section de la piste de steeple où les coureurs quittent la piste principale pour franchir la rivière.

La mesure sera prise vers l'extérieur à 30cm du bord intérieur de la bordure ou, s'il n'y a pas de bordure, à 20cm de la ligne marquant l'intérieur de la piste. Chaque couloir est mesuré à 20 cm de la ligne blanche intérieure le délimitant.

La distance de la course sera mesurée du bord de la ligne du départ le plus éloigné de la ligne d'arrivée, au bord de la ligne d'arrivée le plus proche de la ligne de départ.

La largeur de chaque couloir est  $1,22\text{m} \pm 0,01\text{m}$ . Pour toutes les pistes construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 le couloir pourra être d'une largeur maximale de 1,25m.

*Schéma n°1*

### 1.1.2 Piste en ligne droite

La longueur standard de la ligne droite sera au minimum de 130m. Elle sera fonction du classement fédéral envisagé (longueur comprise entre 130 et 145m).

La longueur de la partie revêtue en arrière de la ligne de départ du 110m haies sera au minimum de 3m (2,50m pour les installations classées au niveau régional).

La tolérance concernant la mesure de la piste par rapport à la ligne d'arrivée, des positions des différentes lignes de départ et des marques de repérage, est de 0 à + 2cm.

### 1.1.3 Piste de steeple

Lorsqu'une piste de steeple est réalisée, la rivière est placée à l'intérieur ou à l'extérieur de la piste circulaire.

Il est prévu 5 haies dont la haie du fossé d'eau qui est le 4<sup>ème</sup> obstacle par tour complet. La distance entre chaque haie doit être également répartie. La première haie se situe entre 10 et 25m, après la ligne d'arrivée.

#### Caractéristiques du fossé d'eau :

Le fossé d'eau, y compris la haie, devra mesurer  $3,66\text{m} \pm 0,02$  de longueur et,  $3,66\text{m} \pm 0,02$  de largeur.

Le fond du fossé sera recouvert d'un matériau en synthétique de préférence identique à celui de la piste.

**La profondeur de l'eau au pied de la haie sera comprise entre 50 et 70cm, sur une largeur d'environ 30cm à 1,20m pour des profondeurs respectives de 70cm à 50cm.** A partir de la limite de cette zone, le fond du fossé s'élèvera progressivement jusqu'au niveau de la piste, à l'extrémité de la rivière. Au départ d'une course, la surface de l'eau doit être au niveau de la piste avec une tolérance de 2cm.

La haie sera fermement fixée au sol afin qu'aucun mouvement horizontal ne soit possible.

La barre supérieure devra être peinte de bandes noires et blanches ou de n'importe quelles autres couleurs vives contrastées (et contrastant également avec l'environnement proche), de telle manière que les bandes les plus claires se trouvent à l'extrémité de la haie et qu'elles mesurent au moins 22,5cm de largeur.

#### *Schéma n°2*

### 1.1.4 Généralités

Pour toutes les courses jusqu'à 400m inclus, chaque Athlète disposera d'un couloir séparé, d'une largeur de  $1,22\text{m} \pm 0,01\text{m}$ , marqué par des lignes blanches d'une largeur de 5cm. Tous les couloirs auront la même largeur. Le couloir intérieur sera mesuré à 30cm de la bordure (20cm en l'absence de bordure) tandis que les autres couloirs seront mesurés à 20cm des bords extérieurs des lignes séparatives.

Pour toutes les pistes construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le couloir pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

La ligne du côté droit de chaque couloir sera comprise dans le mesurage de la largeur de chaque couloir.

La tolérance maximale pour l'inclinaison latérale des pistes ne devra pas dépasser 1/100 et l'inclinaison descendante globale dans le sens de la course ne devra pas dépasser 1/1000.

Il est vivement recommandé que pour les nouvelles pistes, l'inclinaison latérale soit en direction du couloir intérieur.

Le nombre de couloirs est variable. Il est un des critères du niveau de classement du stade.



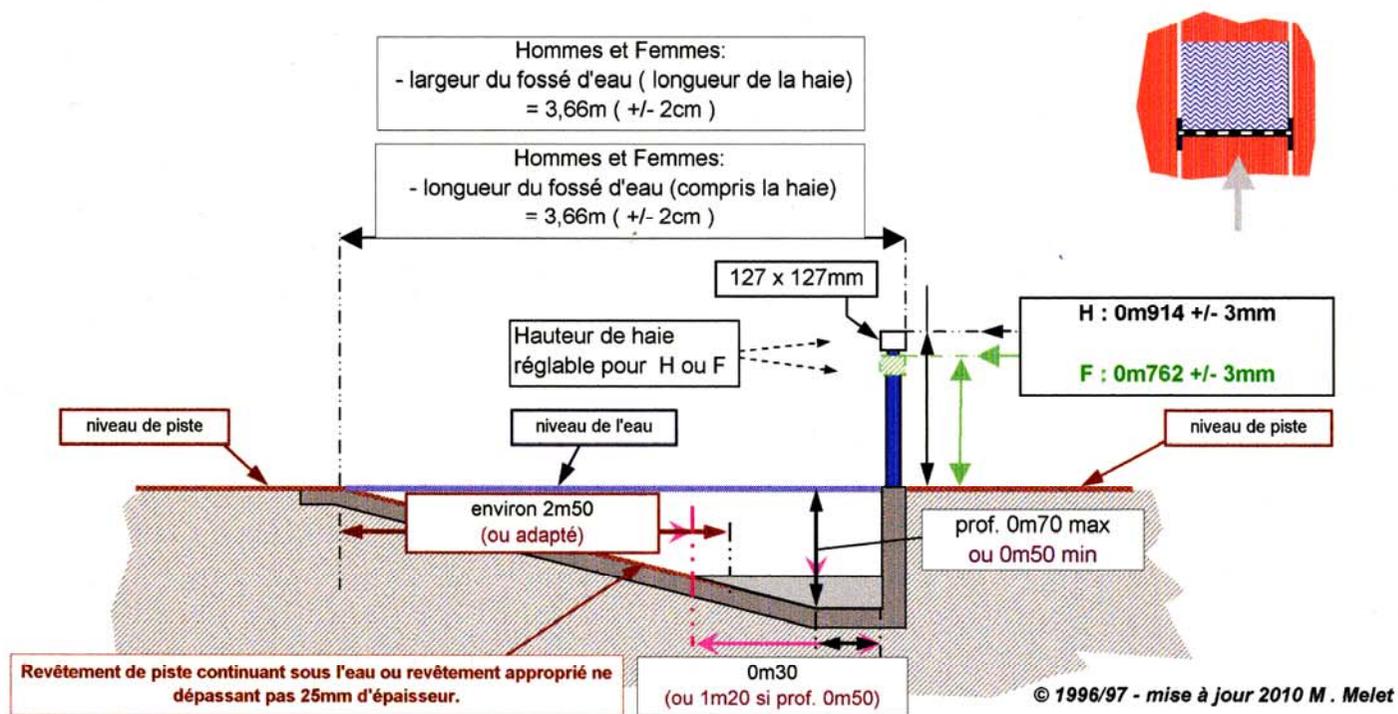
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Fossé d'eau du Steeple-

## Schéma N° 2

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



### 1.1.5 Marquage de la piste

Les lignes de départ et d'arrivée seront de couleur blanche et d'une largeur de 5cm.

Les départs des courses de 800m et 4 x 400m seront indiqués par des marques centrales complémentaires d'une longueur de 40cm, respectivement de couleur verte et bleue.

De façon à aider l'alignement de l'équipement de photo d'arrivée et, à faciliter la lecture du film de photo d'arrivée, les intersections des lignes de couloirs et de la ligne d'arrivée seront peintes en noir, sur une longueur de 2cm au delà de la ligne d'arrivée (cf. annexe n°1).

Lignes de départ :

- ⇒ par couloir : sur la ligne droite : 50m, 80m, 100m, 110m.
- ⇒ sur la piste circulaire : 200m, 240m, 300m, 320m, 400m, 800m.
- ⇒ sur la piste circulaire pour l'ensemble des couloirs (ligne incurvée, compensée) : 800/10000m, 1500m, 1000/3000/5000m, mile, 1500m steeple, 2000m steeple, 3000m steeple.
- ⇒ sur la piste circulaire pour départ décalé : 2000m / 10000m et 1000m / 3000m / 5000m) à partir du couloir 5 pour les pistes de plus de 6 couloirs et 4 pour les autres.

Ligne de rabat (de couleur verte) pour les courses de 800m, 4 x 400m et départ décalé au droit de la ligne d'arrivée.

Position du rabat (marque 5 x 5cm de couleur verte) pour les courses de plus de 3000m avec départ décalé.

Position des haies : pour chaque épreuve, la position de chaque haie est indiquée dans chaque couloir, de part et d'autre de celui ci, par une marque de couleur, de dimensions 10cm X 5cm.

Epreuves	Distances entre			Couleur des marques
	La ligne de départ et la première haie	Les haies	La dernière haie et la ligne d'arrivée	
110m	13,72m	9,14m	14,02m	Bleue
200m	21,46m	18,28m	14,02m	Bleue
100m	13m	8,50m	10,50m	Jaune
50m	11,50m	7,50m	8,50m	Rouge
80m	12m	8m	12m	Blanche
400m	45m	35m	40m	Verte
320m	35m	35m	40m	Verte

La position des haies de steeple :

La position des haies sera indiquée par des marques de couleur bleue (dimensions 12,5cm X 12,5cm ou une croix) à l'intérieur du couloir 1 et à l'extérieur du couloir 3.

Les zones de transmission des relais :

Des lignes de 5cm de large, de couleur différente suivant l'épreuve, seront tracées en travers de la piste (longueur 1,10m avec en extrémité un « crochet » à 45° de 15cm de longueur) pour indiquer, la zone de transmission (d'une longueur de 20m), la ligne centrale de chaque parcours et, pour certaines épreuves, la limite de la zone d'élan (d'une longueur de 10m avant la première marque de transmission).



Epreuves	Couleur des marques des zones de transmission	Couleur de la de la ligne centrale	Couleur de la marque de la zone d'élan
4 x 100m	Jaune	Blanche	Rouge
4 x 400m	Bleue	Blanche	Bleue
4 x 200m	Bleue	Blanche	Bleue
4 x 60m	Noire	Blanche	Noire

La ligne délimitant la piste sous les parties démontables de la bordure sera de couleur blanche.

Il est souhaitable de prévoir un marquage adapté pour inverser le sens des courses se déroulant sur la piste partie en ligne droite et également la course de 200m sur la piste circulaire.

## 1.2 Pistes et aires d'élan des sauts

### 1.2.1 Saut en hauteur

La longueur minimum de la piste d'élan sera de 15m.

La déclivité maximale de la piste d'élan, dans les 15 derniers mètres et, de la zone d'appel, ne devra pas dépasser 1/250 autour du rayon de la zone semi-circulaire, dont le centre se trouve à mi-chemin entre les montants.

La zone de réception devra être placée de telle façon que la réception de l'Athlète s'effectue dans la partie supérieure de la déclivité.

La zone d'appel devra être horizontale ou présenter une déclivité en conformité avec la déclivité maximale.

### 1.2.2 Saut à la perche

La longueur minimale de la piste d'élan sera de 40m et, lorsque les conditions le permettent, de 45m. Elle devra avoir une largeur de 1,22m  $\pm$  0,01m et être délimitée par des lignes blanches de 5cm de large.

Pour toutes les pistes construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la piste d'élan pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 et, dans les 40 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000.

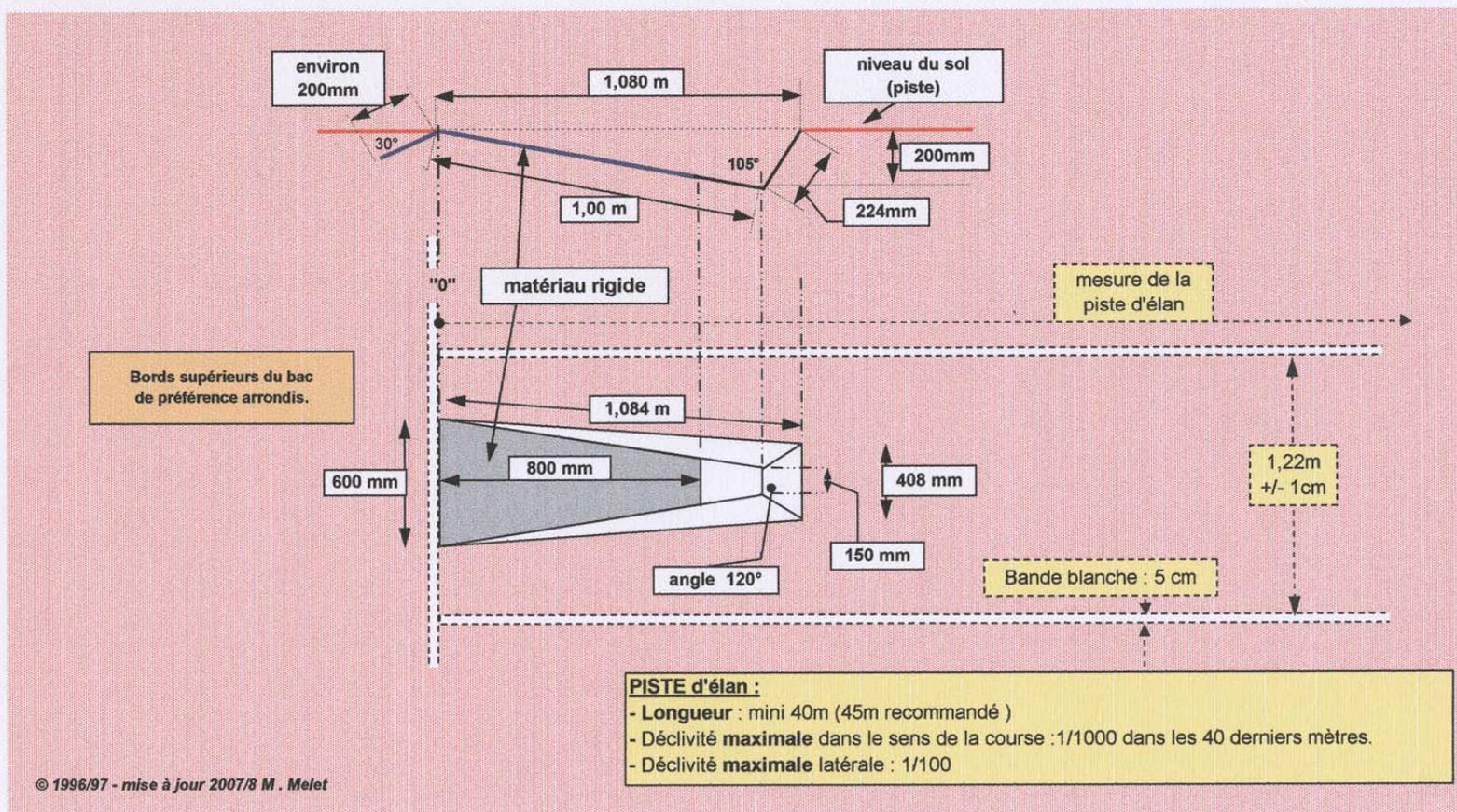
Le bac d'appel :

L'appel pour le saut à la perche se fera à partir d'un bac d'appel. Il sera en matériau approprié, au même niveau que la piste d'élan et il sera de préférence muni de bords arrondis. Il aura 1m de longueur, mesuré le long du fond intérieur du bac, 60cm de largeur à la partie antérieure et ira en diminuant jusqu'à 15cm de large au fond de la butée arrière. La longueur du bac au niveau de la piste d'élan et la profondeur de la butée arrière sont déterminées par l'angle de 105° formé par la base du bac et la butée arrière. La base du bac ira en s'inclinant, depuis le niveau de la piste d'élan jusqu'à une profondeur de 20cm en dessous de ce niveau où elle rencontrera la butée arrière. Le bac sera construit de façon à ce que ses côtés soient inclinés vers l'extérieur et se terminent en rencontrant la butée arrière, en un angle d'approximativement 120° par rapport à la base.

Si le bac est en bois, le fond sera garni d'une feuille de métal d'une épaisseur de 2,5mm sur une longueur de 80cm depuis la partie antérieure du bac.

*Schéma n°3*

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



### 1.2.3 Saut en Longueur et triple saut

La longueur minimum de la piste d'élan sera de 40m, mesurée de la ligne d'appel appropriée jusqu'à la fin de la piste d'élan. Elle devra avoir une largeur de  $1,22\text{m} \pm 0,01\text{m}$  et être délimitée par des lignes blanches de 5cm de large.

Pour toutes les pistes d'élan construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la piste d'élan pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 et, dans les 40 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000.

Les lignes d'appel seront situées par rapport à la limite la plus proche de la zone de réception à une distance de :

- ⇒ pour le saut en longueur : une planche entre 1 et 3m.
- ⇒ pour le triple saut : 3 planches d'appel à 9, 11 et 13m (plus une bande de peinture d'une largeur de 20cm à 7m).

Caractéristiques de la planche d'appel :

Elle sera rectangulaire, faite en bois ou tout autre matériau rigide approprié, mesurera  $1,22\text{m} \pm 0,01$  de longueur,  $20\text{cm} \pm 0,2$  de largeur et 10cm d'épaisseur. Elle sera de couleur blanche.

#### *Schéma n°4*

La zone de réception :

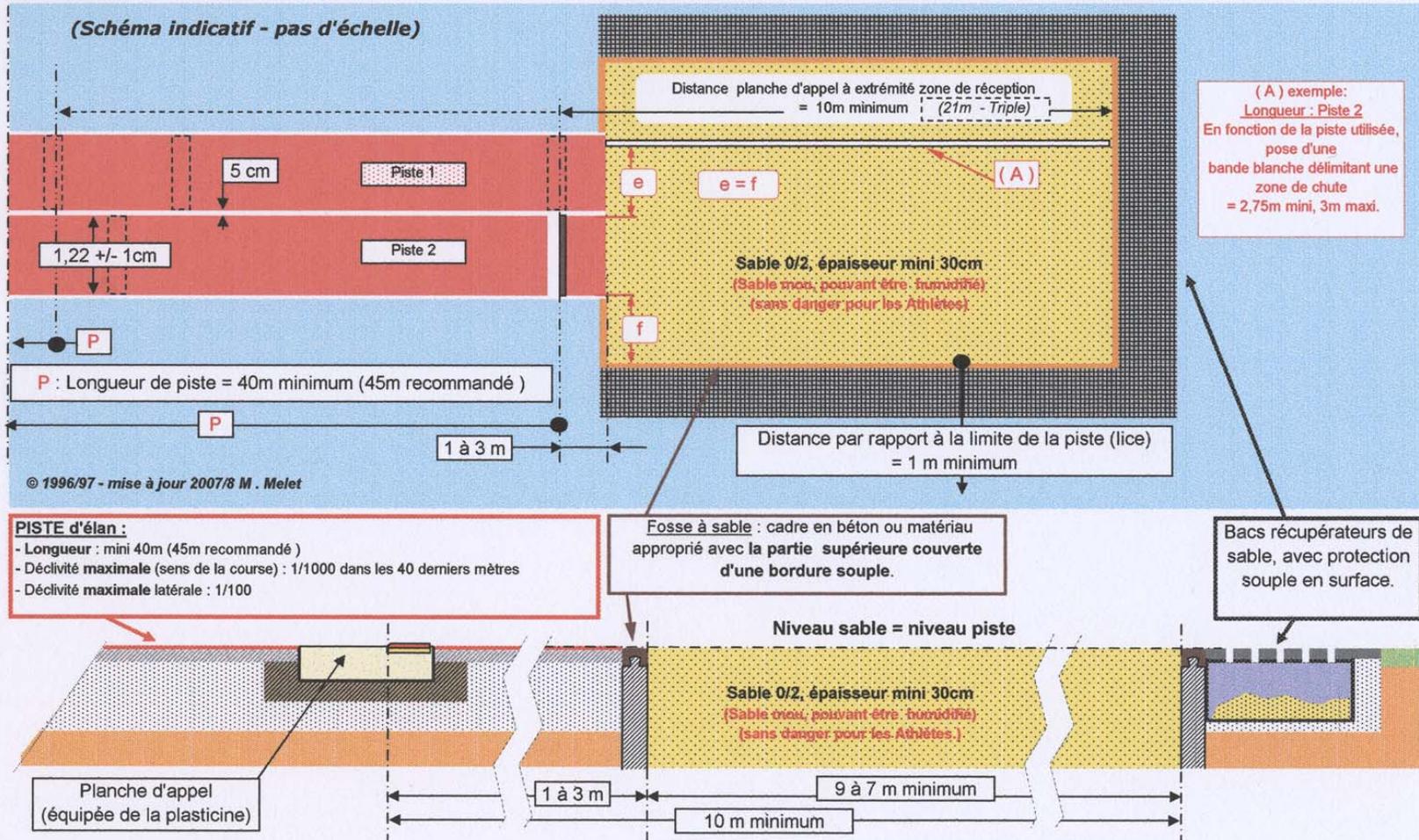
Pour une seule piste d'élan, elle aura une largeur comprise entre 2,75 et 3m (en cas de pistes multiples en parallèle, la largeur de la zone de réception sera adaptée en fonction du nombre de pistes d'élan).

L'axe de la zone de réception sera dans le prolongement de l'axe de la zone d'élan. Celle-ci sera remplie de sable fin de granulométrie (0/2) sur une épaisseur minimale de 30cm.

Pour les sautoirs de longueur ou longueur et triple saut, l'extrémité la plus éloignée de la zone de réception sera au moins à 10m du bord le plus proche de la planche d'appel (ligne d'appel) du saut en longueur. Pour les sautoirs spécifiques de triple saut, la distance sera à 21m de la ligne d'appel de la planche d'appel située à 13m

**Pour une fosse de réception d'une largeur de 2,75 à 3m, la différence de niveau entre les 4 angles de la fosse de réception et les différentes planches d'appel sera au maximum de 2cm.**

**Pour une fosse de réception d'une largeur supérieure en extrémité d'une double piste d'élan, cette règle s'appliquera en individualisant la fosse de réception par rapport à chaque piste d'élan.**



## 1.3 Les aires de lancers

### 1.3.1 Lancer du poids, disque et marteau

Cercles de lancers :

Ils doivent être faits de bande de fer, d'acier ou d'autres matériaux appropriés, dont le niveau supérieur sera le niveau du sol extérieur. La bande du cercle devra avoir une épaisseur d'au moins 6mm et être de couleur blanche.

L'intérieur du cercle pourra être en matériau à base de ciment, d'asphalte de bois ou tout autre matériau approprié dur mais non glissant.

La surface de l'intérieur du cercle devra être plane et se situer entre 14 et 26 mm en dessous du niveau supérieur de la bande du cercle (pour le lancer du poids, un cercle portatif satisfaisant à toutes les caractéristiques stipulées ci-dessus est autorisé).

Le diamètre intérieur du cercle est :

⇒ pour le lancer du poids et du marteau :  $2,135\text{m} \pm 0,005$ .

⇒ pour le lancer du disque :  $2,5\text{m} \pm 0,005$ .

Le marteau pourra être lancé à partir d'un cercle prévu pour le lancer du disque dont le diamètre aura été réduit (par un réducteur amovible) de 2,5m à 2,135m.

Une ligne blanche de 5cm de large sera tracée à l'extérieur du cercle, à partir du haut de la bordure métallique, sur une longueur de 75cm de chaque côté (elle pourra être peinte ou faite de bois ou tout autre matériau approprié). Le bord arrière de la ligne blanche sera dans le prolongement du diamètre perpendiculaire à l'axe de l'aire de chute.

Secteur de chute :

Il sera en herbe, en stabilisé ou en tout autre matériau approprié sur lequel l'engin de lancer peut laisser une empreinte (les dimensions minimales du secteur de chute sont fonction du lancer et du niveau de classement du stade).

L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne devra pas dépasser 1/1000.

Le secteur de chute sera délimité par des bandes de couleur blanche d'une largeur de 5cm formant un angle de  $34,92^\circ$ , de telle sorte que si les bords intérieurs des lignes étaient prolongés, ils passeraient par le centre du cercle.

Butoir du lancer du poids :

Le butoir sera de couleur blanche, réalisé en bois ou tout autre matériau approprié.

Il aura la forme d'un arc de cercle de telle sorte que son bord intérieur coïncide strictement avec la bordure intérieure du cercle et qu'il soit perpendiculaire à la surface du cercle.

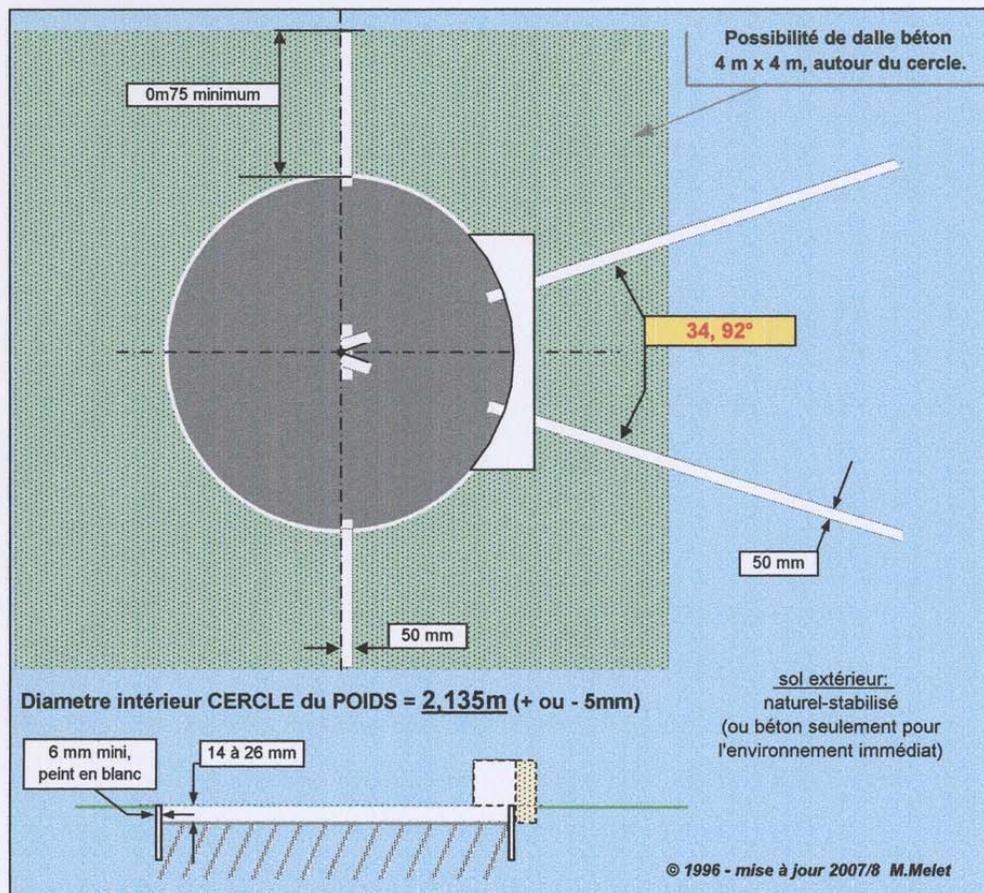
Il sera placé symétriquement par rapport à l'axe de l'aire de chute et sera solidement fixé au sol.

Dimensions : largeur, au centre 11,2cm et à l'extrémité 30cm / longueur entre les deux extrémités du butoir (longueur de la corde)  $1,21\text{m} \pm 0,01$  / hauteur par rapport au niveau de l'intérieur du cercle :  $10\text{cm} \pm 0,02$ .

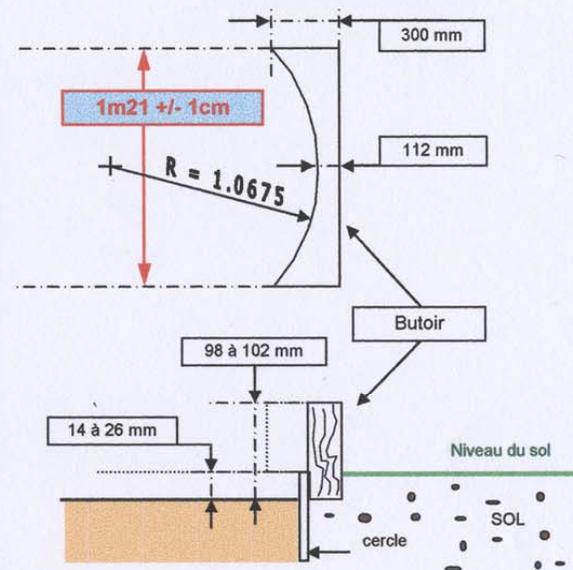
Dérogation à la règle indiquée ci dessus : Un butoir ayant des dimensions comprises entre 1,14 et 1,23m entre les deux extrémités du butoir (longueur de la corde) sera également admis.

*Schémas n°5, 6 et 7*

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



**Schéma N° 5**



**Le butoir :**

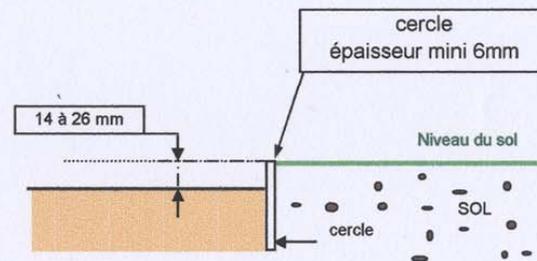
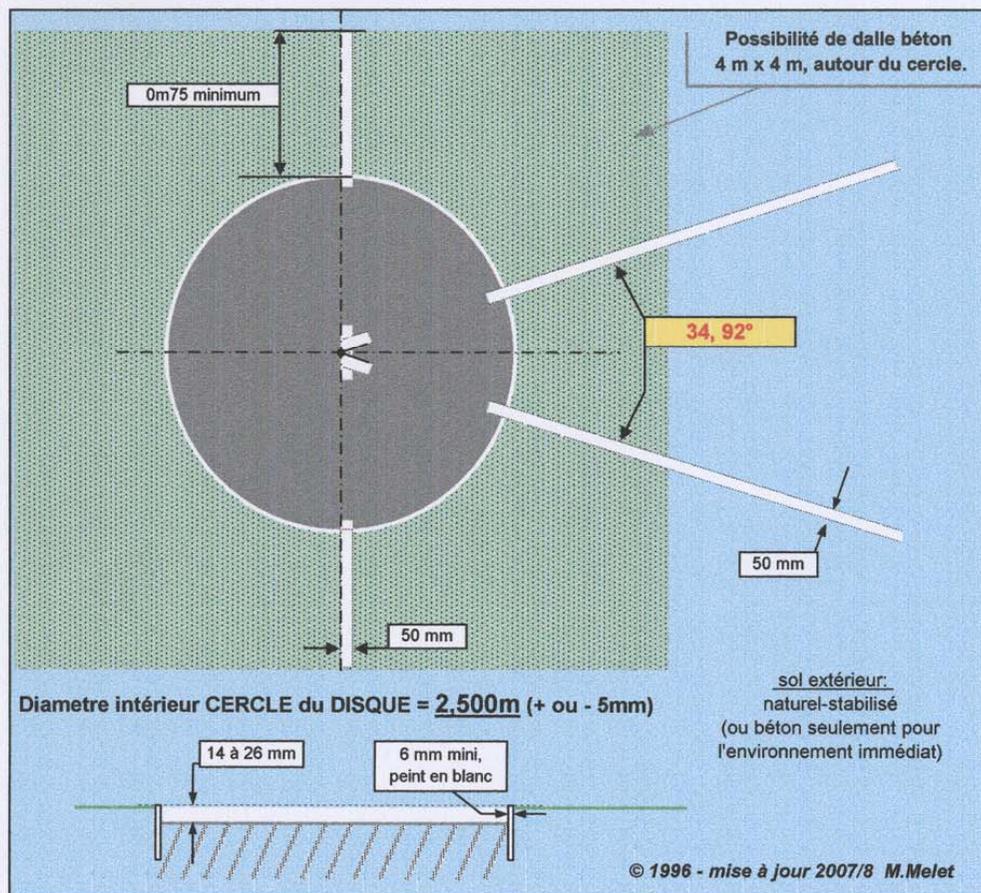
- il est en bois ou d'un autre matériau approprié, peint en blanc;
- il est solidement ancré dans le sol, il doit être tout à fait stable. Sa fixation doit permettre de le retirer au besoin (entretien, ou autre raison);
- son bord intérieur doit coïncider parfaitement avec le bord intérieur du cercle.

Note: les butoirs de dimensions comprise entre 1,14 et 1,23m sont acceptés .

**L'intérieur du cercle:**

- en béton lisse mais non glissant;
- s'abstenir de peindre des tracés, à la rigueur avoir l'ébauche des tracés de l'angle, avoir le strict nécessaire à la vérification de l'aire et du secteur de chute.

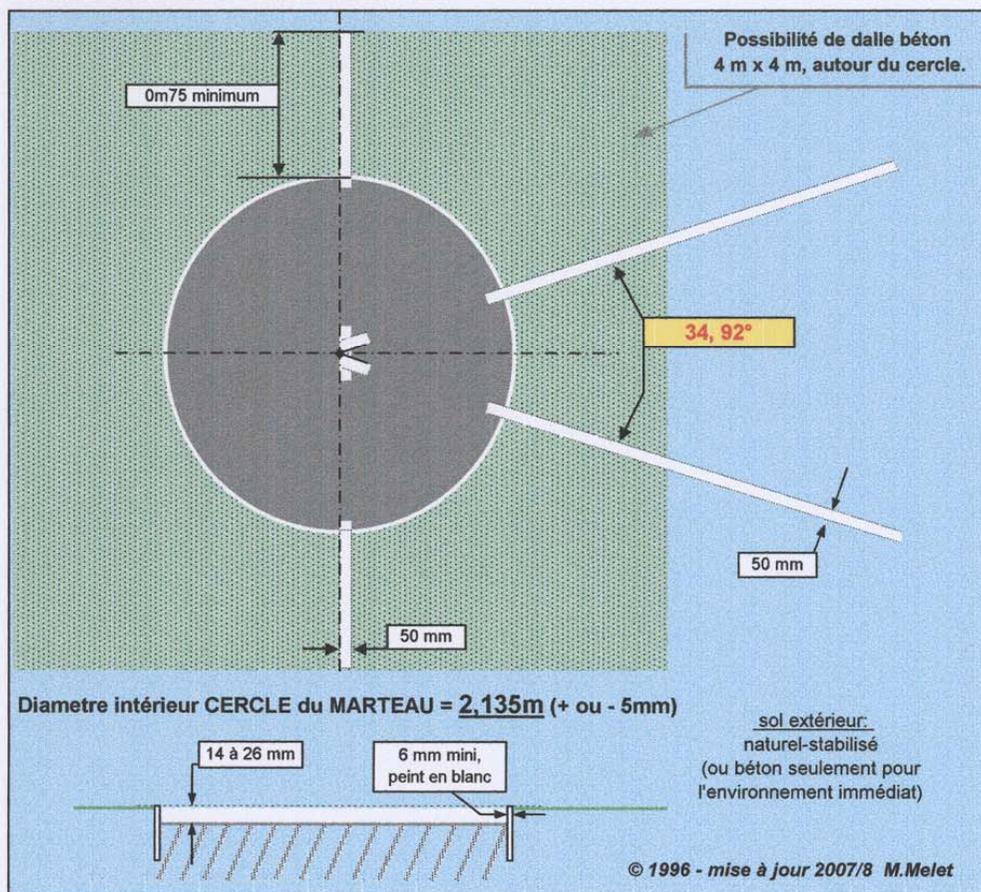
(Schéma indicatif - pas d'échelle)



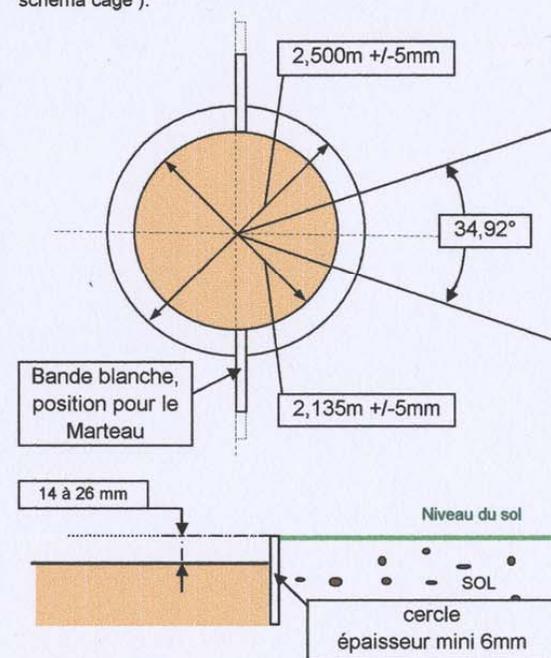
L'intérieur du cercle:

- en béton lisse mais non glissant;
- s'abstenir de peindre des traçages, à la rigueur avoir l'ébauche des tracés de l'angle, avoir le strict nécessaire à la vérification de l'aire et du secteur de chute.

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



- Le cercle pour le lancer du Disque peut être utilisé pour le lancer du marteau en posant un adaptateur/réducteur (voir schéma cage).



L'intérieur du cercle:

- en béton lisse mais non glissant;
- s'abstenir de peindre des tracés, à la rigueur avoir l'ébauche des tracés de l'angle, avoir le strict nécessaire à la vérification de l'aire et du secteur de chute.

### 1.3.2 Lancer du Javelot

#### Piste d'élan

La longueur minimale sera de 30m et la largeur de 4m.

Elle sera délimitée par deux bandes blanches de 5cm de largeur (en pointillé dans la zone commune avec la piste circulaire).

A son extrémité, entre les lignes délimitant la piste d'élan, il sera tracé une bande blanche d'une largeur de 7cm en arc de cercle, d'un rayon de 8m.

Cet arc sera tracé en peinture ou fait de bois ou métal. Il sera de couleur blanche et de niveau avec le sol. A partir de l'extrémité de l'arc, des lignes d'une largeur de 7cm et d'une longueur de 75cm, seront tracées perpendiculairement aux lignes délimitant la piste d'élan.

La déclivité maximale latérale permise pour la piste ne dépassera pas 1/100 et, dans les 20 derniers mètres de la piste d'élan, la déclivité descendante globale maximale dans le sens de la course ne dépassera pas 1/1000.

Il sera réalisé à quatre mètres en arrière des points extrêmes de l'arc de lancer, de chaque côté des lignes délimitant la piste, une marque de 5 x 5cm.

#### Secteur de chute

Il sera en herbe (les dimensions minimales du secteur de chute sont fonction du niveau de classement du stade).

L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne devra pas dépasser 1/1000 pour les parties des pistes situées en dehors d'autres pistes de courses ou d'élan.

Le secteur de chute sera délimité par des bandes de couleur blanche d'une largeur de 5cm de telle sorte que si les bords intérieurs des lignes étaient prolongés, ils passeraient par les deux intersections des bords intérieurs de l'arc et des lignes parallèles délimitant la piste d'élan et se croiseraient au centre du cercle dont l'arc fait partie (le secteur forme donc un angle de 28,955°).

La position et l'orientation des pistes d'élan du javelot et par conséquent du secteur de chute dans le stade, doivent être soigneusement étudiées pour que le lancer du javelot soit réalisé en toute sécurité et en particulier lorsque d'autres épreuves sont disputées en simultanément.

*Schéma n°8*



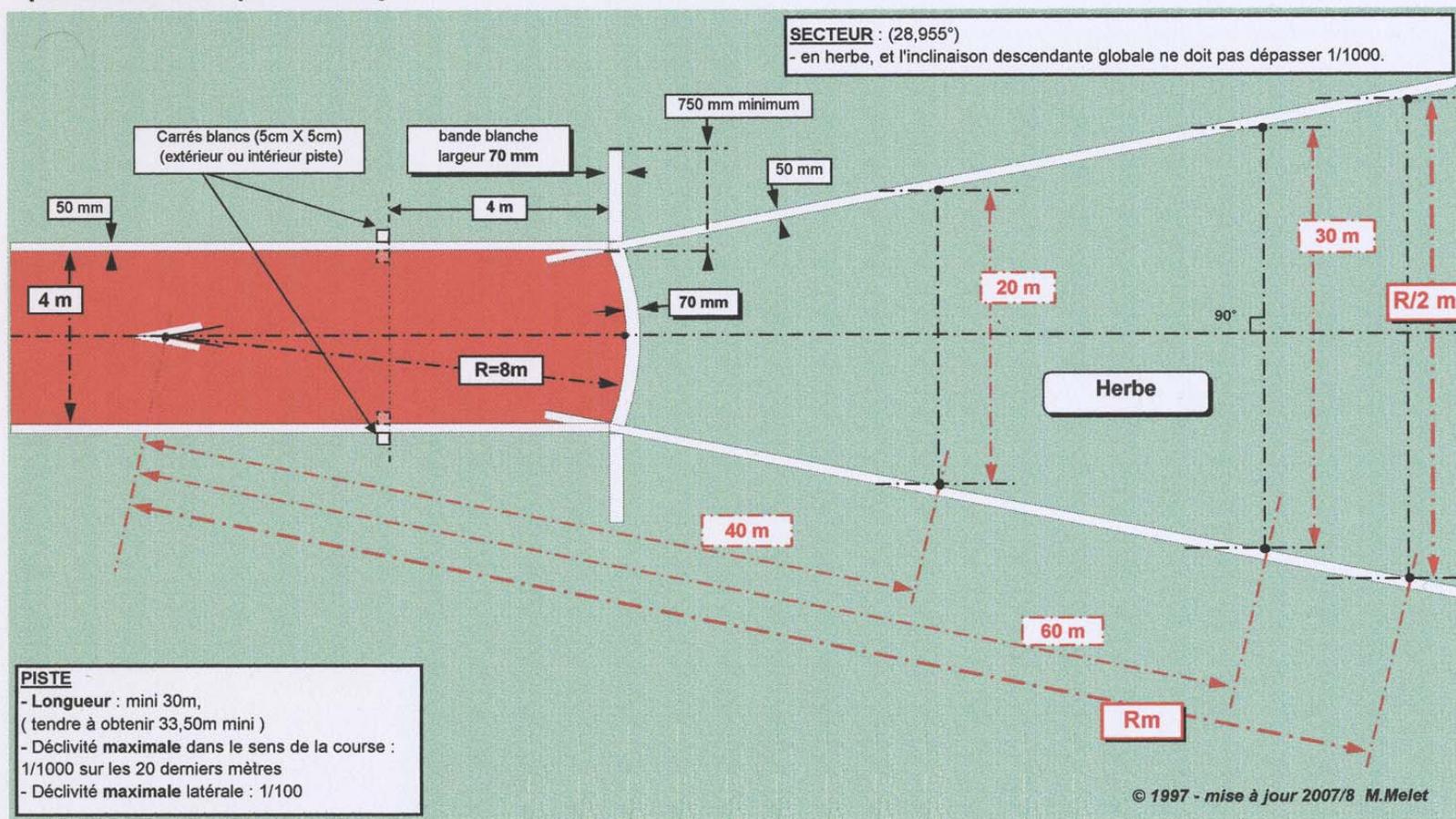
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Aire de lancer du JAVELOT : Piste - Secteur de chute

### Schéma N° 8

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



## **1.4 L'éclairage des aires sportives**

L'éclairage électrique de toutes les aires sportives est :

- obligatoire, pour les niveaux de classement national, international et mondial ;
- optionnel, pour les niveaux de classement régional, interrégional et aires de compétition de spécialités athlétiques.

Le présent document traite de l'éclairage électrique de toutes les aires sportives en phase de compétition. Pour la phase d'entraînement, des adaptations peuvent être prévues avec des niveaux d'éclairement inférieurs.

Les prescriptions concernant les exigences d'éclairage prescrites dans ce document sont conformes à la norme européenne d'éclairage des installations sportives NF EN 12193 en vigueur.

Afin d'assurer une bonne visibilité, il faut porter une attention particulière à l'éclairage des aires relatives aux «lancers longs, javelot, disque et marteau, dont les engins, à un moment donné de leur trajectoire, peuvent sortir de leur volume ».

### **1.4.1 Définition des aires**

#### **1.4.1.1 Aire principale**

Cette aire inclut l'ensemble des aires sportives (piste circulaire, l'ensemble de la ligne droite, la totalité des aires de sauts et des aires de lancers). Certaines aires peuvent être situées au-delà de l'extérieur de la piste circulaire. En conséquence, l'aire principale n'est donc pas obligatoirement limitée à l'extérieur de la piste circulaire.

#### **1.4.1.2 Aire totale**

Cette aire est l'aire principale, plus une aire de sécurité périphérique, d'une largeur minimale de 2m.

#### **1.4.1.3 Aire de référence**

Pour l'Athlétisme, il s'agit de l'aire principale sur laquelle s'appliquent les exigences principales d'éclairage suivant les annexes n°9 et 10 indiquées ci-après, qui définissent les maillages des points de calcul et de mesure, bien qu'il ne soit pas possible de définir une aire type. En effet, les dimensions des pistes circulaires sont différentes suivant qu'elles sont en anse de panier ou à rayon unique et, de plus, l'implantation des aires sportives est variable.

### **1.4.2 Maillage de points de calcul et de mesure / Conception et réalisation de l'installation d'éclairage**

#### **1.4.2.1 Catégories de stades concernés**

- ⇒ Les stades de niveau régional et interrégional, pour lesquels l'éclairage électrique est optionnel.
- ⇒ Les stades de niveau national, international et mondial, pour lesquels l'éclairage électrique est obligatoire.

Les critères de qualification de ces éclairages figurent dans le présent dossier (cf. procédure fédérale de classement en catégories).

#### **1.4.2.2 Maillage spécifique des points d'éclairement calculés**

Les éclairements sont calculés au centre des mailles. Le niveau de référence est le sol pour l'évaluation des éclairements horizontaux et, 1,5m au-dessus du sol, pour les éclairements verticaux.

Eclairages horizontaux calculés au niveau du sol

Les points d'éclairage horizontaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_H$ , figurent sur le schéma n°10, pour le calcul du projet d'éclairage.

Eclairages verticaux calculés

Les éclairages verticaux  $E_V$  sont calculés à 1,5 m du sol, suivant des plans normaux aux directions des caméras dont les positions sont définies par leurs coordonnées X, Y, Z.

Les points d'éclairage verticaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_v$ , figurent sur le schéma n°10 indiqué ci après nt pour le calcul du projet d'éclairage.

Semis des points d'éclairages horizontaux et verticaux calculés (cf. schéma n°10)

- ⇒ Surface centrale des sports collectifs, intérieure à la piste circulaire  
Le semis des points est identique à ceux des sports collectifs (football et rugby) suivant un maillage 10 m x 10,46 m (77 points)
- ⇒ Piste circulaire  
3 points suivant la largeur :  
Ligne droite : 10 m x 3,5m ;  
Virages : les points sont situés sur les rayons de courbure suivant un espacement angulaire de 15°, soit une distance entre deux points de la piste environ égale à 11m.
- ⇒ Aires sportives extérieures à la piste circulaire  
Saut triple : 8 points espacés de 10 m ;  
Saut longueur et perche : 7 points espacés de 10 m ;  
Saut en hauteur : 2 x 5 points ;  
Lancer de poids : 2 x 5 points ;  
2 aires de lancer de javelots : 2 x 1 point.

#### 1.4.2.3 Maillage spécifique des points d'éclairage mesurés

Les éclairages sont mesurés au centre des mailles, au moyen d'un luxmètre étalonné. Le niveau de référence est le sol pour l'évaluation des éclairages horizontaux et un mètre cinquante au-dessus du sol pour les éclairages verticaux.

- ⇒ Eclairages horizontaux mesurés au niveau du sol  
Les points d'éclairage horizontaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_H$ , figurent sur le schéma n°11. Ils sont mesurés lors de la réception de l'installation de l'éclairage sur le site.
- ⇒ Eclairages verticaux mesurés  
Les éclairages verticaux  $E_V$  sont mesurés à 1,5m du sol, suivant des plans normaux aux directions des caméras dont les positions sont définies par leurs coordonnées X, Y, Z.  
Les points d'éclairage verticaux, dont les valeurs en lux sont notés  $E_v$ , figurent sur le schéma n°11. Ils sont mesurés lors de la réception de l'installation de l'éclairage sur le site.
- ⇒ Semis des points d'éclairage horizontaux et verticaux mesurés (cf. schéma n°11)

Le schéma n°11 correspond au maillage des points de mesures des éclairagements  $E_h$  et  $E_v$ .

- Surface centrale des sports collectifs, intérieure à la piste circulaire : 25 points suivant le règlement des sports collectifs ;

- Piste circulaire et ligne droite : 29 points (les 23 points situés dans l'axe de la piste plus les 6 points : un sur chaque bord de la piste au droit de la ligne d'arrivée et de départ du 100m et 110m).

- Aires sportives :

◆ sautoir en longueur et triple saut : 4 points ;

◆ sautoir à la perche : 4 points ;

◆ saut en hauteur : 3 points ;

◆ lancer de poids : 3 points ;

◆ 2 aires de lancer de javelots : 2 x 1 point.

⇒ Maillage des positions de l'observateur pour le calcul du taux d'éblouissement GR (Glare Rating)

Les positions de l'observateur sont données en annexe n°12 (hauteur des yeux de l'observateur : 1,5m).

- Positions de l'observateur sur la surface intérieure : elle est établie suivant le règlement des sports collectifs, pour quatre directions autour de l'observateur (tous les 45°). Le coefficient de réflexion de la surface est de 0,20.

- Position de l'observateur sur la piste circulaire et les aires sportives extérieures : le champ visuel est limité à 2 x 30° suivant la direction de la course ou du jet. Le coefficient de réflexion de la surface synthétique est à définir.

#### 1.4.3 Eclairage moyen horizontal : $E_{h\text{moy}}$

L'éclairage moyen horizontal calculé ou mesuré sur l'aire de référence est la moyenne arithmétique des éclairagements calculés ou mesurés obtenus sur les points du maillage de référence.

Le schéma n°10 nous montre que le nombre total de points de calcul des éclairagements de l'aire totale est variable en fonction de l'implantation des différentes aires sportives (77 points sur l'aire centrale des sports collectifs, intérieure à la piste circulaire / 128 points sur la piste circulaire / 18 points sur les aires situées dans les 1/2 lunes y compris l'extrémité des pistes d'élan du javelot plus X points pour les aires sportives situées à l'extérieur de la piste).

Le schéma n°11 nous montre que le nombre total de points de mesure des éclairagements de l'aire totale est variable en fonction de l'implantation des différentes aires sportives (25 points sur l'aire centrale des sports collectifs, intérieure à la piste circulaire / 22 points sur la piste circulaire / 8 points sur les aires situées dans les 1/2 lunes y compris l'extrémité des pistes d'élan du javelot plus X points pour les aires sportives situées à l'extérieur de la piste).

L'éclairage moyen horizontal  $E_{h\text{moy}}$  figure dans le tableau des critères de qualification (cf. procédure fédérale de classement en catégories).

#### 1.4.4 Eclairage moyen vertical : $E_{v\text{moy}}$

L'éclairage moyen vertical de référence correspond à la moyenne arithmétique des X points éclairagements verticaux calculés et, X points éclairagements verticaux mesurés. L'éclairage moyen vertical concerne la caméra principale ; il est référencé dans les tableaux de classement fédéral des stades d'Athlétisme.

L'éclairage moyen vertical  $E_{V_{moy}}$  figure dans le tableau des critères de qualification (cf. procédure fédérale de classement en catégories).

Pour les autres caméras, il faut définir les zones couvertes par ces caméras suivant les mêmes critères que précédemment.

#### 1.4.5 Uniformités d'éclairage

##### 1.4.5.1 Uniformité d'éclairage horizontal : $E_{H_{min}} / E_{H_{moy}}$

L'uniformité d'éclairage horizontal est égale au rapport de l'éclairage horizontal minimal calculé ou mesuré à l'éclairage moyen horizontal calculé ou mesuré sur les points du maillage de référence.

##### 1.4.5.2 Uniformité d'éclairage vertical : $E_{V_{min}} / E_{V_{moy}}$

L'uniformité d'éclairage vertical est égale au rapport de l'éclairage vertical minimal calculé ou mesuré à l'éclairage moyen vertical calculé ou mesuré sur les points du maillage de référence.

##### 1.4.5.3 Rapport : $E_{H_{min}} / E_{H_{max}}$

C'est le rapport de l'éclairage horizontal minimal mesuré ou calculé à l'éclairage horizontal maximal mesuré ou calculé.

##### 1.4.5.4 Rapport : $E_{V_{min}} / E_{V_{max}}$

C'est le rapport de l'éclairage vertical minimal mesuré ou calculé à l'éclairage vertical maximal mesuré ou calculé.

##### 1.4.5.5 Critères de qualité pour chaque classement de compétition

L'uniformité d'éclairage horizontal  $E_{H_{min}} / E_{H_{moy}}$  ou vertical  $E_{V_{min}} / E_{V_{moy}}$  et le rapport  $E_{H_{min}} / E_{H_{max}}$  et  $E_{V_{min}} / E_{V_{max}}$  figure dans le tableau des critères de qualification (cf. procédure fédérale de classement en catégories).

#### 1.4.6 Facteur de maintenance

Les valeurs d'éclairage données dans les tableaux du classement fédéral sont présentées de la manière suivante :

la première valeur correspond à la valeur d'éclairage obtenue à la mise en service de l'installation (les lampes doivent être vieilles de cent heures) ;

la seconde valeur représente la valeur d'éclairage à maintenir après la dépréciation de l'installation, compte tenu d'un facteur de maintenance établie par défaut à une valeur égale à 0,8.

#### 1.4.7 Taux d'éblouissement

L'éblouissement est un phénomène physiologique qui concerne la vision. Il ne s'applique pas aux caméras. Afin de contrôler l'éblouissement, le taux d'éblouissement maximal acceptable,  $GR_{max}$ , est calculé pour des valeurs inférieures ou égales à :

- 55 ( $\pm 1$ ) pour les installations optionnelles (régionales et interrégionales) ;
- 50 ( $\pm 1$ ) pour tous les autres classements.

Les résultats du calcul de GR sont donnés pour des valeurs spécifiées du champ visuel (cf. schéma n°12) qui définit les positions de l'observateur pour le calcul de GR et du facteur de réflexion de la surface concernée.

#### 1.4.8 Implantation des projecteurs

##### 1.4.8.1 Position des mâts

Les positions des mâts ne doivent pas gêner le fonctionnement des dispositions mises en œuvre pour le contrôle des arrivées. Pour les stades omnisports, elles doivent respecter le règlement des sports collectifs. En outre, il convient de tenir compte de la présence de la piste circulaire autour

de la surface des sports collectifs conduisant à la définition des zones d'implantation autorisée des mâts pour l'Athlétisme (cf. schéma n°13).

#### **1.4.8.2 Hauteur moyenne d'implantation des projecteurs sur le mât et position des projecteurs**

La valeur minimale de la hauteur moyenne d'implantation des projecteurs doit être de  $0,4 D_1$  ( $D_1$  est la distance du pied du mât au centre de la surface des sports collectifs).

Le recul minimal du projecteur le plus avancé sur la herse ou sur le toit de la tribune doit être de 10m, compte tenu des critères d'uniformités d'éclairéments horizontaux et verticaux à réaliser sur les aires de saut.

#### **1.4.8.3 Angles d'inclinaison des projecteurs**

Par définition, l'angle d'inclinaison du projecteur est l'angle entre la verticale descendante et l'axe de référence perpendiculaire à la glace de fermeture. Dans le projet, les projecteurs doivent avoir un angle d'inclinaison tel que l'angle entre la verticale descendante et la direction de l'intensité maximale (axe optique) soit inférieur ou égal à  $70^\circ$ .

#### **1.4.9 Choix des lampes**

La qualité des lampes doit être telle qu'elles respectent les conditions suivantes :

L'indice de rendu des couleurs des lampes ( $R_a$ ) doit être supérieur à :

- 65, pour les stades de niveau régional et interrégional ;

- 90, pour les stades de niveau national, international et mondial ;

La température de couleur des lampes  $T_k$  doit être au moins de 5 600 K.

*Schémas n°9, 10, 11, 12 et 13*



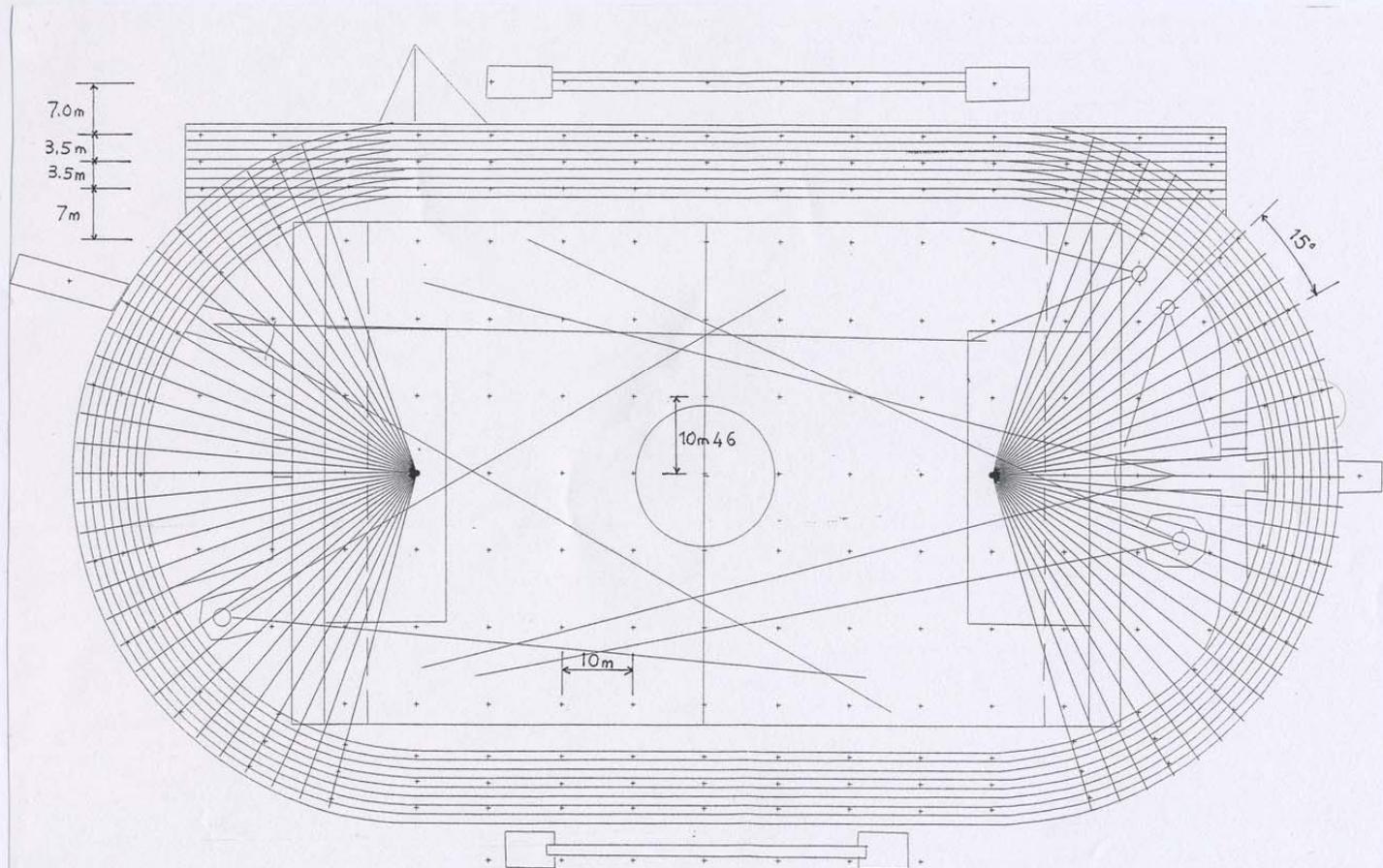
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Eclairages des aires sportives -

### Schéma N° 9

#### DIMENSIONS



2004-2008 DF



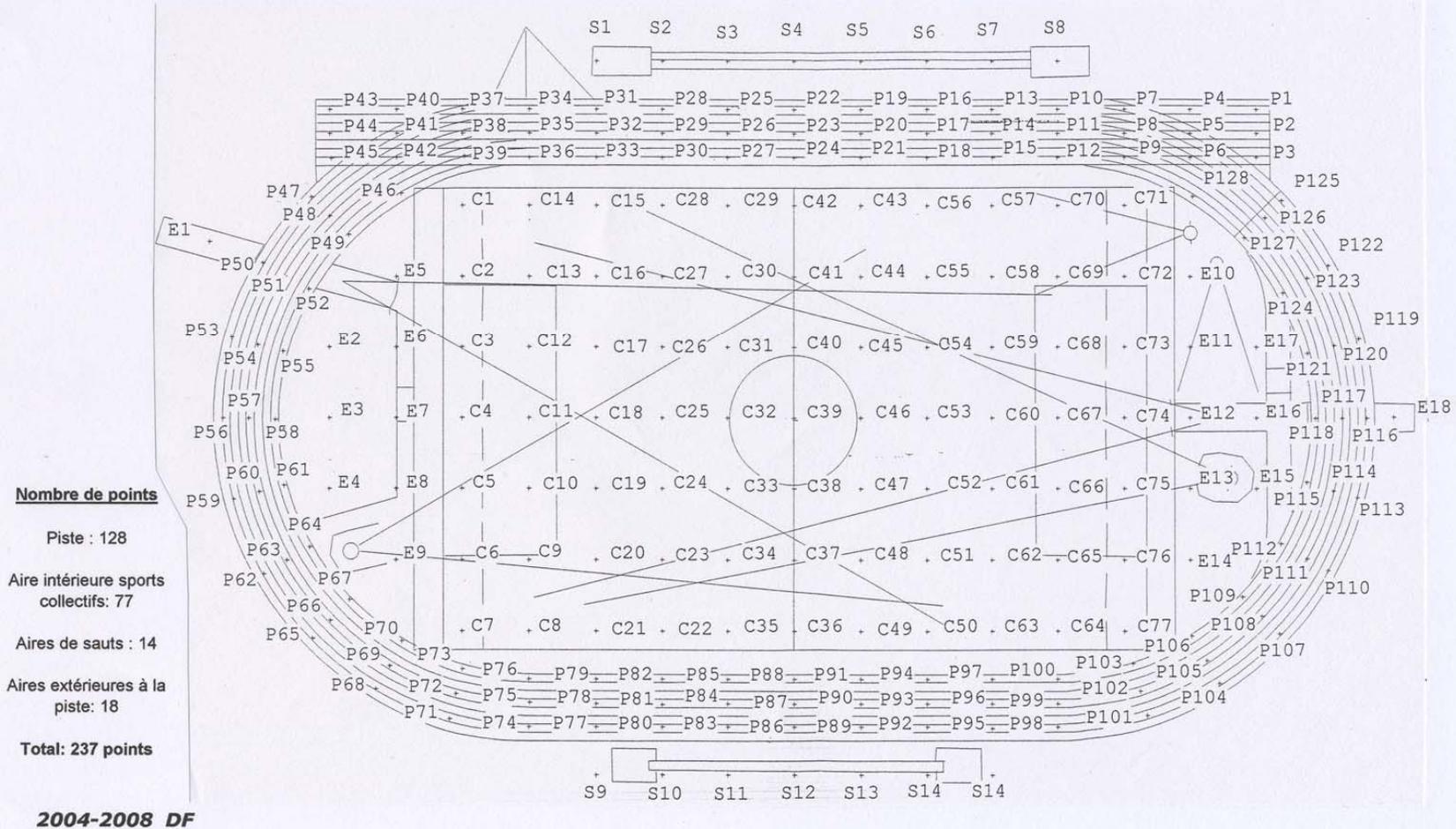
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Eclairages des aires sportives -

### Schéma N° 10

#### SEMIS DE POINTS DE CALCUL D'ECLAIREMENTS, HORIZONTAL ET VERTICAUX





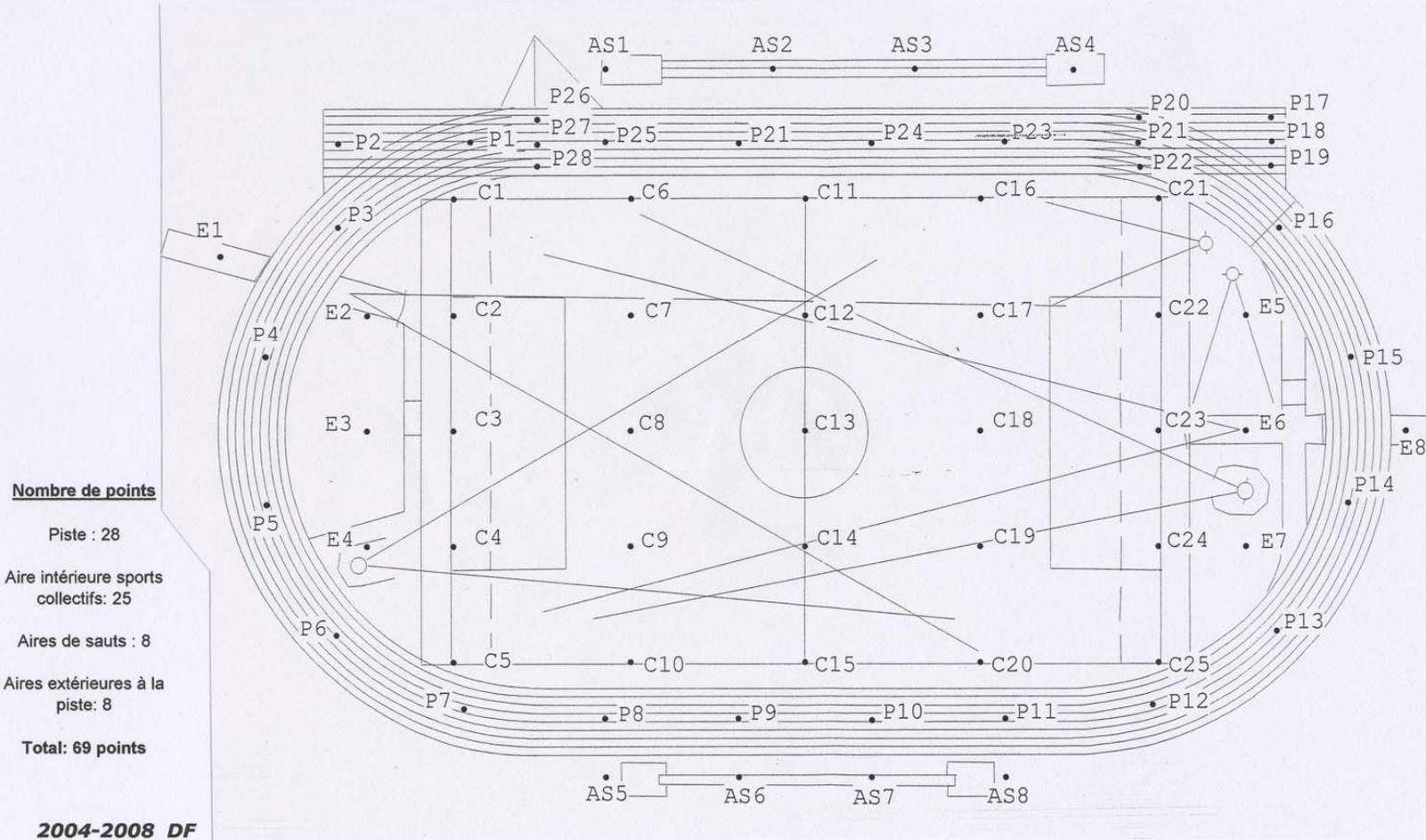
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

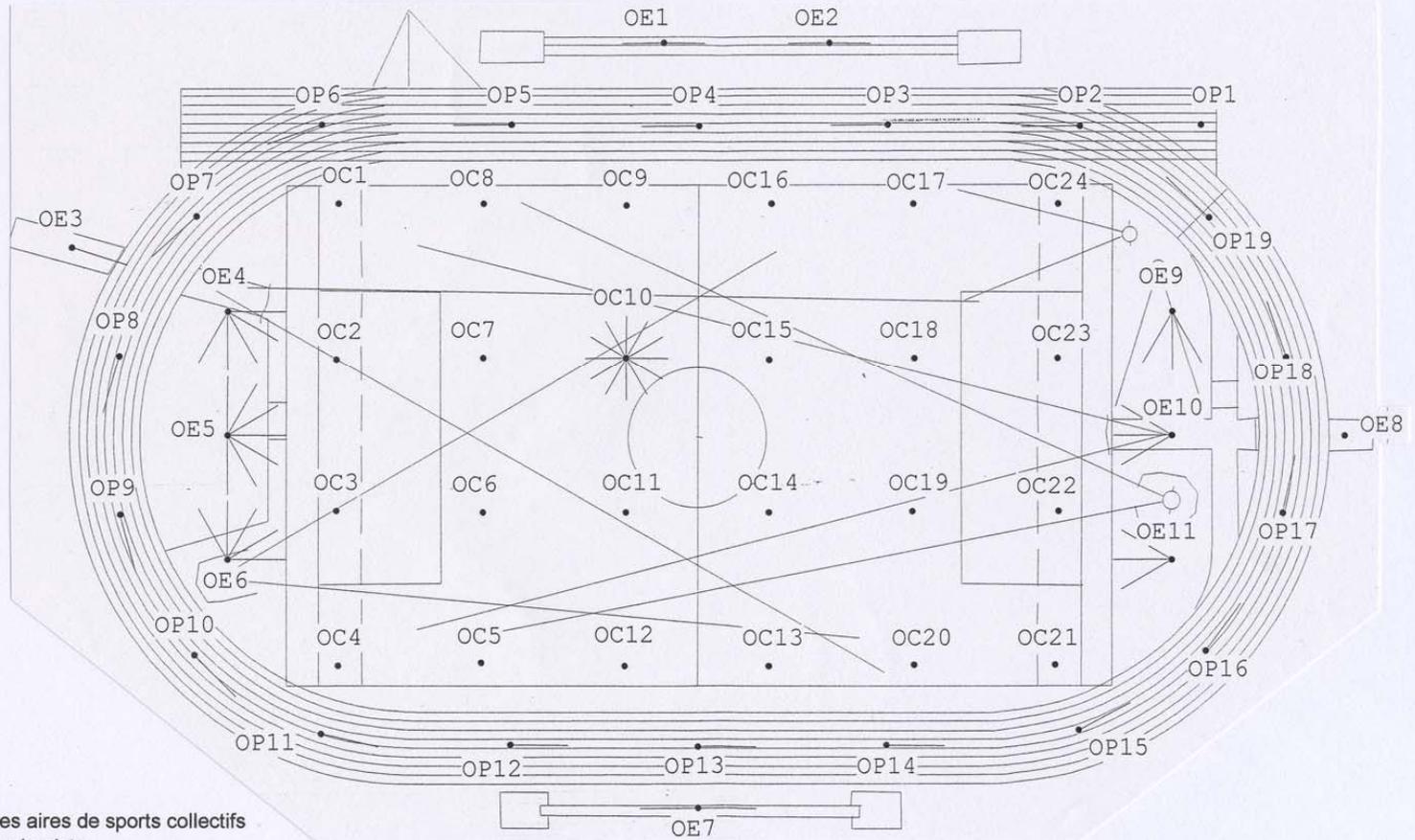
## - Eclairages des aires sportives -

### Schéma N° 11

#### SEMIS DE POINTS DE MESURE, HORIZONTALS ET VERTICAUX



**POSITIONS DE L'OBSERVATEUR**



- OC : observateur des aires de sports collectifs
- OP : observateur sur la piste
- OE : observateur des aires extérieures à la piste (aires de sauts, 2 demi-lunes)
- direction de vision : angle inférieur ou égal à -2° vers le sol (CIE 112- 1994)

**2004-2008 DF**



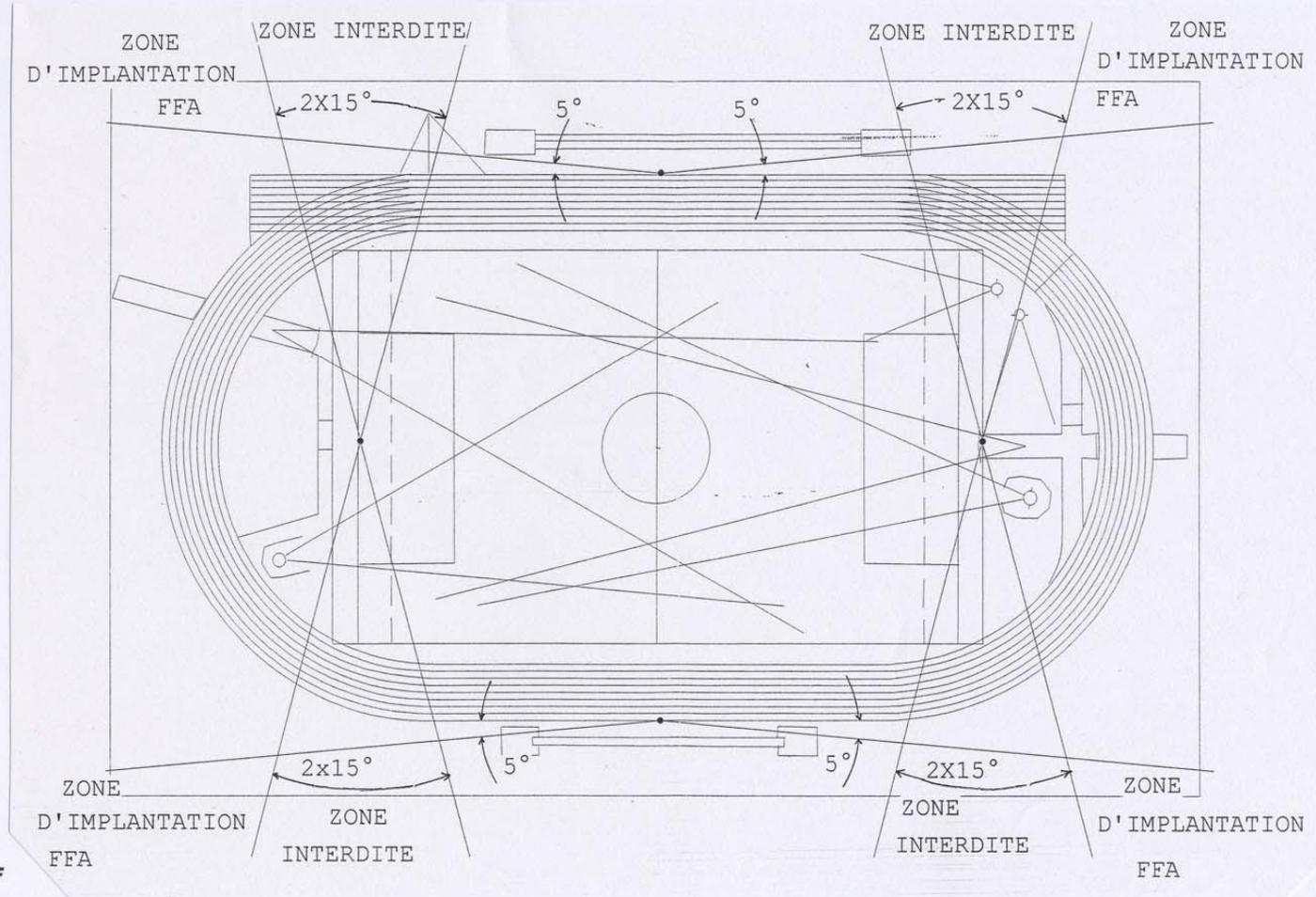
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Eclairages des aires sportives -

### Schéma N° 13

#### IMPLANTATION DES MATS



2004-2008 DF

## 2. STADES D'ATHLETISME COUVERTS

Il est précisé ci-après, les règles et recommandations fédérales relatives aux aménagements des aires sportives et aux matériels fixes, spécifiques aux stades couverts. Pour les autres aménagements, non détaillés ci-après, les règles techniques des stades d'Athlétisme s'appliquent.

### 2.1 Pistes de courses, pistes et aires d'élan

Les aires sportives seront en revêtement synthétique ou en bois.

Le soubassement, sur lequel est posé le revêtement des pistes, des pistes d'élan et des zones d'appel, doit être solide, par exemple en béton, ou, s'il s'agit d'une construction étagée (telle des lattes de bois ou des planches de contreplaqué fixées sur des poutrelles), ne comporter aucune partie qui puisse faire tremplin et, dans les limites des possibilités techniques, chaque piste d'élan devra avoir une élasticité uniforme sur toute sa longueur. Ceci devra être contrôlé pour la zone d'appel des sauts avant chaque compétition.

Une « partie qui peut faire tremplin » est une partie dont la conception ou la construction est étudiée de manière à fournir au concurrent une aide supplémentaire.

Les caractéristiques géométriques des différentes pistes et aires d'élan sont identiques à celles des stades d'Athlétisme, exceptées :

- Piste en ligne droite : à aucun endroit, l'inclinaison dans le sens de la course ne devra dépasser 1/250 ni 1/1000 sur la longueur totale.
- Piste circulaire : pour les parties en dévers dans les virages et des zones de raccordement de dévers.

#### 2.1.1 Les pistes de courses : ligne droite et circulaire

Lorsqu'elles sont réalisées, la piste circulaire et, la ou les pistes en ligne droite sont obligatoirement séparées.

##### 2.1.1.1 Piste en ligne droite

La piste en ligne droite, pour le sprint, sera réalisée en priorité au centre du plateau central.

La piste n'est pas bordée de bordure.

En fonction de la catégorie de classement fédéral envisagé, la longueur de la piste est au minimum de 50m (recommandé 60m), le nombre de couloirs recommandé est de 6 (le nombre maximal est de 8), la largeur des couloirs est 1,22m +/- 1cm. Pour toutes les pistes d'élan construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la piste d'élan pourra avoir une largeur maximale de 1,25m.

Derrière la ligne de départ, il doit y avoir une zone d'une longueur minimale de 2m (3m recommandé) et en extrémité, après la ligne d'arrivée, une zone libre de tout obstacle sur une longueur minimale de 10m (15m recommandé) devra être prévue, avec en plus la mise en place de dispositif pour que les athlètes puissent s'arrêter sans risque de blessure.

##### 2.1.1.2 Piste circulaire

La longueur recommandée est de 200m (longueur maximale de 201,220m) avec une tolérance de 0 à 4cm, mesurée :

- à 30cm du bord intérieur de la piste en présence d'une bordure ;
- à 20cm du bord de la piste lorsqu'il n'y a pas de bordure. Dans cette hypothèse, une bande de peinture de 5cm de large délimitera la piste.

Le nombre de couloirs est variable (maximum et recommandé = 6). La largeur des couloirs sera comprise entre 0,90m et 1,10m.

La piste doit comporter deux lignes droites et deux virages qui peuvent être relevés et dont les rayons devraient être égaux.

Forme : 3 solutions possibles :

- Piste à rayon unique.
- Piste à rayon unique avec des chloïdes en raccordements progressifs.
- Piste avec rayons multiples, genre anse de panier.

Le bord de la piste du couloir n°1 sera horizontal et l'inclinaison descendante dans le sens de la course sera inférieure ou égale à 1/1000.

Exceptées les parties en dévers dans les virages et des zones de raccordement de dévers, la tolérance maximale pour l'inclinaison latérale : **1/100 (obligatoirement vers le couloir intérieur)**. Sur l'ensemble de la piste, à un endroit déterminé, pour l'ensemble des couloirs, la pente transversale devra être identique.

Au centre des virages, il existe une partie en dévers latéral de valeur constante.

La valeur maximale du dévers latéral (pente du virage) est 15°. La pente latérale à retenir est fonction de la valeur de mesure du rayon intérieur du virage.

Valeurs conseillées : en fonction du rayon intérieur de la piste :

Rayons	15,00m	15,50m	16,50m	17,50m	18,50m	19,00m
Pente	15°	13,5°	11,5°	10°	10°	10°

Il est conseillé de retenir un rayon d'une valeur de calcul de la piste, comprise entre 15 et 19m. La valeur recommandée est 17,50m.

Afin de faciliter la transition entre la zone en alignement droit (pente latérale maximale de 1/100) et la partie en dévers, la transition doit se faire graduellement avant le début du virage.

Ligne de départ et d'arrivée :

La ligne de départ du couloir 1 se trouvera sur la partie en ligne droite principale. Sa position sera déterminée de façon à ce que la ligne de départ du couloir extérieur pour des courses de 400, se trouve à un endroit où l'angle de la piste dans le virage ne doit pas être supérieur à 12°.

### 2.1.2 Marquage de la piste

Lignes de départ :

- Par couloir, sur la ligne droite : 50m, 60m.
- Sur la piste circulaire : 200m, 400m, 800m. Pour éviter une confusion avec les lignes de départ du 200m, pour le 400m et le 4 x 400m, le centre de la ligne sur une longueur de 30cm sera de couleur bleue, de couleur verte pour le 800m et le 4 x 800m et jaune pour le 4 x 200m.
- Sur la piste circulaire pour l'ensemble des couloirs (ligne incurvée, compensée) 800m, 1500m, 1000m, 3000m, mile.

Ligne de rabat (de couleur verte) :

- A la sortie du premier virage pour les courses de 800m, 4 x 200m et 4 x 800 m, 4 x 1 tour et du deuxième virage pour les courses de 400m et 4 x 400m.

Position des haies :

- Pour chaque épreuve, la position de chaque haie est indiquée dans chaque couloir, de part et d'autre de celui ci, par une marque de couleur, de dimensions 10cm X 5cm.

Epreuves	Distances entre			Couleur des marques	Localisation des marques
	La ligne de départ et la première haie	Les haies	La dernière haie et la ligne d'arrivée		
<b>Sur piste de vitesse d'une longueur de 50m</b>					
50m Haies hommes (sauf Minimes et Benjamins)	13,72m	9,14m	8,86m	bleue	Dans chaque couloir, de chaque côté
50m Haies Femmes (sauf Minimes et Benjamins) + Minimes Garçons	13m	8,50m	11,50m	jaune	
50m Haies Minimes Filles	12m	8m	14m	blanche	Conseillée à l'extérieur des deux couloirs latéraux
50m Haies Benjamins et Benjamins	11,50m	7,50m	8,50m	rouge	
<b>Sur piste de vitesse d'une longueur de 60m</b>					
60m Haies Hommes	13,72m	9,14m	9,72m	bleue	Dans chaque couloir, de chaque côté
60m Haies Femmes	13m	8,50m	13m	jaune	
50m Haies Minimes Garçons	13m	8,50m	11,50m	jaune	Conseillée à l'extérieur des deux couloirs latéraux
50m Haies Minimes Filles	12m	8m	14m	blanche	
50m Haies Benjamins et Benjamins	11,50m	7,50m	8,50m	rouge	



Les zones de transmission des relais :

Des lignes de 5cm de large, de couleur différente suivant l'épreuve, seront tracées en travers de la piste (longueur 0,80m avec en extrémité un « crochet » à 45° de 15cm de longueur) pour indiquer la zone de transmission (d'une longueur de 20m), la ligne centrale de chaque parcours.

Epreuves	Couleur des marques zones de transmission
4 x 1 tour (si le tour est inférieur à 200m)	Noire
4 x 400m	Bleue
4 x 200m	Jaune pour 2 <sup>ème</sup> Athlète puis Bleue pour 3 <sup>ème</sup> Athlète

## 2.2 Les aires de sauts

Le soubassement sur lequel la surface de la piste d'élan est posée, doit être solide ou, s'il s'agit d'une construction étagée (telle des lattes de bois fixées sur des poutrelles), ne comporter aucune partie qui puisse faire tremplin.

## 2.3 Les aires de lancers

### 2.3.1 Lancer du poids

Les plateaux de lancer seront fixes ou mobiles avec butoir intégré.

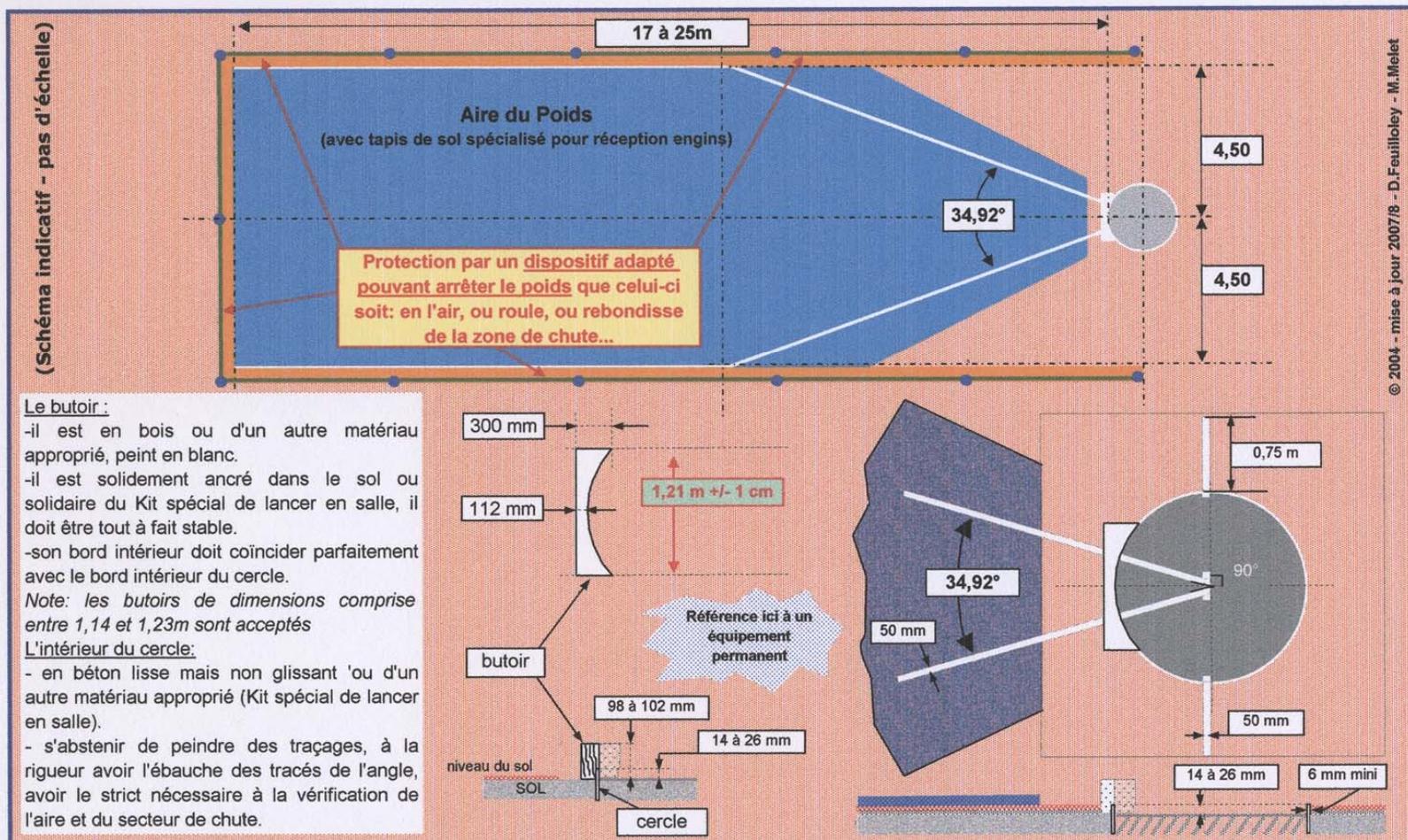
Les zones de chute seront constituées d'un matériau approprié sur lequel le poids doit laisser une empreinte, et qui, de plus, amortira les rebonds.

La zone de chute devra être suffisamment large pour Inclure un secteur de 34,92° sur une largeur minimale de 9m.

Le secteur sera ensuite prolongé sur une longueur fonction du niveau des compétitions (minimum 17m).

Les lignes délimitant le secteur au delà des 9m, seront parallèles à la bissectrice de celui-ci.

*Schéma n°14*



## 2.4 L'ECLAIRAGE DES AIRES SPORTIVES

Le présent document traite de l'éclairage électrique de toutes les aires sportives en phase de compétition. Pour la phase d'entraînement, des adaptations peuvent être prévues avec des niveaux d'éclairement inférieurs.

Les prescriptions concernant les exigences d'éclairage prescrites dans ce document sont conformes à la norme européenne d'éclairage des installations sportives NF EN 12193 en vigueur.

### 2.4.1 Définition des aires

#### 2.4.1.1 Aire principale

Cette aire inclut l'ensemble des aires sportives (la piste circulaire, la piste en ligne droite, la totalité des aires de sauts et des aires de lancers du poids). Certaines aires peuvent être situées au-delà de l'extérieur de la piste circulaire. En conséquence, l'aire principale n'est donc pas obligatoirement limitée à l'extérieur de la piste circulaire.

#### 2.4.1.2 Aire totale

Cette aire est l'aire principale, plus une aire de sécurité périphérique, d'une largeur minimale de 1m.

#### 2.4.1.3 Aire de référence

Pour l'Athlétisme, il s'agit de l'aire principale sur laquelle s'appliquent les exigences principales d'éclairage (cf. schémas n°15 et 16) qui définissent les maillages des points de calcul et de mesure, bien qu'il ne soit pas possible de définir une aire type. En effet, les dimensions des pistes circulaires sont différentes suivant qu'elles sont à rayon unique, avec ou sans clothoïde, ou à rayons multiples. De plus l'implantation des aires sportives est variable.

### 2.4.2 Maillage de points de calcul et de mesure / Conception et réalisation de l'installation d'éclairage

#### 2.4.2.1 Catégories de stades concernés

Tous les niveaux de catégories de classement sont concernés.

Les critères de qualification de ces éclairages figurent dans le présent dossier (Chapitre Procédure fédérale de classement en catégories).

#### 2.4.2.2 Maillage spécifique des points d'éclairement calculés

Les éclairements sont calculés au centre des mailles. Le niveau de référence est le sol pour l'évaluation des éclairements horizontaux, et 1,5m au-dessus du sol, pour les éclairements verticaux.

⇒ Eclairements horizontaux calculés au niveau du sol

Les points d'éclairement horizontaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_H$ , figurent sur le schéma n°15, pour le calcul du projet d'éclairage.

⇒ Eclairements verticaux calculés

Les éclairements verticaux  $E_V$  sont calculés à 1,5m du sol, suivant des plans normaux aux directions des caméras dont les positions sont définies par leurs coordonnées X, Y, Z.

Les points d'éclairement verticaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_V$ , figurent sur le schéma n°15, pour le calcul du projet d'éclairage.

⇒ Semis des points d'éclairements horizontaux et verticaux calculés (cf. schéma n° 15)

Ce semis est défini par rapport au centre de la surface centrale afin d'avoir des points de calcul sur la piste centrale.

- Aires sportives extérieures à la piste circulaire :
- Sautoir en longueur et triple saut : 8 points espacés de 5m ;
- Sautoir à la perche : 8 points espacés de 5m ;
- Saut en hauteur : 2 x 5 points ;
- Lancer de poids : 2 x 5 points.

#### 2.4.2.3 Maillage spécifique des points d'éclairage mesurés

Les éclairages sont mesurés au centre des mailles au moyen d'un luxmètre étalonné. Le niveau de référence est le sol pour l'évaluation des éclairages horizontaux, et 1,5m au-dessus du sol pour les éclairages verticaux.

⇒ Eclairages horizontaux mesurés au niveau du sol

Les points d'éclairage horizontaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_H$ , figurent en annexe n°16. Ils sont mesurés lors de la mise en service de l'installation de l'éclairage sur le site.

⇒ Eclairages verticaux mesurés

Les éclairages verticaux  $E_V$  sont mesurés à 1,5m du sol, suivant des plans normaux aux directions des caméras dont les positions sont définies par leurs coordonnées X, Y, Z.

Les points d'éclairage verticaux, dont les valeurs en lux sont notées  $E_V$ , figurent en annexe n° 16. Ils sont mesurés lors de la mise en service de l'installation de l'éclairage sur le site.

⇒ Semis des points d'éclairages horizontaux et verticaux mesurés (cf. schéma n°16)

L'annexe précise le maillage des points de mesures des éclairages  $E_H$  et  $E_V$  (sous forme du symbole : ⊗)

⇒ Maillage des positions de l'observateur pour le calcul du taux d'éblouissement GR (Glare Rating)

Les positions de l'observateur sont données sur le schéma n°17.

⇒ Position de l'observateur sur la piste circulaire et les aires sportives intérieures à la piste

Pour le calcul du GR, les conditions d'ouverture du champ visuel sont limitées à 2 x 60°, dans toutes les directions d'observation (tous les 15°).

La hauteur de l'observateur est de 1,5m.

La direction d'observation est de 2° en dessous de l'horizontale.

Le facteur de réflexion de la surface synthétique est à définir dans le cahier des charges de l'installation.

#### 2.4.3 Eclairage moyen horizontal : $E_{Hmoy}$

L'éclairage moyen horizontal calculé ou mesuré sur l'aire de référence est la moyenne arithmétique des éclairages calculés ou mesurés obtenus sur les points du maillage de référence.

Sur le schéma n°15, figurent les points de calcul des éclairages de l'aire totale (soit 297 points sur la piste circulaire et la zone intérieure à cette piste).

Sur le schéma n°16, figurent les points de mesure des éclairages de l'aire totale (soit 41 points sur la piste circulaire et la zone intérieure à cette piste).

L'éclairage moyen horizontal  $E_{Hmoy}$  figure dans le tableau des critères de qualification (Chapitre Procédure fédérale de classement en catégories).

#### 2.4.4 Eclairage moyen vertical : $E_{V_{moy}}$

L'éclairage moyen vertical de référence correspond à la moyenne arithmétique des X points éclairages verticaux calculés et, X points éclairages verticaux mesurés. L'éclairage moyen vertical concerne la caméra principale. Il est référencé sur le schéma n°15 où figurent les points de calcul des éclairages de l'aire totale (soit 297 points sur la piste circulaire et la zone intérieure à cette piste).

Sur le schéma n°16, figurent les points de mesure des éclairages de l'aire totale (soit 41 points sur la piste circulaire et la zone intérieure à cette piste).

L'éclairage moyen vertical  $E_{V_{moy}}$  figure dans le tableau des critères de qualification (cf. procédure fédérale de classement en catégories).

Pour les autres caméras, il faut définir les zones couvertes par ces caméras suivant les mêmes critères que précédemment.

#### 2.4.5 Uniformités d'éclairage

Les paragraphes 5.2 à 5.4 ne concernent que des installations de niveau de classement national ou international (TV).

##### 2.4.5.1 Uniformité d'éclairage horizontal : $E_{H_{min}} / E_{H_{moy}}$

L'uniformité d'éclairage horizontal est égale au rapport de l'éclairage horizontal minimal calculé ou mesuré à l'éclairage moyen horizontal calculé ou mesuré sur les points du maillage de référence.

##### 2.4.5.2 Rapport : $E_{H_{min}} / E_{H_{max}}$

C'est le rapport de l'éclairage horizontal minimal mesuré ou calculé à l'éclairage horizontal maximal mesuré ou calculé.

##### 2.4.5.3 Rapport : $E_{V_{min}} / E_{V_{max}}$

C'est le rapport de l'éclairage vertical minimal mesuré ou calculé à l'éclairage vertical maximal mesuré ou calculé.

##### 2.4.5.4 Critères de qualité pour chaque classement de compétition

L'uniformité d'éclairage horizontal  $E_{H_{min}} / E_{H_{moy}}$  ou vertical  $E_{V_{min}} / E_{V_{moy}}$  et le rapport  $E_{H_{min}} / E_{H_{max}}$  et  $E_{V_{min}} / E_{V_{max}}$  figurent dans le tableau des critères de qualification (Chapitre Procédure fédérale de classement en catégories).

#### 2.4.6 Facteur de maintenance

Les valeurs d'éclairage données dans les tableaux du classement fédéral sont présentées de la manière suivante :

- la première valeur correspond à la valeur d'éclairage obtenue à la mise en service de l'installation (les lampes doivent être vieilles de cent heures) ;
- la deuxième valeur représente la valeur d'éclairage à maintenir après la dépréciation de l'installation, compte tenu d'un facteur de maintenance établie par défaut à une valeur égale à 0,8.

#### 2.4.7 Eblouissement

L'éblouissement gênant est un phénomène physiologique qui concerne la vision. Il ne s'applique pas aux caméras. Afin de contrôler l'éblouissement, le taux d'éblouissement maximal acceptable,  $GR_{max}$ , est calculé pour des valeurs inférieures ou égales à 50 et pour les niveaux de classement national et international, pour la piste et les aires sportives à l'intérieur de la piste.

Les résultats du calcul de GR sont donnés pour des valeurs spécifiées du champ visuel (cf. schéma n°17) avec les positions de l'observateur pour le calcul de GR et du facteur de réflexion de la surface concernée.

#### **2.4.8 Implantation des projecteurs**

En général, on préconise d'installer au moins 3 lignes de luminaires, de préférence sur des passerelles techniques. Dans le cas d'une retransmission télévisée, il est nécessaire d'installer les deux lignes extérieures en recul de la piste.

#### **2.4.9 Choix des lampes**

La qualité des lampes doit être telle qu'elle respecte les conditions suivantes :

- l'indice de rendu des couleurs des lampes (Ra) doit être supérieur à :  
20, mais 65 est conseillé, pour les stades de niveau de classement départemental ;  
65 pour les stades de niveau de classement régional et national ;  
80 pour les stades de niveau de classement international.
- la température de couleur des lampes  $T_c$  doit être supérieure à :  
2000 K, mais 4000 K est conseillé pour le niveau de classement départemental ;  
4000 K pour les autres niveaux de classement.

*Schémas n°15, 16 et 17*



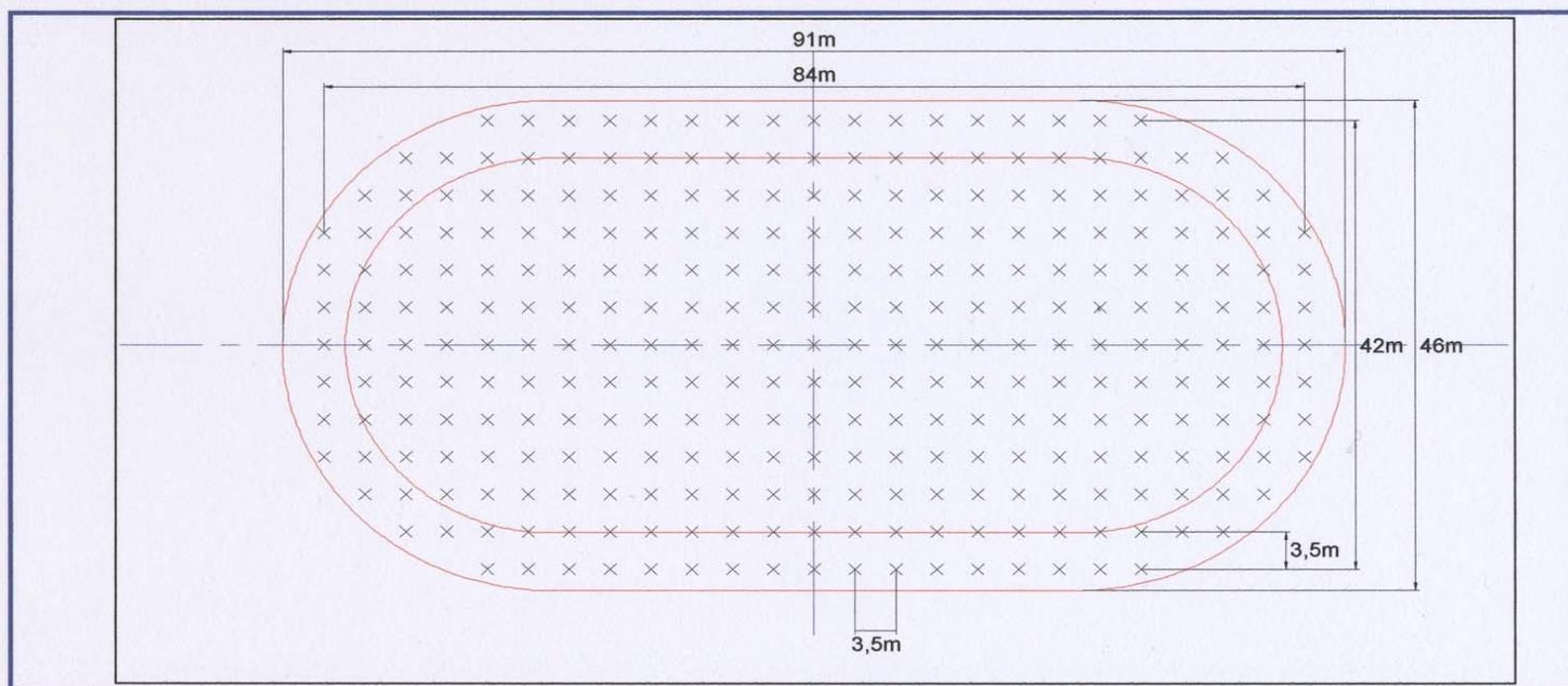
## FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

### Schéma N° 15

#### ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES DE COMPETITION SPORTIVES

*Maillage de calcul pour les éclairagements ponctuels horizontaux et verticaux*



les dimensions de l'aire de référence sont fonctions, de la dimension du rayon de la piste et des dispositions constructives de celle-ci.  
Maillage de calcul centré sur la zone d'évolution des athlètes.  
Un point tous les 3,5 m dans le sens longitudinal et transversal à partir du centre.  
Le nombre de points de calcul est de 297 points.

2008.DF



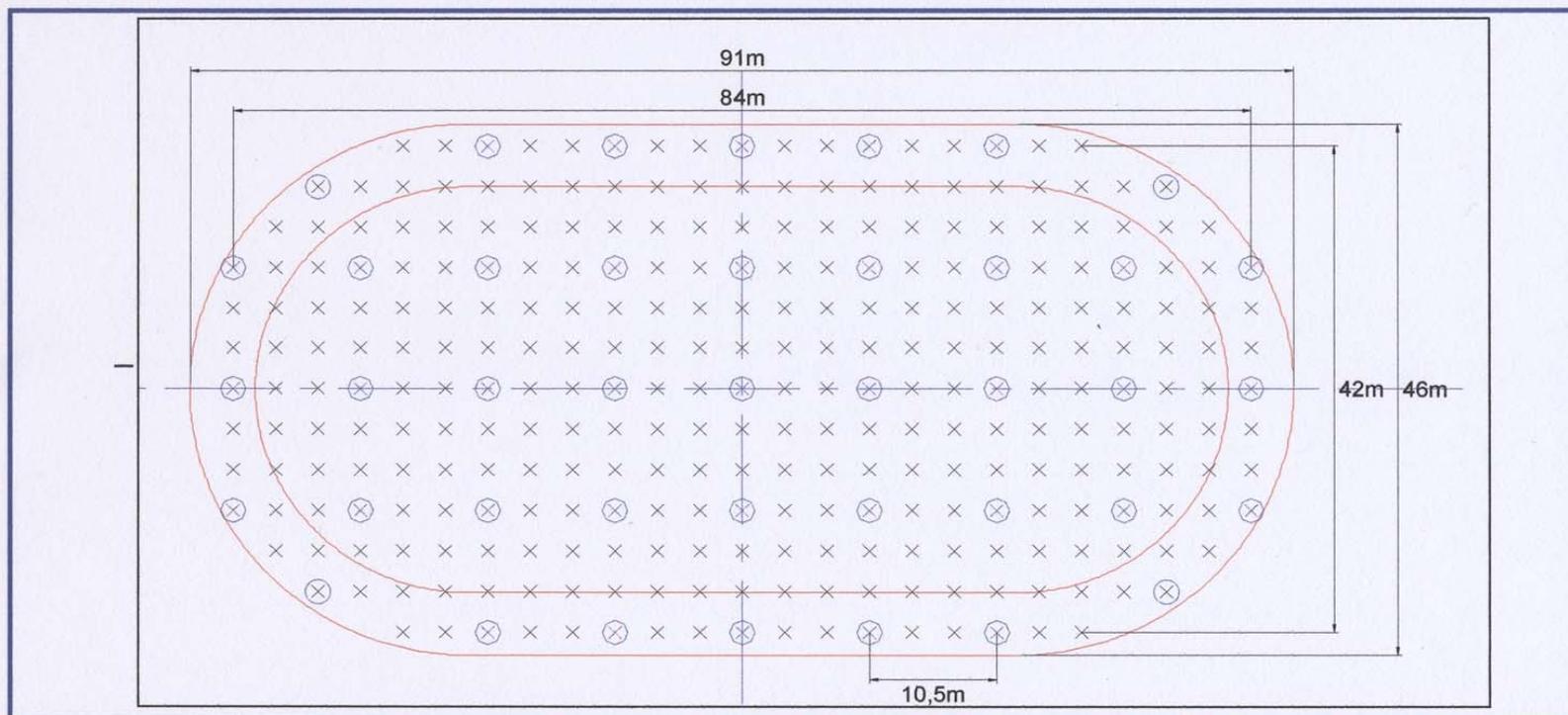
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## Schéma N° 16

### ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES DE COMPETITION SPORTIVES

*Maillage de mesure pour les éclairagements horizontaux et verticaux*



Maillage de mesure centré sur la zone d'évolution des athlètes (croix bleue dans rond bleu)

Le nombre de position d'observation est de 41 positions.

2008.DF

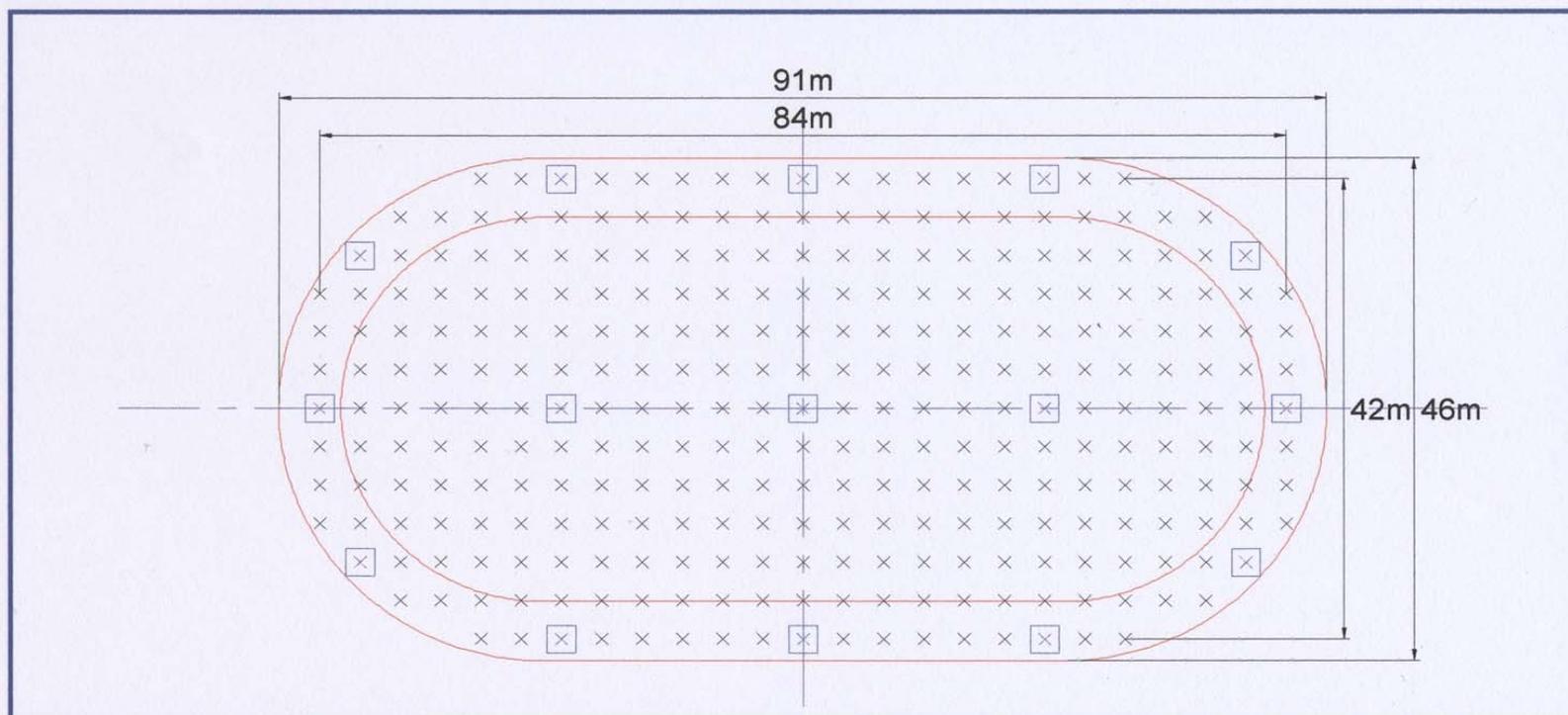


# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## Schéma N° 17

ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES DE COMPETITION SPORTIVES  
Positions des observateurs du GR ( Glare Rating )



Maillage de calcul des observateurs du GR (croix bleu dans carré ).  
Le nombre de position d'observation est de 15 positions.  
Ce calcul ne peut être effectué que si aucune paroi ne se trouve dans le champs visuel de l'athlète.

2008.DF

## II. LES LOCAUX

La conception et le nombre de locaux à prévoir seront fonction de la catégorie de classement fédéral choisie.

### 1. VESTIAIRES, SANITAIRES

Les vestiaires et les sanitaires doivent obligatoirement être des constructions à caractère permanent et être situés dans l'enceinte du stade ou, à proximité immédiate des aires sportives.

Le nombre et la surface des locaux doivent être adaptés au niveau des compétitions et au nombre de compétiteurs et de membres du jury nécessaires.

#### 1.1 Vestiaires

Il est nécessaire de prévoir des blocs de vestiaires séparés, hommes et femmes.

Chaque vestiaire doit être pourvu de l'éclairage, du chauffage, d'un lavabo et d'une salle de douches attenante avec accès direct au vestiaire.

Dans le cas où il existe plus de deux vestiaires joueurs, une salle de douches peut être commune à deux vestiaires.

#### 1.2 Locaux Sanitaires

Des WC et des urinoirs doivent être prévus conformément aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et, être adaptés au niveau des compétitions qui sont organisées.

Les WC prévus pour les spectateurs, y compris pour les personnes à mobilité réduite, doivent être distincts de ceux affectés aux compétiteurs et aux membres du jury.

### 2. SERVICE MEDICAL

Une infirmerie, d'accès facile, avec un brancard, depuis les aires sportives et pour l'évacuation à l'extérieur, est indispensable. Cette pièce doit être aérée et disposer de l'éclairage et du chauffage.

Son mobilier se compose d'un brancard au minimum, d'une table de soins, d'une petite table de service, de sièges et portemanteaux suffisants pour 4 personnes, d'un lavabo avec eau courante chaude et froide, d'une pharmacie garnie du matériel de première urgence et d'un poste téléphonique donnant accès à l'extérieur.

### 3. CHAMBRE D'APPEL

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir soit des locaux spécifiques, soit des locaux aménageables, pour implanter une ou plusieurs chambres d'appel de dimensions suffisantes, avec sanitaires.

Pour les autres stades, le jour de la compétition, il pourra être utilisé un local existant à adapter, ou une structure provisoire.

### 4. ESPACE DE REUNIONS DES ORGANISATEURS, ET DU JURY, ACCUEIL DES ATHLETES

Pour les stades de niveau fédéral, international et plus, il devra y avoir des locaux spécifiques.

Pour les autres stades, en fonction du niveau de la compétition, le jour de la compétition, il pourra être utilisé des locaux existants à adapter, ou des structures provisoires.

### 5. SALLE DE REPOS DES ATHLETES

Pour les stades de niveau international et plus, il devra y avoir soit des locaux spécifiques, soit des locaux aménageables.

Pour les autres stades, le jour de la compétition des épreuves combinées, il pourra être utilisé un local existant à adapter.

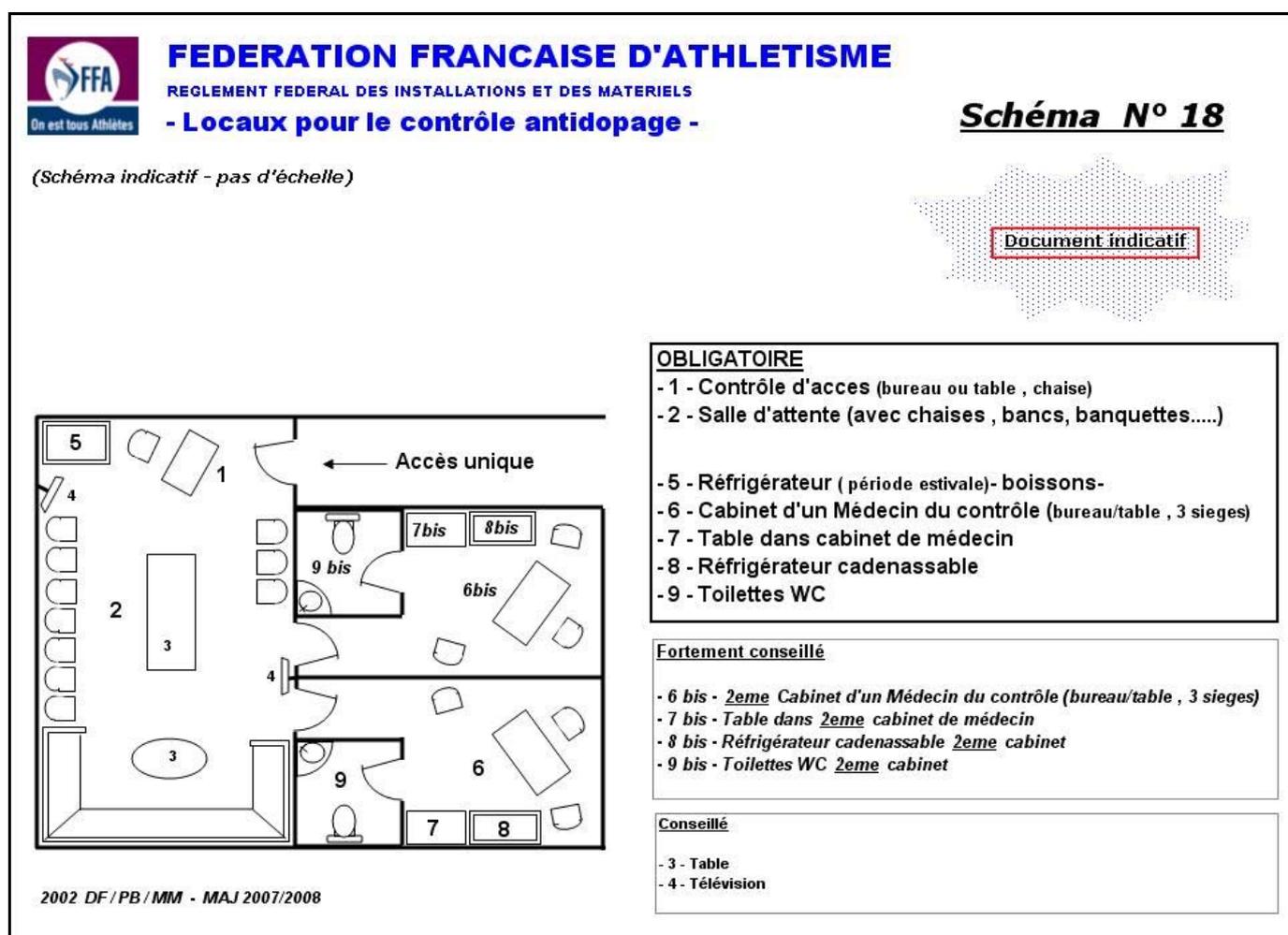
## 6. CONTROLE ANTIDOPAGE

Sur tous les stades, il devra y avoir des locaux spécifiques ou des locaux existants pouvant être adaptés (vestiaires de joueurs ou d'arbitres par exemple).

Ces locaux doivent comporter, de préférence, au minimum 3 pièces, une salle d'attente meublée pour au moins 10 personnes, un cabinet médical si possible par sexe (bureau pour le médecin) avec sanitaires, meublé avec table, chaises, réfrigérateur.

Ils doivent composer un ensemble isolé, avoir un seul accès vers l'extérieur ; l'accès à celui-ci devant être contrôlé.

Un exemple d'aménagement se trouve en schéma n°18.



## 7. BLOC TECHNIQUE / POSTE DE DIRECTION

Il est souhaitable que les locaux soient équipés pour permettre un raccordement à des liaisons internes et externes de technologie moderne.

Le bloc technique devra comprendre, quel que soit le classement :

- un emplacement pour le contrôle visuel (juges aux arrivées et chronométreurs manuels) ;
- un emplacement pour l'équipement de photographie d'arrivée automatique ;
- un emplacement pour l'animation (annonceurs).

Il pourra comprendre en fonction du niveau de classement :

- une régie animation ;
- un poste de direction ;
- un local pour l'équipement de photographie d'arrivée automatique.

Il devra avoir un accès direct avec les aires sportives.

Les équipements à prévoir devront être situés à proximité de la ligne des arrivées, de préférence en hauteur, afin que l'ensemble des aires sportives soit visible par les utilisateurs. Ils peuvent être indépendants ou intégrés à une tribune.

### 7.1 Contrôle visuel des arrivées

Les chronométreurs manuels et les juges aux arrivées doivent être placés sur une échelle (avec si possible des sièges), située à plus de cinq mètres du bord de la piste, dans le prolongement de la ligne d'arrivée.

Les chronométreurs seront placés de préférence à l'extérieur de la piste et les juges aux arrivées sur la même échelle que les chronométreurs ou sur une autre placée à l'intérieur de la piste.

L'emplacement des chronométreurs à l'extérieur de la piste pourra être une échelle amovible ou incorporée dans la tribune et/ou dans le bloc technique.

Le nombre de places à prévoir pour les chronométreurs et les juges aux arrivées est au minimum égal à deux fois le nombre de couloirs plus un.

### 7.2 Photographie d'arrivées automatiques (photo finish)

La caméra devra être placée dans le prolongement de la ligne des arrivées à l'extérieur de la piste (local, matériel...). Par contre, le matériel informatique de gestion du système peut être situé dans un local séparé (pour faciliter la mise en œuvre de la caméra, il est souhaitable de repérer dans le bloc technique le prolongement de la ligne d'arrivée).

Si la caméra est implantée à l'extérieur d'un local fermé, elle devra être protégée des intempéries (pluie et vent).

L'objectif devra être à une hauteur et à une distance du bord extérieur de la piste afin que la ligne théorique passant par cet objectif et joignant le bord intérieur de la piste forme un angle d'environ 30° avec la piste (tolérance 0, -5).

Il peut être envisagé de diminuer cet angle, mais les dispositions doivent au préalable être mises au point avec les fabricants d'appareils de photo d'arrivée.

Le local pour la gestion informatique du système devra être de dimensions suffisantes pour permettre à 2 ou 3 opérateurs de travailler. Il comportera de larges vitres en façade et sur les deux côtés (la vitre située dans l'axe de la caméra devra s'ouvrir).

Si le local est intégré dans la tribune, il devra être réalisé en permettant une parfaite visibilité de l'ensemble du stade et en particulier de toutes les zones de départ et de la ligne des arrivées.

Si la caméra est située dans le local, elle sera posée sur un trépied fixé au sol ou, de préférence, au plafond (il est souhaitable d'indiquer dans la cabine, un repère dans le prolongement de l'alignement de la ligne d'arrivée).

Pour l'organisation des compétitions importantes (stade de catégorie nationale et plus), il sera nécessaire de prévoir la possibilité d'implanter une deuxième caméra.

Un câblage fixe, de préférence, posé dans des fourreaux, avec des regards de visites étanches, sera à prévoir entre le local (la caméra) et les 4 coins intérieurs de la piste. Des prises, situées dans des boîtiers étanches, devront permettre le raccordement du système de déclenchement des impulsions des départs, mais également de l'anémomètre et éventuellement des panneaux d'affichage des temps.

Il est très recommandé de prévoir un câblage informatique entre le local de chronométrie et la salle du secrétariat.

## **8. SECRETARIAT DE COMPETITION**

Quel que soit le niveau de la compétition à organiser, un local pour le secrétariat est indispensable.

En fonction du classement fédéral du stade, il sera prévu au minimum une ou deux pièces séparées, d'une surface minimale de 16 à 20m<sup>2</sup>.

Les locaux pourront être éventuellement situés à proximité, ou incorporés au bloc technique, avec accès vers les autres équipements et les aires sportives.

## **9. SALLE DE PROTOCOLE**

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir soit des locaux spécifiques, soit des locaux aménageables situés en accès direct avec les aires sportives.

## **10. SONORISATION A DESTINATION DES ATHLETES ET DE LEUR ENCADREMENT TECHNIQUE**

Pour les stades de niveau national et plus, il devra y avoir un équipement fixe avec réseaux séparés (aires sportives, vestiaires, aires d'échauffement et chambre d'appel).

Pour les autres stades, en fonction du niveau de la compétition, le jour de la compétition, il pourra être utilisée une installation mobile.

## **11. PRESSE (RECOMMANDATIONS)**

Pour les stades de niveau national et plus, il est vivement recommandé de disposer d'équipements permanents ou adaptés (places avec pupitres pour presse écrite et radio, locaux pour commentateurs et une salle de presse).

Pour les autres stades, en fonction du niveau de la compétition, le jour de la compétition, il pourra être utilisée une installation mobile.

Un local de préférence indépendant des autres locaux, devra être prévu pour les animateurs (annonceurs) et le matériel de sonorisation.

## **12. ZONE MIXTE (RECOMMANDATIONS)**

Pour les stades de niveau national et plus, il est vivement recommandé d'offrir la possibilité d'organiser une zone mixte en bout de la ligne droite après la ligne d'arrivée.

### III. LES PROCEDURES DE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES DESTINEES A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME

#### 1. GENERALITES

Conformément à l'article R131-33 du Code du Sport, la Fédération Française d'Athlétisme prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions d'Athlétisme en plein air et en salle.

La procédure de classement constitue la reconnaissance officielle de la conformité d'une installation sportive aux fins de pratiquer l'Athlétisme en plein air ou en salle.

Dès que des travaux sont réalisés, que ce soit sur les aires sportives ou les équipements annexes de l'enceinte sportive, une demande de classement doit être impérativement déposée.

#### 2. CLASSEMENT FEDERAL

Le niveau du classement de l'installation sportive détermine le niveau des compétitions pouvant y être organisées sans aménagements complémentaires importants.

Toutes les compétitions d'Athlétisme, organisées sous l'égide de la Fédération, d'un de ses organismes décentralisés et/ou d'une association sportive lui étant affiliée, doivent être pratiquées obligatoirement dans une enceinte sportive bénéficiant d'un classement de la Fédération ou d'une dérogation expresse accordée par celle-ci.

##### 2.1 Les différents niveaux de classements

###### 2.1.1 Stade d'Athlétisme de plein air

<u>Niveau de classement</u>
Espace de Compétition de Spécialités Athlétiques
Régional
Interrégional
National
International
Mondial

###### 2.1.2 Stade d'athlétisme couvert

<u>Niveau de classement</u>
Espaces de Compétitions de Spécialités Athlétiques
Départemental
Régional
National
International

### **2.1.3 Les Espaces de Compétition de Spécialités Athlétiques**

Ce niveau de classement concerne des stades incomplets, ne permettant pas la pratique de toutes les disciplines de l'Athlétisme.

Il se compose d'une ou plusieurs aires sportives (courses, sauts, lancers) qui doivent être conformes aux spécifications techniques générales et aux normes (caractéristiques géométriques et qualité du sol) et, comprendre obligatoirement des locaux et espaces pour les Athlètes avec un minimum de 2 blocs vestiaires/sanitaires séparés (hommes et femmes).

Des dérogations sont acceptées concernant les caractéristiques de la piste :

Pour les stades d'Athlétisme :

- il peut n'être réalisé qu'une ligne droite ou une piste circulaire sans ligne droite ;
- il peut n'être réalisé qu'une partie de la piste circulaire normalisée, d'une longueur inférieure à 400m (exemple 203m ou 253m) à partir de la ligne des arrivées ;
- la piste circulaire et la ligne droite ne peuvent comporter moins de 6 couloirs ;
- piste circulaire de longueur variable inférieure à 402,30m

Pour les stades couverts :

- il peut n'être réalisé qu'une ligne droite sans une piste circulaire.

## **3. PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

### **3.1 Les demandes de classement**

Elles doivent être adressées par le propriétaire de l'installation sportive à la Fédération, par le canal de la Ligue régionale. La signature et le cachet du propriétaire doivent obligatoirement figurer sur cette demande.

Elles se composent obligatoirement des pièces suivantes transmises en double exemplaire :

- un formulaire correctement complété (document joint en annexe) ;
- les documents indiqués ci après.

#### **3.1.1 Stade d'Athlétisme de plein air**

- plan détaillé et schémas des installations (stade d'honneur et terrains annexes) ;
- certificat de mesurage + plan avec nivellement ;
- certificat de contrôle de la conformité aux normes NF EN 14877 et NF P 90-100 des aires sportives ;
- arrêté d'ouverture au public ;
- homologation ministérielle de l'enceinte sportive si la capacité d'accueil est supérieure à 3 000 spectateurs ;
- si éclairage, le procès verbal de contrôle du niveau d'éclairage établi par un organisme habilité.

#### **3.1.2 Stade d'Athlétisme couvert**

- plans détaillés et schémas des installations existantes (stade d'honneur et salles annexes) ;
- schéma précisant les éléments constructifs de la piste circulaire ;
- schéma précisant le détail des dévers de la piste circulaire ;
- certificat de mesurage + plan avec nivellement ;

- certificat de contrôle de la conformité aux normes NF EN 14877 et NF P 90-100 des aires sportives.
- arrêté d'ouverture au public ;
- homologation de l'enceinte sportive si la capacité d'accueil est supérieure à 500 spectateurs ;
- procès verbal de contrôle du niveau d'éclairage établi par un organisme habilité.

Le dossier est instruit par la Ligue régionale et la décision de classement est prononcée par la commission fédérale compétente. Pour les stades de niveau national et plus, la commission fédérale compétente peut désigner, si elle le juge utile, un de ses membres pour vérifier sur place la demande de classement.

La durée du classement est illimitée tant que l'installation sportive est maintenue en bon état d'utilisation prononcée.

Le changement de niveau de classement nécessite la fourniture d'un nouveau dossier.

## LES REGLES DE CLASSEMENT FEDERAL DES STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR

### ESPACE ET MATERIEL DE COMPETITION

#### TERRAIN PRINCIPAL

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
NATURE DES PISTES : matériau synthétique conforme aux normes NF EN 14877 et NF P90-100					
PISTE CIRCULAIRE 400m nombre minimal de couloirs	6	8	8	8 (souhaitable 9)	8 (souhaitable 9)
LIGNE DROITE : longueur	130m (+ dégagement de sécurité de 10m)	140m	145m	145m	145m
nombre minimal de couloirs	6	8	8	9	9
STEEPLE avec rivière (de préférence à l'intérieur de l'anneau)					
ACCES MARATHON ET MARCHE		souhaitable	nécessaire	nécessaire	nécessaire

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<p><b>SAUTOIRS :</b> nombre minimal d'ateliers de sauts distincts (hauteur, perche, longueur, triple saut).</p> <p>Pour perche, longueur et triple saut : pistes d'élan permettant des sauts en sens inversé. Pour la longueur et le triple saut, 2 ou 2x1 pistes d'élan permettant l'utilisation en double (en parallèle et même sens).</p> <p><b>Zone de chute :</b> mousse plastique souple (conforme norme NF EN 12503-2).</p> <p><b>Fosse de réception :</b> sable fin 0/2.</p> <p><b>Hauteur :</b> piste d'élan au minimum (sans la piste circulaire)</p> <p><b>Longueur :</b> piste d'élan : longueur minimale</p> <p><b>Triple saut :</b> piste d'élan : longueur minimale avant la planche de 13m</p> <p><b>Perche :</b> piste d'élan : longueur minimale</p>	<p>3</p> <p>15m</p> <p>40m</p> <p>40m</p> <p>40m</p>	<p>3</p> <p>18m</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p>	<p>4</p> <p>18m</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p>	<p>2 par spécialité, utilisables simultanément</p> <p>20m</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p> <p>40m (souhaitable 45m)</p>	<p>2 par spécialité, utilisables simultanément</p> <p>2 par spécialité, utilisables simultanément</p>

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<p><b>LANCERS :</b> Localisation = à l'intérieur de l'anneau</p> <p><b>Secteurs de chute :</b> pelouse naturelle</p> <p><b>Cercles de lancer :</b> en ciment</p> <p><b>Poids :</b> nombre minimum de cercles de lancer secteur de chute</p> <p><b>Disque :</b> nombre minimum de cercles de lancer (avec une cage). secteur de chute</p> <p><b>Marteau :</b> nombre minimum de cercles de lancer (avec une cage à panneaux mobiles). secteur de chute</p> <p><b>Javelot :</b> pistes d'élan (opposées). longueur minimale.</p> <p>secteur de chute</p>	<p>ou sur terrain annexe</p> <p>ou stabilisé pour le poids et le marteau</p> <p>1</p> <p>20m</p> <p>1 (souhaitable : 2) (cercles d'orientation opposée) 65m</p> <p>1</p> <p>70m</p> <p>1 (souhaitable : 2) 30m</p> <p>70m</p>	<p>sur un terrain annexe pour le lancer du marteau</p> <p>ou stabilisé pour le poids et le marteau</p> <p>2</p> <p>22m</p> <p>2 (d'orientation opposée) 70m</p> <p>1</p> <p>85m</p> <p>2 30m</p> <p>85m</p>	<p>2</p> <p>25m</p> <p>2 (d'orientation opposée) 80m</p> <p>1</p> <p>95m</p> <p>2 33,50m (longueur recommandée 36,50m)</p> <p>100m</p>	<p>2</p> <p>25m</p> <p>2 (d'orientation opposée) 85m</p> <p>1</p> <p>100m</p> <p>2 33,50m (longueur recommandée 36,50m)</p> <p>100m</p>	

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>PROTECTION DE LA PISTE OU DU TERRAIN</b> dispositif permettant d'interdire l'accès, distance minimale par rapport aux aires sportives 1m (2m conseillés)	ou main courante	ou main courante			

### MATERIEL SPORTIF

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>MATERIEL :</b> ensemble du matériel réglementaire indispensable		et autre matériel complémentaire (souhaitable)	et autre matériel complémentaire	et autre matériel complémentaire	
<b>REMISES</b>	conseillées	souhaitables			

### AIRES ANNEXES

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>PREPARATION ET ECHAUFFEMENT</b>		éventuellement : - piste ou espaces libres, - aires de concours secondaires, - aires de lancers autant que possible dissociées.		-piste en synthétique de 400m avec 4 couloirs au minimum de même dessin que la piste de compétition et si possible avec la même orientation, -ensemble des sautoirs indépendants, -zone de lancers (tous indépendants) dissociée de la zone de courses-sauts, avec cages de protection et grillage général.	

## LOCAUX ET ESPACES DES ACTEURS DES COMPETITIONS (athlètes, entraîneurs, officiels et dirigeants)

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>VESTIAIRES / SANITAIRES</b>  <u>Athlètes</u> locaux pouvant accueillir au minimum en 2 groupes séparés (hommes et femmes) pour :  <u>Juges</u>	2 x 25 personnes	2 x 25 personnes	2 x 25 personnes  souhaitable	4 x 25 personnes  nécessaire	
<b>CHAMBRE D'APPEL</b>	conseillée fixe ou mobile	conseillée fixe ou mobile	fixe ou mobile	équipée pour au moins 80 personnes (40+2x100m <sup>2</sup> )	
<b>SERVICE MEDICAL</b>	locaux	au moins un local permanent		au moins 2 locaux permanents	
<b>SALLE DE REPOS</b>		souhaitable		nécessaire	
<b>CONTRÔLE ANTIDOPAGE</b>	1 local	1 local	au moins un local	au moins 2 locaux	
<b>TRIBUNE</b>  <b>Capacité d'accueil =</b> nombre de places assises offertes en tribunes fixes ou mobiles	tribune souhaitable	300 places		2000 places	3000 places

## LOCAUX ET ESPACES ORGANISATEURS

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>POSTE DE DIRECTION</b>		souhaitable	nécessaire		
<b>BLOC TECHNIQUE</b> Face à la ligne des arrivées : pour le contrôle visuel des arrivées (juges et chronométrateurs, à proximité de la ligne des arrivées pour la photo finish (la caméra étant placée au droit de la ligne)		+ régie			
<b>SECRETARIAT</b> surface conseillée  communication interne	16m <sup>2</sup>	2 x 16m <sup>2</sup>	2 x 20m <sup>2</sup>	2 x 20m <sup>2</sup>  téléphones voire vidéos	
<b>SALLE PROTOCOLE</b>		souhaitable	nécessaire	nécessaire	
<b>PC DE SECURITE</b>				souhaitable	
<b>SONORISATION</b>	sonorisation fixe ou mobile	sonorisation fixe ou mobile	sonorisation indépendante pour terrain principal, vestiaires, aires d'échauffement	sonorisation indépendante pour terrain principal, vestiaires, aires d'échauffement	

## ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES SPORTIVES DE COMPETITION

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>Eclairage moyen horizontal</b> $E_{Hmoy}$	optionnel	optionnel	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Mise en service / à maintenir (X 0,8 mise en service) **	250 / 200 lux	400 / 320 lux	Sans TV 625 / 500 lux	Sans TV 625 / 500 lux *	* Sans TV 625 / 500 lux *
Facteur d'uniformité $E_{Hmin} / E_{Hmoy}$					
à l'intérieur de la piste circulaire	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7
à l'extérieur	≥ 0,6	≥ 0,6	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7
Rapport mini / maxi $E_{Hmin} / E_{Hmax}$	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5
Eclairage de secours TV			souhaitable	nécessaire	nécessaire
Température de couleur : Tc	> 4000 K	> 4000 K	> 4000 K	≥ 5 600 K	≥ 5 600 K
Indice rendu des couleurs Ra	≥ 65	≥ 65	≥ 80	≥ 90	≥ 90
Facteur GR (éblouissement)	≤ 55	≤ 55	≤ 50	≤ 50	≤ 50

\* en respectant la valeur suivante :  $0,5 \leq E_{Hmoy} / E_{Vmoy} \leq 2$ , la valeur  $E_{Vmoy}$  étant imposée

\*\* au droit de la ligne d'arrivée (chronométrage électrique) : valeur minimale absolue de 1 000 lux

ECLAIRAGE électrique des aires sportives d'entraînement à titre indicatif	Jusqu'au niveau national, $E_{Hmoy} \geq 100$ lux – (Pour les courses, possibilité de réduire à 50 lux) niveau supérieur $E_{Hmoy} \geq 300$ lux	Facteur d'uniformité : $\geq 0,5$ – Facteur : GR $\leq 55$ Indice de rendu des couleurs : Ra > 20
--	--	---

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR  
DES STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR**

**DISPOSITIONS GENERALES**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>REGIONAL</b>	<b>INTERREGIONAL</b>	<b>NATIONAL</b>	<b>INTERNATIONAL</b>	<b>MONDIAL</b>
TABLEAU D'AFFICHAGE				au moins un tableau électronique (système vidéo conseillé)	
SUPERSTRUCTURE				conseillées : de forme ovoïde, avec en périphérie un fossé de circulation pour les photographes de presse	
ESPACE DE CONVIVIALITE REUNIONS / RECEPTIONS	recommandé			nécessaire	

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR  
DES STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR**

**ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES SPORTIVES DE COMPETITION**

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>Pour TV</b>			Conseillé	Fortement conseillé	Fortement conseillé
<b>Eclairage moyen Horizontal</b> <i>E<sub>Hmoy</sub></i>					
Mise en service / à maintenir			625 / 500 lux	1000 / 800 lux	1000 / 800 lux
<b>Eclairage moyen Vertical</b> <i>E<sub>Vmoy</sub></i>					
Mise en service / à maintenir			1250 / 1000 lux	1750 / 1400 lux	2250 / 1800 lux
Facteur d'uniformité <i>E<sub>Vmin</sub> / E<sub>Vmoy</sub></i>			≥ 0,6	≥ 0,7	≥ 0,7
Rapport mini / maxi <i>E<sub>Vmin</sub> / E<sub>Vmax</sub></i>			≥ 0,4	≥ 0,5	≥ 0,5
Eclairage de secours TV			souhaitable	nécessaire	nécessaire
Température de couleur : Tc			> 4000 K	≥ 5 600 K	≥ 5 600 K
Indice rendu des couleurs Ra			≥ 80	≥ 90	≥ 90
Facteur GR (éblouissement)			≤ 50	≤ 50	≤ 50

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR  
DES STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR**

**TRIBUNES (Y COMPRIS LES ACTEURS DE LA COMPETITION)**

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<p><b>Capacité d'accueil</b> = nombre de places en tribunes fixes ou mobiles</p> <p><b>Effectif maximal des spectateurs</b> = capacité d'accueil + places debout offertes en dehors des tribunes fixant la capacité d'accueil</p>	tribune souhaitable	<p>en tribunes permanentes ou provisoires, 500 places assises</p> <p>au minimum : 1000</p>	<p>en tribunes permanentes ou provisoires, 1500 places assises</p> <p>au minimum : 3000</p>	<p>en tribunes couvertes, 15000 places assises</p> <p>au minimum : 15000</p>	<p>en tribunes couvertes, 60000 places assises</p> <p>en minimum 60000</p>

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR  
DES STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR**

**LOCAUX ET ESPACES PRESSE**

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL	MONDIAL
<b>INSTALLATIONS</b>		conseillées	<ul style="list-style-type: none"> <li>-dans les tribunes pour la presse écrite, radio ; installations permanentes ou non pour au moins 10 personnes en places assises équipées de pupitre (prises électriques, téléphoniques et télévision) ;</li> <li>-locaux de commentateurs (conseillés) ;</li> <li>-emplacements pour caméras (conseillés) ;</li> <li>-salle de presse ;</li> <li>-salle de conférence de presse souhaitable;</li> <li>-locaux d'accueil, vestiaires, sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-dans les tribunes, pour la presse écrite, radio, télévision ; installations permanentes ou non pour au moins 500 personnes en places assises équipées de pupitre (prises électriques, téléphoniques et télévision) ;</li> <li>-galerie de circulation;</li> <li>-locaux de commentateurs ;</li> <li>-emplacements pour caméras ;</li> <li>-emplacements pour photographes ;</li> <li>-salle de presse ;</li> <li>-salle de conférence de presse ;</li> <li>-locaux d'accueil, vestiaires, sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-dans les tribunes, pour la presse écrite, radio, télévision ; installations permanentes ou non pour au moins 1000 personnes en places assises équipées de pupitre (prises électriques, téléphoniques et télévision) ;</li> <li>-galerie de circulation;</li> <li>-locaux de commentateurs ;</li> <li>-emplacement pour caméras ;</li> <li>-emplacements pour photographes ;</li> <li>-salle de presse ;</li> <li>-salle de conférence de presse ;</li> <li>-locaux d'accueil, vestiaires, sanitaires.</li> </ul>
<b>ZONE MIXTE</b>			souhaitable	nécessaire	nécessaire

## LES REGLES DE CLASSEMENT FEDERAL DES STADES D'ATHLETISME COUVERTS

### ESPACE ET MATERIEL DE COMPETITION

#### AIRES DE COMPETITION

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>NATURE DES PISTES :</b> matériau synthétique conforme aux normes NF EN 14877 et NF P90-100				
<b>PISTE CIRCULAIRE :</b> longueur virages déversés  nombre minimal de couloirs	inférieure à 200m ou 200m virages non déversés  4	200m  6	200m  6	200m  6
<b>LIGNE DROITE :</b> longueur nombre minimal de couloirs	60m 4	60m 6	60m 6 (souhaité 8)	60m 6 (souhaité 8)
<b>SAUTOIRS :</b> nombre minimal d'ateliers de sauts distincts (hauteur, perche, longueur et triple saut)  <b>Zone de chute :</b> mousse plastique souple (conforme norme NF EN 12503-2)  <b>Fosse de réception :</b> sable fin 0/2	3	3	3	3

<b>CLASSEMENT</b>	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<p><b>Hauteur :</b> zone d'élan, longueur non fixée mais les 5 derniers mètres doivent être horizontaux</p> <p><b>Longueur :</b> piste d'élan longueur minimale horizontale</p> <p><b>Triple saut :</b> piste d'élan longueur minimale horizontale avant la planche de 13m</p> <p><b>Perche :</b> piste d'élan longueur minimale horizontale</p>			40m	
			40m	
			40m	
<p><b>LANCER DU POIDS :</b></p> <p><b>localisation</b> (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'anneau)</p> <p><b>secteurs de chute :</b> en matériau approprié, sur lequel le poids laisse une empreinte de dimension avec un dispositif de blocage et de protection en extrémité et sur les deux côtés</p> <p><b>cercles de lancer :</b> fixe ou démontable en matériau adapté</p>	1	1	1	1
	17m	19m	22m	25m

**PROTECTION DE LA PISTE OU DU TERRAIN :**

dispositif permettant d'interdire l'accès ;  
distance minimale par rapport aux aires sportives / conseillée 1m (mais peut-être réduite en fonction des dispositions constructives et en particulier le long de la piste circulaire, dans les zones où la piste est relevée).

**ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES SPORTIVES DE COMPETITION**

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>Eclairage moyen horizontal</b> $E_{h,ave}$				
Mise en service / à maintenir (**)	250 / 200 lux	375 / 300 lux	625 / 500 lux	625 / 500 lux (*)
Facteur d'uniformité				
Aires sportives à l'intérieur de la piste	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7
Piste et aires sportives à l'extérieur	≥ 0,6	≥ 0,6	≥ 0,6	≥ 0,7
Rapport mini / maxi	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5
Gradient linéaire maximal (***)	-	-	≤ 5%	≤ 5%
Eclairage de sauvegarde des participants (10% du niveau d'éclairage pendant 20s)	souhaitable	souhaitable	souhaitable	nécessaire
Température des couleurs : Tc	> 2000 K conseillé > 4000K	> 4000 K	> 4000 K	> 4000 K
Indice rendu des couleurs Ra	≥ 20 conseillé ≥ 65	≥ 65	≥ 65	≥ 80
Facteur GR (éblouissement)	-	-	≤ 50	≤ 50

(\*) En respectant la valeur suivante, ( $0,5 \leq E_{h,moy} / E_{v,moy} \leq 2$ ) ; la valeur  $E_{v,moy}$  étant imposée.

(\*\*) Au droit de la ligne d'arrivée (chronométrage électrique) : valeur minimale 1000 lux, conseillée 1200/ 1400.

(\*\*\*) Gradient évalué sur les points du maillage calcul.

ECLAIRAGE artificiel des aires sportives d'entraînement  
à titre indicatif : 250 / 200 lux.

Facteur d'uniformité :  $\geq 0,5 - GR \leq 55 - Ra > 20$

## MATERIEL SPORTIF

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>MATERIEL</b> ensemble du matériel réglementaire indispensable		et autre matériel complémentaire (souhaitable)	et autre matériel complémentaire	
<b>REMISES</b>	conseillées	souhaitables		

## AIRES ANNEXES

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>PREPARATION ET ECHAUFFEMENT</b>	éventuellement	souhaitable	espaces indépendants des aires de compétition dans lesquels il est possible de poser des bandes de revêtement en synthétique	espaces indépendants des aires de compétition avec revêtement en synthétique, pour courses et sauts (et si possible plateau de lancer du poids)

**LOCAUX ET ESPACES DES ACTEURS DES COMPETITIONS (Athlètes / Entraîneurs / Officiels et Dirigeants)**

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>VESTIAIRES / SANITAIRES</b>  <u>Athlètes</u> locaux pouvant accueillir au minimum en 2 groupes séparés (hommes et femmes)  <u>Juges</u>	2 x 25 personnes		2 x 25 personnes	4 x 25 personnes
			souhaitable	nécessaire
<b>CHAMBRE D'APPEL</b>	souhaitable	nécessaire	équipée pour au moins 30 personnes	équipée pour au moins 50 personnes
<b>SERVICE MEDICAL</b>	souhaitable	au moins un local permanent	au moins un local permanent	au moins 2 locaux permanents
<b>SALLE DE REPOS</b>		souhaitable	nécessaire	
<b>CONTRÔLE ANTIDOPAGE</b>	1 local	1 local	au moins un local	au moins 2 locaux
<b>TRIBUNE</b>  <b>Capacité d'accueil =</b> nombre de places assises offertes en tribunes fixes ou mobiles	tribune souhaitable	300 places	300 places	1000 places

## LOCAUX ET ESPACES ORGANISATEURS

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>POSTE DE DIRECTION</b>		souhaitable	nécessaire	
<b>BLOC TECHNIQUE</b> Face à la ligne des arrivées : pour le contrôle visuel des arrivées (juges et chronométreurs), à proximité de la ligne des arrivées pour la photo finish (la caméra étant placée au droit de la ligne)  animation	nécessaire    souhaitable	nécessaire + régie   nécessaire		
<b>SECRETARIAT</b> surface conseillée  communication interne	16m <sup>2</sup>	2 x 16m <sup>2</sup>	2 x 20m <sup>2</sup>	2 x 20m <sup>2</sup>  téléphones voire vidéos
<b>SALLE PROTOCOLE</b>		souhaitable	nécessaire	nécessaire
<b>PC DE SECURITE</b>			souhaitable	nécessaire
<b>SONORISATION</b>	sonorisation fixe ou mobile	sonorisation fixe conseillée indépendante pour terrain principal, vestiaires, aires d'échauffement	sonorisation  indépendante pour terrain principal, vestiaires, aires d'échauffement	sonorisation  indépendante pour terrain principal, vestiaires, aires d'échauffement

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS  
SUR DES STADES D'ATHLETISME COUVERTS**

**DISPOSITIONS GENERALES**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>REGIONAL</b>	<b>INTERREGIONAL</b>	<b>NATIONAL</b>	<b>INTERNATIONAL</b>
<b>TABLEAU D'AFFICHAGE</b>			recommandé	au moins un tableau électronique général (système vidéo recommandé)
<b>ESPACE DE CONVIVIALITE REUNIONS / RECEPTIONS</b>	recommandé		nécessaire	

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR DES STADES D'ATHLETISME COUVERTS**

**ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES SPORTIVES DE COMPETITION**

CLASSEMENT	REGIONAL	INTERREGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
<b>Eclairage moyen horizontal</b> <i>E<sub>H.moy</sub></i>				1000 / 800 lux
Mise en service / à maintenir				
<b>Eclairage moyen vertical</b> <i>E<sub>v.moy</sub></i>			1250 / 1000 lux	1750/ 1400 lux
Mise en service / à maintenir			≥ 0,6	≥ 0,6
Facteur d'uniformité			≥ 0,4	≥ 0,4
Rapport mini / maxi				

**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR DES STADES D'ATHLETISME COUVERTS**

**TRIBUNES (Y COMPRIS LES ACTEURS DE LA COMPETITION)**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>DEPARTEMENTAL</b>	<b>REGIONAL</b>	<b>NATIONAL</b>	<b>INTERNATIONAL</b>
<p><b>Capacité d'accueil</b> = nombre de places en tribunes fixes ou mobiles</p> <p><b>Effectif maximal des spectateurs</b> = capacité d'accueil + places debout offertes en dehors des tribunes fixant la capacité d'accueil</p>	tribune souhaitable	<p>en tribunes permanentes ou provisoires, 500 places assises</p> <p>au minimum : 1000</p>	<p>en tribunes permanentes rétractables ou provisoires, 2500 places assises</p> <p>au minimum : 3000</p>	<p>en tribunes permanentes rétractables ou provisoires, 4000 places assises</p> <p>au minimum : 5500</p>

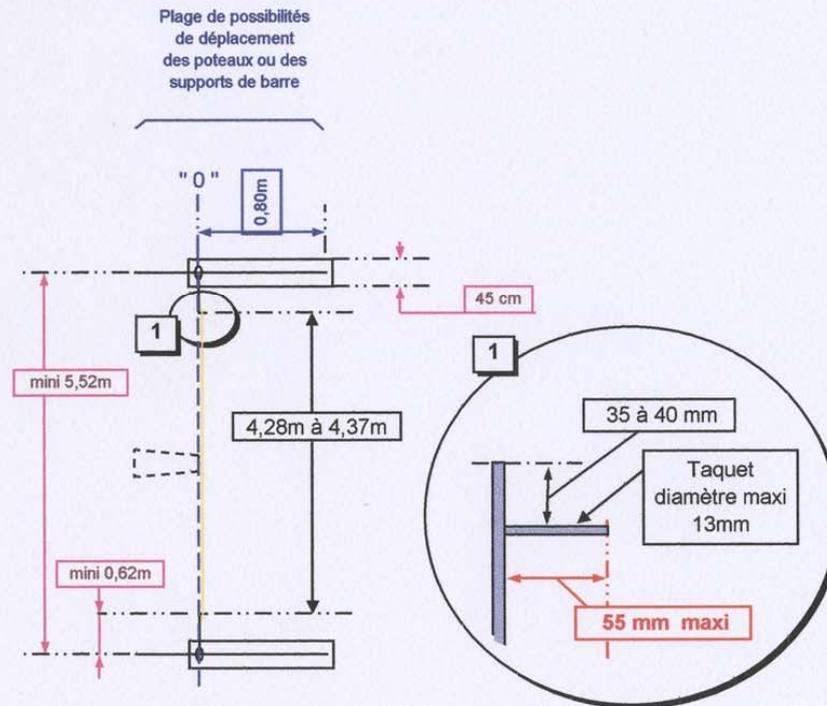
**RECOMMANDATIONS FEDERALES ET CRITERES POUR L'IMPLANTATION DES COMPETITIONS SUR DES STADES D'ATHLETISME COUVERTS**

**LOCAUX ET ESPACE PRESSE**

CLASSEMENT	DEPARTEMENTAL	REGIONAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
INSTALLATIONS		conseillées	-dans les tribunes pour la presse écrite, radio ; -installations permanentes ou non pour au moins 10 personnes en places assises équipées de pupitre (prises électriques, téléphoniques et télévision) ;	-dans les tribunes, pour la presse écrite, radio, télévision ; -installations permanentes ou non pour 300 à 500 personnes en places assises équipées de pupitre (prises électriques, téléphoniques et télévision) ;  -locaux de commentateurs ; -emplacements pour caméras; -emplacements pour photographes ; -salle de presse ; -salle de conférence de presse ; -locaux d'accueil, vestiaires, sanitaires.
ZONE MIXTE			souhaitable	nécessaire



(Schéma indicatif - pas d'échelle)



© 1996 - mise à jour 2007/8 M. Melet

## IV. LES MATERIELS FIXES OU SCELLES

### 1. MATERIELS COMMUNS AUX STADES D'ATHLETISME PLEIN AIR ET AUX STADES D'ATHLETISME COUVERTS

#### 1.1 Montants de saut à la perche

Les montants devront être rigides, leur hauteur sera au minimum de 5,50m. La structure métallique de la base et de la partie inférieure des montants devra être recouverte d'un rembourrage de matériau approprié afin de fournir une protection aux Athlètes et aux perches. Un dispositif devra permettre le déplacement de la barre de saut, dans le sens de la course, de 0 à 80cm par rapport au dessus du bord arrière du bac d'appel (butée arrière), vers la zone de réception.

Supports de la barre transversale : elle reposera sur des taquets. Ils ne porteront ni encoches ni rainures d'aucune sorte. Leur épaisseur sera constante sur toute la longueur et ne dépassera pas 13mm de diamètre.

Ils ne doivent pas dépasser de plus de 55mm par rapport aux éléments de support et ceux-ci devraient s'élever à 35-40mm au dessus des taquets.

Ils ne devront pas être recouverts de caoutchouc ou de toute autre matière qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre eux et la surface de la barre, ni ne comporter aucune sorte de ressorts.

La distance entre les taquets devra se situer entre 4,28m et 4,37m ; les taquets supportant la barre transversale seront placés sur des bras d'extension, attachés de façon permanente aux montants, permettant ainsi de placer les montants de façon plus écartée sans augmenter la longueur de la barre transversale.

*Schéma n°19*

### 2. MATERIELS SPECIFIQUES AUX STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR

#### 2.1 Cage de protection spécifique pour le lancer du disque

Elle doit être conçue, fabriquée et maintenue en bon état, de façon à être capable d'arrêter un disque de 2kg lancé à une vitesse atteignant 25m par seconde. Le dispositif doit être tel qu'il n'y ait pas de danger de ricochet ou de rebondissement en arrière vers l'Athlète ou au dessus de la cage.

L'ouverture de la cage est de 6m et doit être placée à 7m en avant du centre du cercle de lancer.

Les extrémités de l'ouverture d'une largeur de 6m correspondront au bord intérieur du filet.

La hauteur des panneaux de filet ou du filet tombant au point le plus bas est au minimum de 4m.

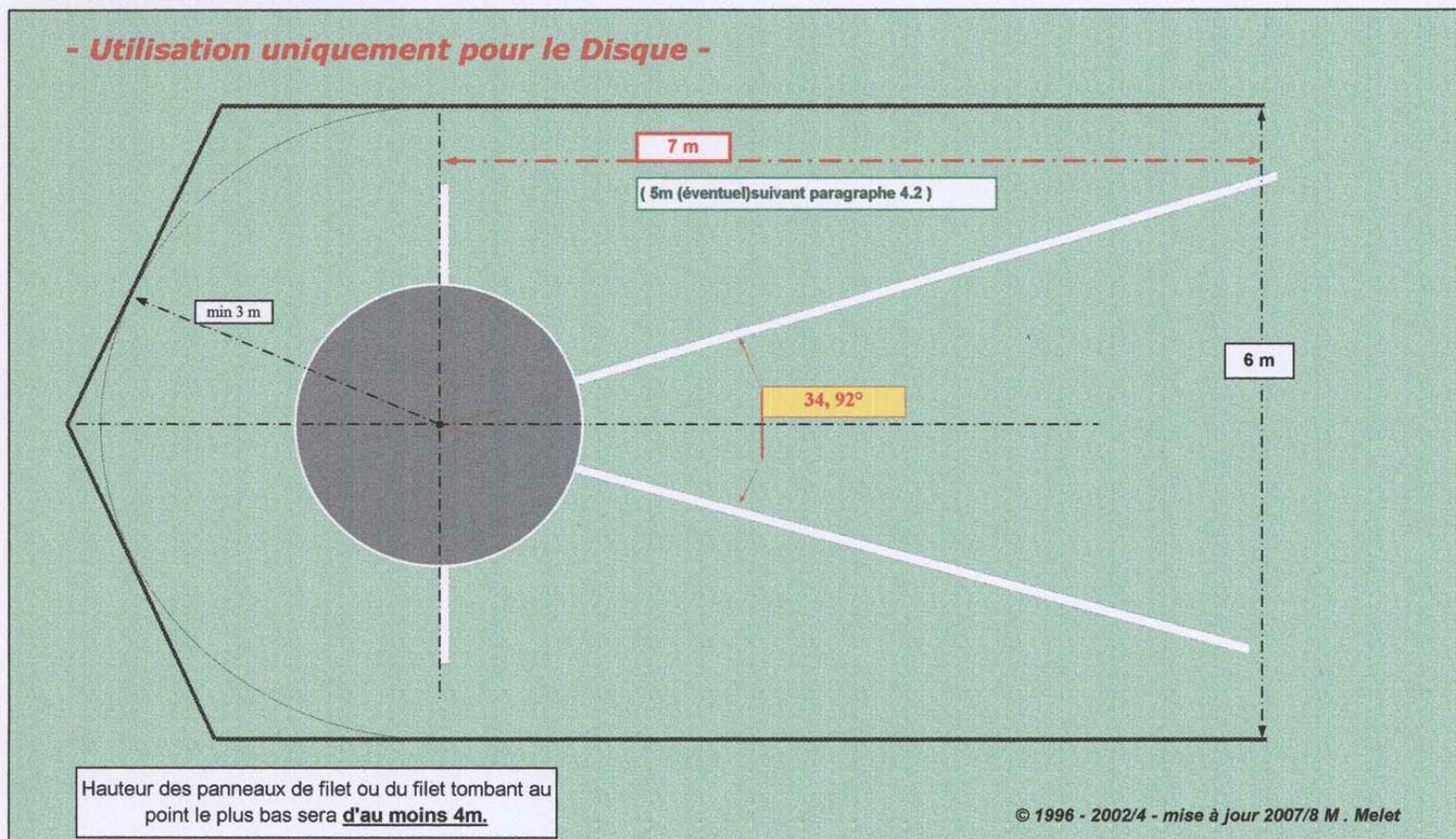
Les panneaux arrières ou le filet, devront laisser un espace libre minimal de 3m par rapport au centre du cercle de lancer.

Le secteur dans lequel un danger peut exister pour le lancer du disque, à partir de cette cage, est d'environ 69°.

Pour les matériels en place au 1<sup>er</sup> Septembre 2010 ou commandés avant le 31 Janvier 2011, il est possible d'utiliser des cages dont l'ouverture de 6m est à 5m, au lieu de 7m en avant du centre du cercle de lancer et à condition que toutes les autres spécifications et caractéristiques de la cage soient respectées. Mais, dans ce cas, le secteur de danger est environ 98°.

Quel que soit le type de cage utilisé, sa position et son orientation dans le stade, et par conséquent du secteur de chute, doivent être soigneusement étudiées pour qu'elle soit utilisée en sécurité et en particulier lorsque d'autres épreuves sont disputées en simultanément.

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



Des dispositions doivent être prises lors de la conception et la construction de la cage, pour empêcher que l'engin passe à travers les jointures des différents panneaux de la cage, perce le filet ou, passe en dessous de celui-ci.

Le filet de la cage peut être fabriqué en cordage naturel, en fibre synthétique, en fil d'acier doux ou, en acier haute résistance à la tension. La dimension maximale des mailles est de 50mm pour les filets en acier et de 44mm pour des filets en cordage.

La dimension minimale du filet en cordage ou en acier dépend de la construction de la cage mais, les filets doivent pouvoir résister à la chute d'une hauteur de 7m d'un objet de 15kg conformément à la procédure de contrôle mécanique EN 1263-1.

Il est conseillé de faire réaliser une vérification périodique de la qualité et de la résistance du filet.

### *Schéma n°20*

## **2.2 Cage de protection spécifique du lancer du marteau**

Elle doit être conçue, fabriquée et maintenue en bon état de façon à être capable d'arrêter un marteau de 7, 260kg, lancé à une vitesse atteignant 32m par seconde. Le dispositif doit être tel qu'il n'y ait pas de danger de ricochet ou de rebondissement en arrière, vers l'Athlète ou au dessus de la cage.

L'ouverture de la cage est de 6m et doit être placée à 7m en avant du centre du cercle de lancer.

La hauteur des panneaux de filet ou du filet tombant au point le plus bas est au minimum de 7m à l'arrière de la cage et, de 10m pour les derniers panneaux d'une longueur de 2,80m situés avant l'ouverture et reliés au pivot des panneaux mobiles. Les panneaux arrière ou le filet devront laisser un espace libre minimal de 3,50m par rapport au centre du cercle de lancer. Un panneau de filet mobile sera placé de chaque côté de la cage. La largeur sera de 2m et la hauteur de 10m.

Le secteur dans lequel un danger peut exister pour le lancer du marteau, à partir de cette cage, avec une parfaite utilisation des panneaux mobiles, est d'environ 53°.

Pour les matériels en place au 1<sup>er</sup> Septembre 2010 ou commandés avant le 31 Janvier 2011, il est possible d'utiliser des cages différentes : ouverture de 6 à 4,2m (au lieu de 7m) en avant du centre du cercle de lancer ; une hauteur de filet de 7m, avec des panneaux mobiles de 2m de largeur et 9m de hauteur et, à condition que toutes les autres spécifications et caractéristiques de la cage soient respectées. Mais dans ce cas, le secteur de danger est d'environ 98° (autre variante possible pour cette cage, permettant de diminuer le secteur de danger des panneaux mobiles de 3,20m au lieu de 2m).

Quel que soit le type de cage utilisé, sa position et son orientation dans le stade et par conséquent du secteur de chute doivent être soigneusement étudiées pour qu'elle soit utilisée en sécurité et en particulier lorsque d'autres épreuves sont disputées en simultanément.

Des dispositions doivent être prises lors de la conception et la construction de la cage, pour empêcher que l'engin passe à travers les jointures des différents panneaux de la cage, perce le filet ou, passe en dessous de celui-ci.

Le filet de la cage peut être fabriqué en cordage naturel, en fibre synthétique, en fil d'acier doux ou, en acier haute résistance à la tension. La dimension maximale des mailles est de 50mm pour les filets en acier et de 44mm pour des filets en cordage.

La dimension minimale du filet en cordage ou en acier dépend de la construction de la cage. Mais les filets doivent pouvoir résister à la chute d'une hauteur de 7m d'un objet de 100kg, conformément à la procédure de contrôle mécanique EN 1263-1.

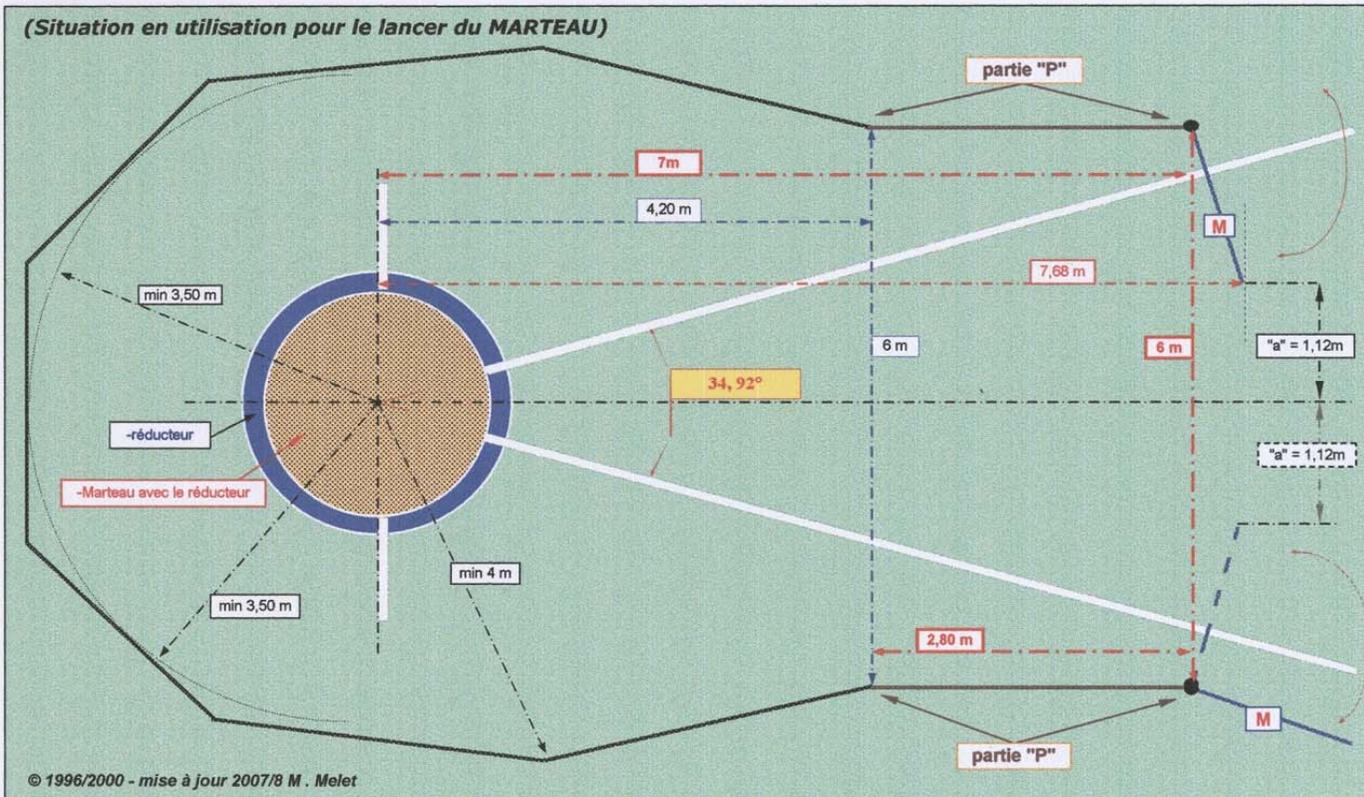
Il est conseillé de faire réaliser une vérification périodique de la qualité et de la résistance du filet.

### *Schéma n°21*

### *Schéma n°22*

(Schéma indicatif - pas d'échelle)

(Situation en utilisation pour le lancer du MARTEAU)



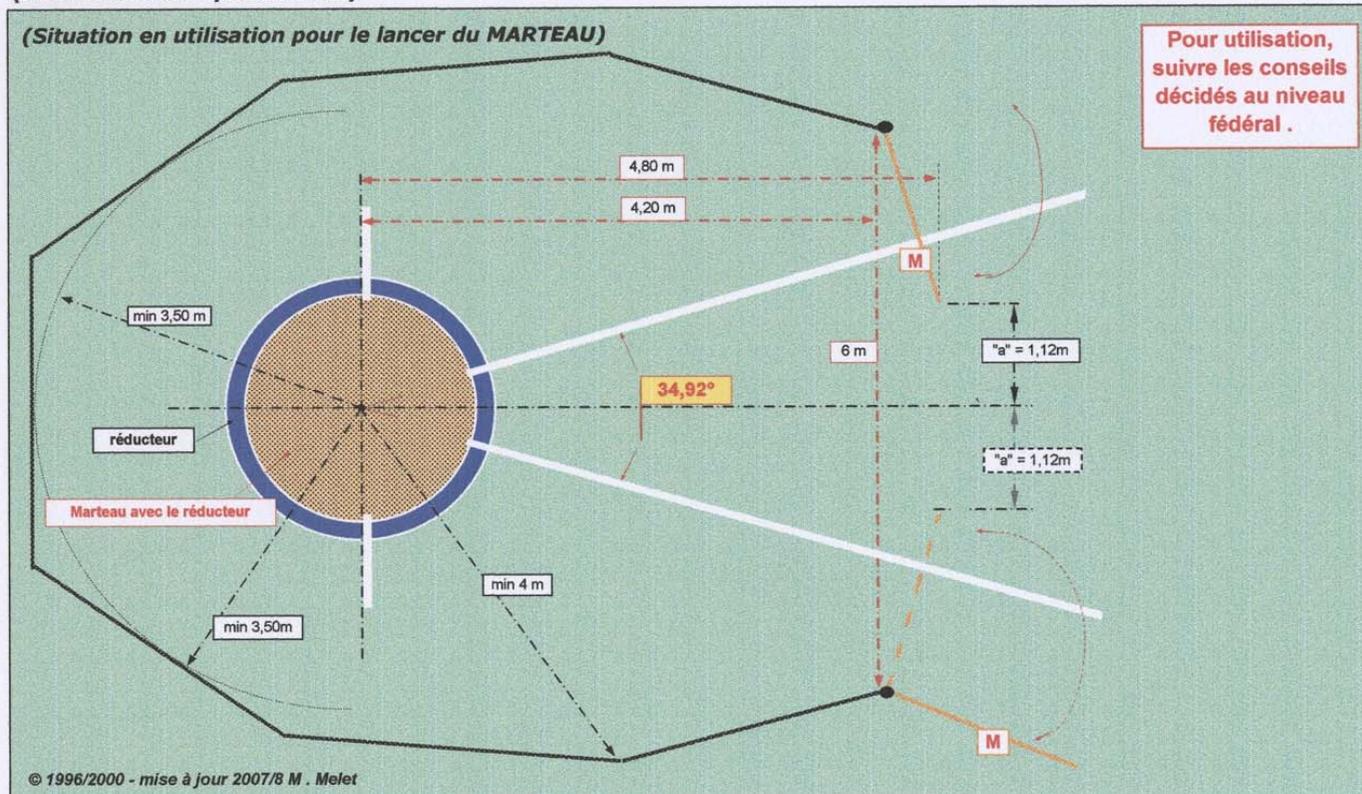
**M** (\*\*) Les panneaux mobiles doivent être équipés d'un dispositif de **bloquage** et de **vérouillage** à la **position d'utilisation** (ouvert ou fermé)

(\*\*) : "La hauteur des panneaux de filet ou du filet tombant au point le plus bas sera d'au moins 7m..." ( 10m pour partie "P" )

(\*\*) : "Deux panneaux mobiles de filet de 2m de large seront prévus sur le devant de la cage; seul l'un d'entre eux sera utilisé pour un lanceur donné. La hauteur minimale des panneaux de filet devra être 10m."

(Schéma indicatif - pas d'échelle)

(Situation en utilisation pour le lancer du MARTEAU)



© 1996/2000 - mise à jour 2007/8 M . Melet

**M** (\*\*) Les panneaux mobiles doivent être équipés d'un dispositif de **bloquage et de verrouillage** à la position d'utilisation (ouvert ou fermé)

(\*\*): "... La hauteur minimale des panneaux de filet devra être de 7m."

(\*\*): " Deux panneaux mobiles de filet de 2m de large seront prévus sur le devant de la cage, seul l'un d'entre eux sera utilisé pour un lanceur donné. La hauteur minimale des panneaux de filet devra être 9m."

### **2.3 Cage mixte de protection des lancers du disque et du marteau**

Il sera utilisé les mêmes dispositions que ci-dessus avec les adaptations suivantes :

Solution conseillée : plateau de lancer unique aux caractéristiques de celui du lancer du disque (diamètre 2,50m) avec un réducteur amovible pour le lancer du marteau (diamètre 2,135m).

Autre solution possible : deux plateaux de lancer, par rapport à la solution un seul plateau de lancer de marteau. Il est placé en avant, un plateau de lancer du disque, les deux centres étant séparés d'une distance de 2,37m sur l'axe du secteur de chute (le centre du cercle de lancer du disque doit être au minimum à 4m20 de l'ouverture de la cage).

## **3 MATERIELS SPECIFIQUES AUX STADES D'ATHLETISME COUVERTS**

### **3.1 Aire de lancer du poids**

La zone de chute sera entourée à son extrémité et sur les deux côtés par un dispositif pouvant arrêter le poids, que celui-ci soit en l'air ou rebondisse sur la zone de chute (cf. schéma n°14).

## V. LES AUTRES MATERIELS

### 1. MATERIELS COMMUNS AUX STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR ET STADES D'ATHLETISME COUVERTS

#### 1.1 Mesurage

Toutes les mesures se feront avec un ruban en acier, un ruban en fibre de verre, une barre certifiée et calibrée ou avec un appareil scientifique de mesurage ; l'ensemble des matériels devant être certifié et contrôlé en application des dispositions définies par le Ministère en charge de l'industrie.

#### 1.2 Blocs de départ

Ils doivent être de construction absolument rigide et ne devront procurer aucun avantage inéquitable à l'Athlète.

Ils doivent être fixés sur la piste par des pointes prévues pour endommager le moins possible la piste, dont le nombre, l'épaisseur et la longueur sont fonction de la nature de celle-ci.

Le bloc doit être constitué de deux plaques recouvertes de matériau approprié ou avec des cannelures pour convenir aux pointes des chaussures des Athlètes. Les plaques sont plates ou concaves, inclinables, montées sur un cadre rigide.

Le montage des plaques sur le cadre rigide peut être réglable mais ne doit permettre aucun mouvement pendant le départ proprement dit.

Les plaques doivent être réglables en avant comme en arrière et l'une par rapport à l'autre. Le réglage doit être complété par un système de serrage ou de verrouillage pouvant être facilement et rapidement manœuvré.

#### 1.3 Cônes pour rabattement

Les cônes pour aider les Athlètes à identifier la ligne de rabat auront une base inscrite dans une largeur de 5 x 5cm et une hauteur maximale de 15cm (ils peuvent être remplacés par des prismes). Ils seront de couleur différente de la couleur de la ligne de rabat.

#### 1.4 Chronométrage entièrement automatique (utilisant le système de la photographie d'arrivée)

**Le Système doit être contrôlé sur la base d'un essai de son exactitude dans les quatre ans précédant la compétition.** Il doit être déclenché automatiquement par le pistolet du Starter ou par l'appareil de départ approuvé, de telle façon que le délai total entre la déflagration et le déclenchement du système de chronométrage soit constant et égal à 1 millième de seconde.

Il doit enregistrer l'arrivée avec une caméra dont la fente verticale sera placée dans le prolongement de la ligne d'arrivée et dont le film sera en mouvement continu. Le film doit également être synchronisé avec une échelle de temps graduée en 1/100ème de seconde marquée uniformément.

Les temps et places des Athlètes devront être lus sur le film au moyen d'un curseur garantissant la perpendicularité de l'échelle des temps par rapport à la ligne de lecture.

Le système devra enregistrer automatiquement les temps d'arrivée des Athlètes et produire une image imprimée qui indiquera le temps de chaque Athlète.

Le temps sera lu sur l'image fournie par la photographie d'arrivée et enregistré au 1/1000ème de seconde.

Le temps sera pris jusqu'au moment où une partie quelconque du corps de l'Athlète (c'est-à-dire le torse mais pas la tête, le cou, les bras, les jambes, les mains ou les pieds) atteint le plan perpendiculaire au bord le plus proche de la ligne d'arrivée.

## 1.5 Témoins de relais

Le témoin sera un tube creux et lisse, de section circulaire, fait en bois ou en tout autre matériau rigide, d'une seule pièce, dont la longueur sera comprise entre 28 et 30cm.

La circonférence sera comprise entre 12 et 13cm et le poids ne sera pas inférieur à 50g.

## 1.6 Haies

Les haies seront faites de métal ou de quelque autre matériau approprié, avec la barre supérieure en bois ou tout autre matériau approprié.

Elles consisteront en deux bases et deux montants, supportant un cadre rectangulaire, renforcé par une ou plusieurs traverses ; les montants étant fixés à l'extrémité de chaque base.

La haie sera conçue de façon de telle manière, qu'il faudra exercer une poussée, correspondant à un poids d'au moins 3,6kg, appliqué au milieu du bord supérieur de la barre supérieure pour la renverser.

La haie devra être de hauteurs réglables (0,762 – 0,840 – 0,914 – 0,990 - 1,067m / tolérance +/- 0,003 par rapport aux hauteurs prévues). Les haies existantes avec une hauteur de 1m au lieu de 0,99m sont acceptées.

Il sera prévu des contrepoids réglables de telle manière qu'à chaque hauteur, il faudra, pour renverser la haie, exercer une poussée correspondant à un poids compris entre 3,6 et 4kg.

L'inflexion horizontale maximum de la barre supérieure d'une haie (incluant toute inflexion des montants) lorsqu'elle est soumise à une force appliquée en son milieu égale à un poids de 10kg ne doit pas être supérieure à 35mm.

La largeur des haies sera comprise entre 1,18 et 1,20m.

La longueur maximale de la base sera de 0,70m.

Le poids total de la haie ne devra pas être inférieur à 10kg.

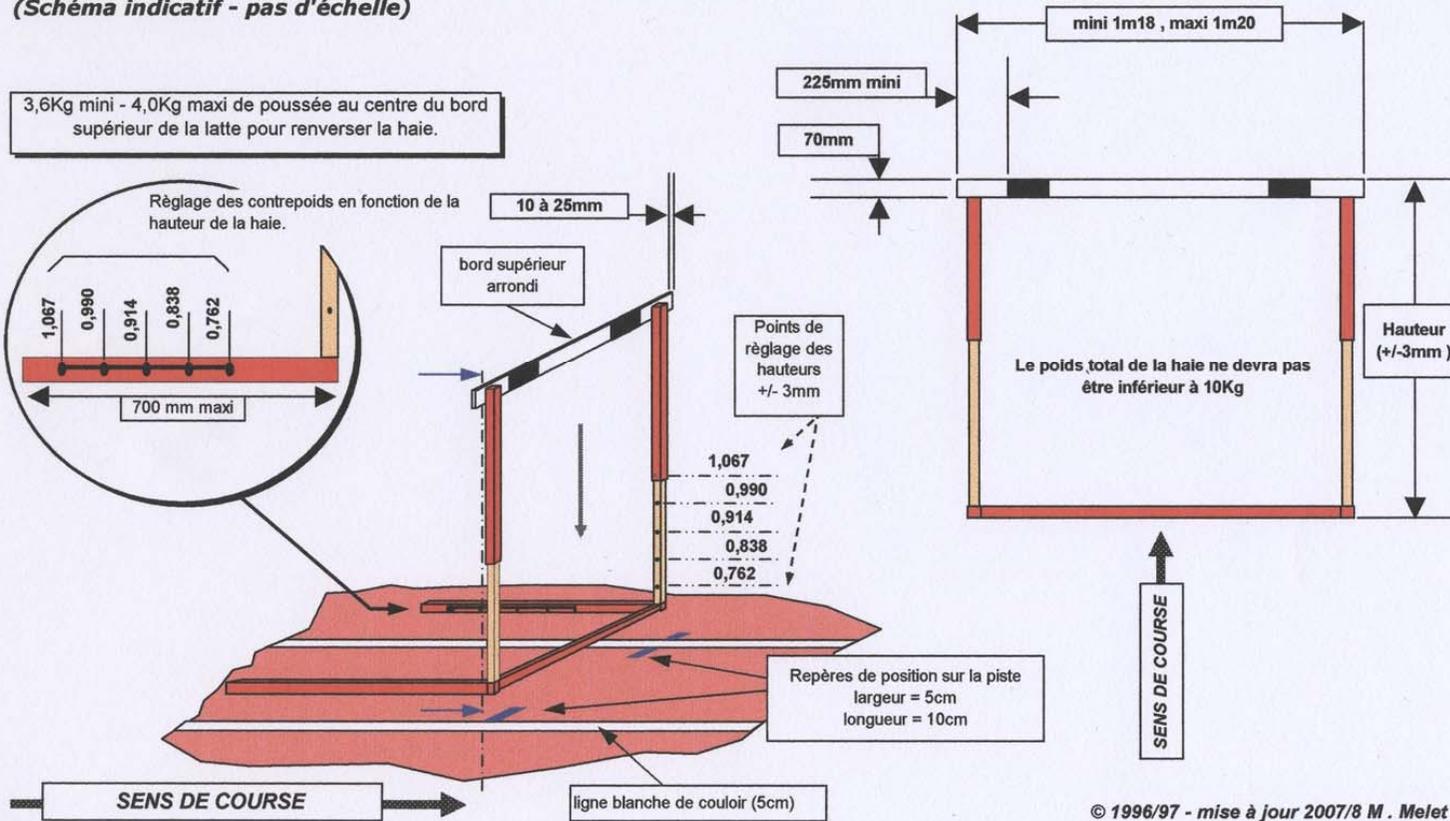
La hauteur de la barre supérieure (la latte) sera de 7cm ± 0,003 et son épaisseur comprise entre 1 et 2,5cm.

Les bords supérieurs seront arrondis.

La barre supérieure devrait être peinte de bandes noires et blanches ou de n'importe quelles autres couleurs vives contrastées (et contrastant également avec l'environnement proche), de telle manière que les bandes les plus claires se trouvent à l'extrémité de chaque haie et qu'elles mesurent au moins 22,5cm de largeur.

*Schéma n°23*

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



© 1996/97 - mise à jour 2007/8 M. Melet

## 1.7 Planche de plasticine

Elle sera en bois ou tout autre matériau rigide approprié, peinte d'une couleur contrastée par rapport à celle de la planche d'appel (la couleur de la plasticine étant si possible d'une troisième couleur).

Elle mesurera  $1,22\text{m} \pm 0,01$  de longueur et  $10\text{cm} \pm 0,2$  de largeur.

La planche sera placée dans une niche ou un renforcement incorporé à la piste d'élan, le long de la planche d'appel, du côté de la ligne d'appel. La surface supérieure de la planche sera à une hauteur de  $7\text{mm} \pm 1\text{mm}$  depuis le niveau de la planche d'appel. Les bords de la planche seront :

- soit en pente avec un angle de  $45^\circ$ , avec le côté le plus proche de la planche d'appel, recouvert sur toute sa longueur d'une couche de plasticine d'une épaisseur de 1mm ;
- soit découpés de façon qu'une fois rempli de plasticine, le renforcement soit en pente avec un angle de  $45^\circ$ . La partie supérieure de la planche de plasticine sera également recouverte d'une couche de plasticine sur les dix premiers millimètres et sur toute sa longueur.

La planche pourra être réalisée totalement en plasticine avec les caractéristiques indiquées ci-dessus.

*Schéma n°24*

(Schéma indicatif - pas d'échelle)

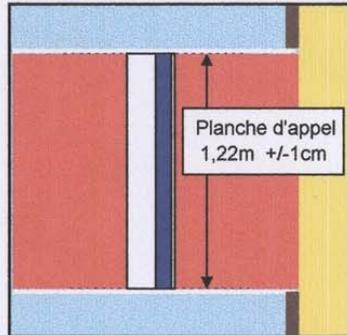
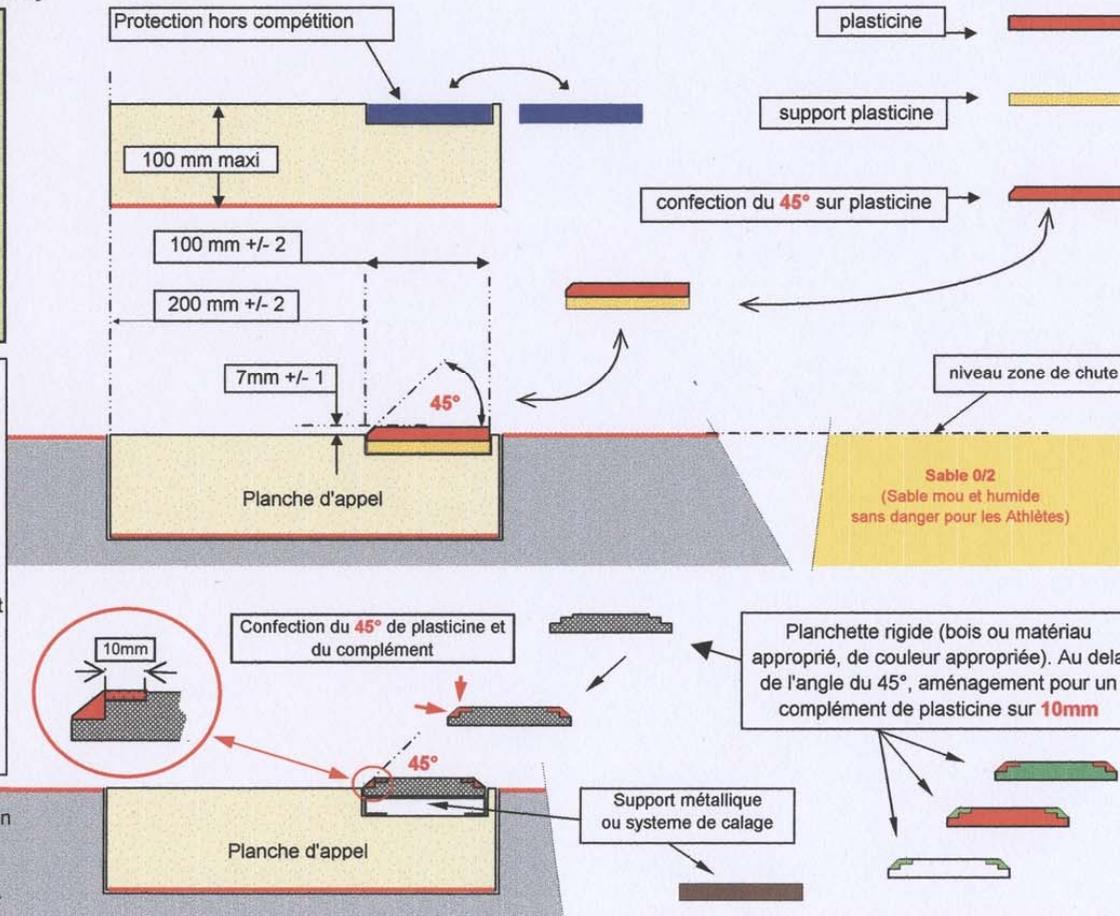


Planche d'appel avec planchette amovible support de plasticine, ou :

- elle est **fixe** et dans ce cas elle équipe une piste d'élan réservée au seul saut en longueur.
- elle est **reversible** (cas présenté ici), situation la plus générale, elle est placée dans un cadre métallique adapté et intégré à la piste, le revers de la planche doit être obligatoirement équipé d'une couche de la même matière que celle qui équipe la piste ou d'une matière d'utilisation équivalente. Non utilisée, elle peut être remplacée par un substitut adapté.



## 1.8 Barres de saut en Hauteur et Perche

La barre sera en fibre de verre ou en tout autre matière appropriée mais pas en métal.

Elle aura une section circulaire sauf à ses extrémités. La longueur totale de la barre sera pour la hauteur de  $4,00\text{m} \pm 0,02$ , et pour la perche de  $4,50\text{m} \pm 0,02$ .

Le poids maximum de la barre sera de 2kg pour la hauteur et de 2,25kg pour la perche.

Le diamètre de la partie circulaire sera de  $30\text{mm} \pm 1\text{mm}$ .

La barre transversale se compose de trois parties : la barre circulaire et ses deux extrémités, chacune d'une longueur de 15 à 20cm, et 30 à 35mm de largeur.

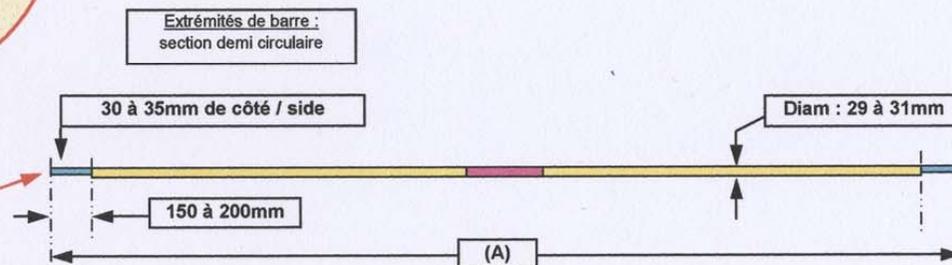
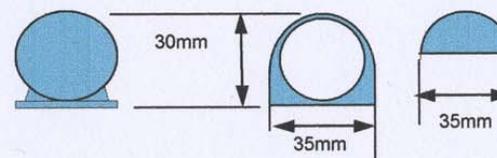
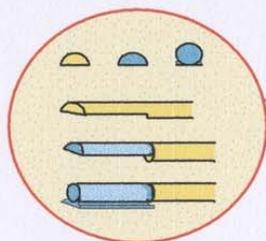
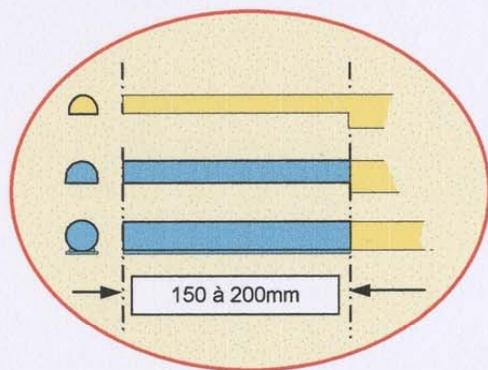
Ces extrémités dures et lisses devront avoir une section circulaire ou semi-circulaire avec un côté plat parfaitement défini sur lequel reposera la barre placée sur ses supports.

Ces surfaces plates ne seront pas plus hautes que le centre de la section verticale de la barre transversale. Elles ne devront pas être couvertes de caoutchouc, ou de toute autre substance qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre elles et les supports.

La barre transversale ne pourra avoir aucun biais et, une fois en position, elle ne pourra avoir une flèche de plus de 2cm au saut en hauteur et de 3cm au saut à la perche.

*Schéma n°25*

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



#### HAUTEUR :

Barre transversale ( poids max: 2Kg ).  
En fibre de verre ou matériau approprié sauf métal.  
Longueur : (A) = 4m +/- 2cm

#### PERCHE :

Barre transversale ( poids max: 2Kg 250 ).  
En fibre de verre ou matériau approprié sauf métal.  
Longueur : (A) = 4,50m +/- 2cm

### **1.9 Zone de réception de saut en hauteur**

Les dimensions minimales de la zone de réception sont de 5m x 3m x 0,70.

Elles seront conformes aux spécifications de la norme NF EN 12503-2 de type 10.

### **1.10 Montants de saut en hauteur**

Les montants devront être rigides et avoir les supports des barres transversales solidement fixés sur eux. La hauteur sera au minimum de 2,50m.

Les supports de barres seront plats, rectangulaires, de dimensions 4cm en largeur et 6cm en longueur. Ils doivent être solidement fixés aux montants. Ils ne doivent pas être recouverts de caoutchouc ou de toute autre matière qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'adhérence entre eux et la surface de la barre de saut, ni comporter de ressort.

*Schéma n°26*



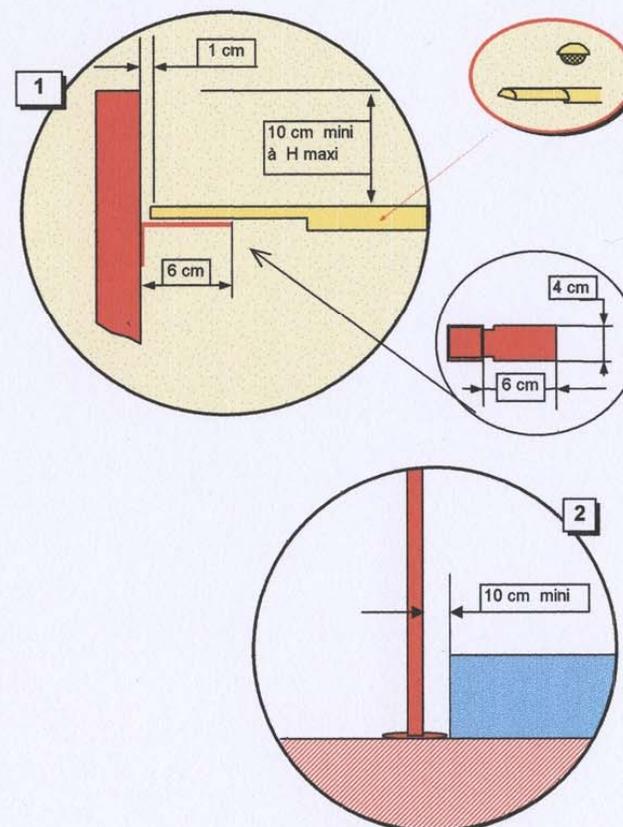
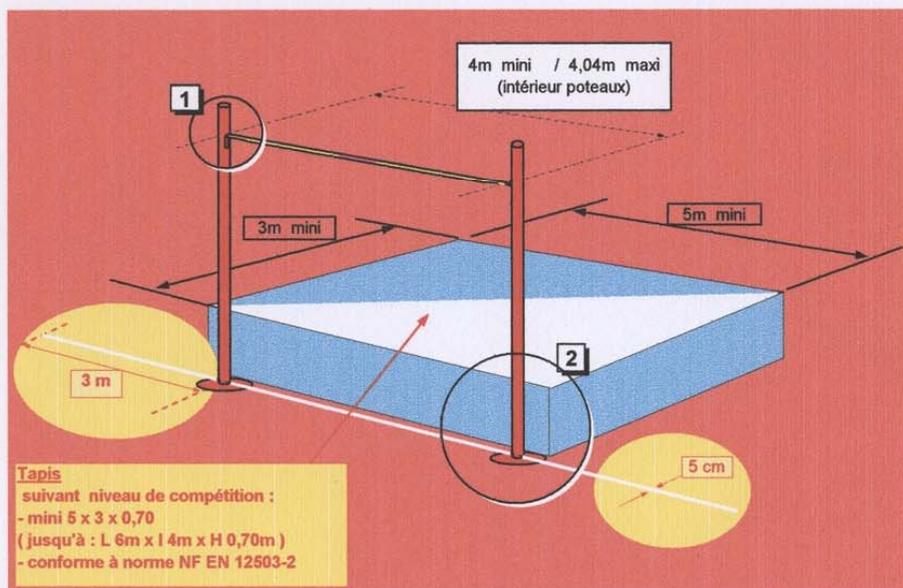
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Montants d'aire de HAUTEUR -

### Schéma N° 26

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



© 1996 - mise à jour 2007/8 M. Melet

### **1.11 Zone de réception de saut à la perche**

Les dimensions minimales de la zone de réception sont de 5m de longueur (avancées non incluses) x 5m x 0,80.

Les côtés de la zone de réception les plus proches du bac d'appel seront placés entre 10cm et 15cm du bac d'appel et auront un angle d'environ 45° avec la verticale.

Les avancées latérales bac d'appel, à partir du bord arrière du bac d'appel, devront avoir une longueur minimale de 2m. La face supérieure aura une inclinaison de 45° par rapport à l'horizontale. Au dessus des rails de fixation des montants, il sera prévu un rembourrage de matériau approprié.

Pour les matériels en place au 1<sup>er</sup> Septembre 2010 ou commandés avant le 31 Janvier 2011, il est possible d'utiliser des avancées d'une longueur réduite à 1,30m.

La zone de réception sera conforme aux spécifications de la norme NF EN 12503-2 de type 11.

*Schéma n°27*



## **2. MATERIELS SPECIFIQUES AUX STADES D'ATHLETISME DE PLEIN AIR**

### **2.1 Anémomètre**

Les enregistrements de la vitesse du vent seront lus en mètres par seconde arrondi au dixième de mètre par seconde supérieure dans la direction positive.

Les anémomètres qui donnent des lectures digitales exprimés en dixième de mètre par seconde devront être fabriqués de façon à être conformes à cette règle.

Les anémomètres doivent être certifiés par un organisme approprié.

### **2.2 Haies de steeple**

Les dimensions de la haie sont les suivantes : barre supérieure section carrée de 12,7cm et d'une longueur minimale de 3,94m, base de 1,2 à 1,4m (il est souhaitable que la longueur minimale de la barrière située juste après la ligne d'arrivée soit de 5m).

La hauteur de la haie sera réglable à deux hauteurs : 91,4cm  $\pm$  0,03 et 76,2cm  $\pm$  0,03.

Le poids de chaque sera compris entre 80 et 100kg.

Les barres supérieures devraient être peintes de bandes noires et blanches ou de n'importe quelles autres couleurs vives contrastées (et contrastant également avec l'environnement proche), de telle manière que les bandes les plus claires se trouvent à l'extrémité de chaque haie et qu'elles mesurent au moins 22,5cm de largeur.

*Schéma n°28*

## **3. MATERIELS SPECIFIQUES AUX STADES D'ATHLETISME COUVERTS**

Néant.



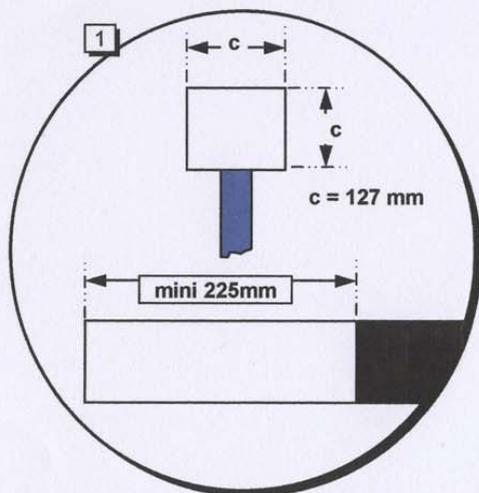
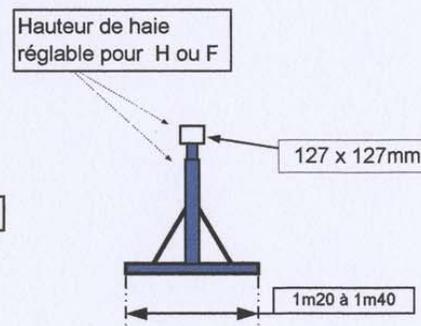
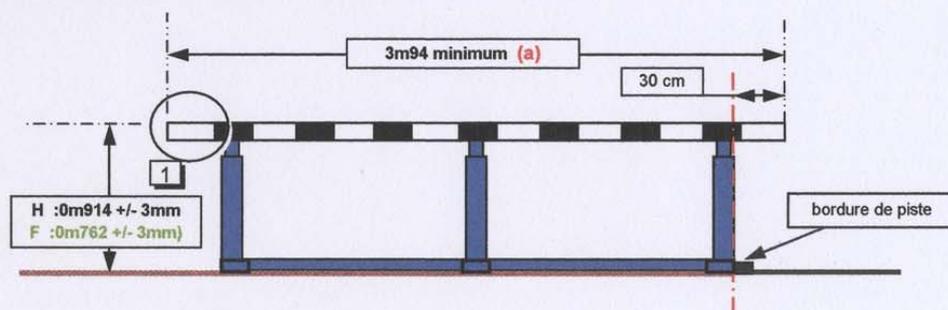
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Barrière de STEEPLE -

### Schéma N° 28

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



(a) conseillé 5m mini pour la première haie à franchir dans la course.

Poids des haies = 80 à 100Kg

© 1996 - mise à jour 2007/8 M. Melet



## VI. ENGIN DE LANCERS

### *Note pour les fabricants :*

Il est conseillé de livrer des engins d'un poids supérieur au poids minimum des engins indiqué ci-après (+5g à +25g).

### 1. Poids (pour usage stade d'athlétisme et stade couvert)

Le poids sera constitué de fer massif, de laiton ou d'un autre métal au moins aussi dur que le laiton, ou d'une enveloppe d'un de ces métaux, remplie de plomb ou d'un autre matériau.

Il devra être de forme sphérique. Sa surface sera lisse, ne présentera aucune aspérité. L'engin sera considéré comme lisse si la moyenne des hauteurs des aspérités de la surface (rugosité) est inférieure à 1,6µm, correspondant à un symbole de rugosité de N7 ou inférieur.

Les engins seront conformes aux spécifications suivantes :

Poids (Minimum)	Diamètre	
	Minimum	Maximum
2kg	<b>80mm</b>	<b>90mm</b>
3kg	<b>85mm</b>	<b>110mm</b>
4kg	95mm	110mm
5kg	100mm	120mm
6kg	105mm	125mm
7kg260	110mm	130mm

Pour certaines catégories (M80+ et M70-79), le diamètre maximum des engins de 3 et 4kg est 120mm

### 2. Poids (pour usage spécifique stade couvert)

L'engin pour le lancer, dans un stade couvert, sera fonction de la nature de la zone de chute. Il sera identique au poids défini ci-dessus ou, il sera de type gainé en plastique ou en caoutchouc (enveloppe de plastique souple ou de caoutchouc avec un remplissage approprié afin qu'il n'occasionne aucun dégât lors de sa chute sur un sol normal d'une salle de sport).

Il sera de forme sphérique sans aucune aspérité et sa surface sera lisse.

Les engins seront conformes aux spécifications suivantes :

Poids (Minimum)	Diamètre	
	Minimum	Maximum
4kg	95mm	130mm
7kg260	110mm	145mm

### 3. Disque

Le corps du disque peut être plein ou creux et sera en bois ou en tout autre matériel approprié, avec une jante métallique dont la bordure doit être de forme circulaire.

Le profil de cette bordure doit être arrondi de la forme d'une circonférence dont le rayon sera d'environ 6mm.

Il peut y avoir des plaques circulaires encastrées au centre des côtés, au centre des deux côtés. Ces plaques ne sont pas obligatoires, pourvu que la surface correspondante soit plane et que toutes les caractéristiques de l'engin soit respectées.

Les deux côtés devront être identiques et ne comporter ni entailles, ni point de saillie, ni bords tranchants. Les côtés devront être régulièrement profilés à partir de l'origine de la courbe de la jante, jusqu'à un cercle central d'un rayon de 25mm à 28,5mm.

Le profil du disque sera le suivant : à partir du début de la courbe de la jante, l'épaisseur du disque augmentera de façon régulière jusqu'à une épaisseur maximale D. Cette épaisseur sera atteinte à une distance de 25 à 28,5mm de l'axe du disque Y, puis elle sera constante jusqu'au centre Y.

Les deux faces du disque seront identiques de telle sorte que le disque soit symétrique autour de l'axe Y en ce qui concerne la rotation.

Sa surface y compris celle de la jante sera lisse, uniforme, et ne présentera aucune aspérité. L'engin sera considéré comme lisse, si la moyenne des hauteurs des aspérités de la surface (rugosité) est inférieure à 1,6mm, correspondant à un symbole de rugosité de N7 ou inférieur.

Les engins seront conformes aux spécifications suivantes :

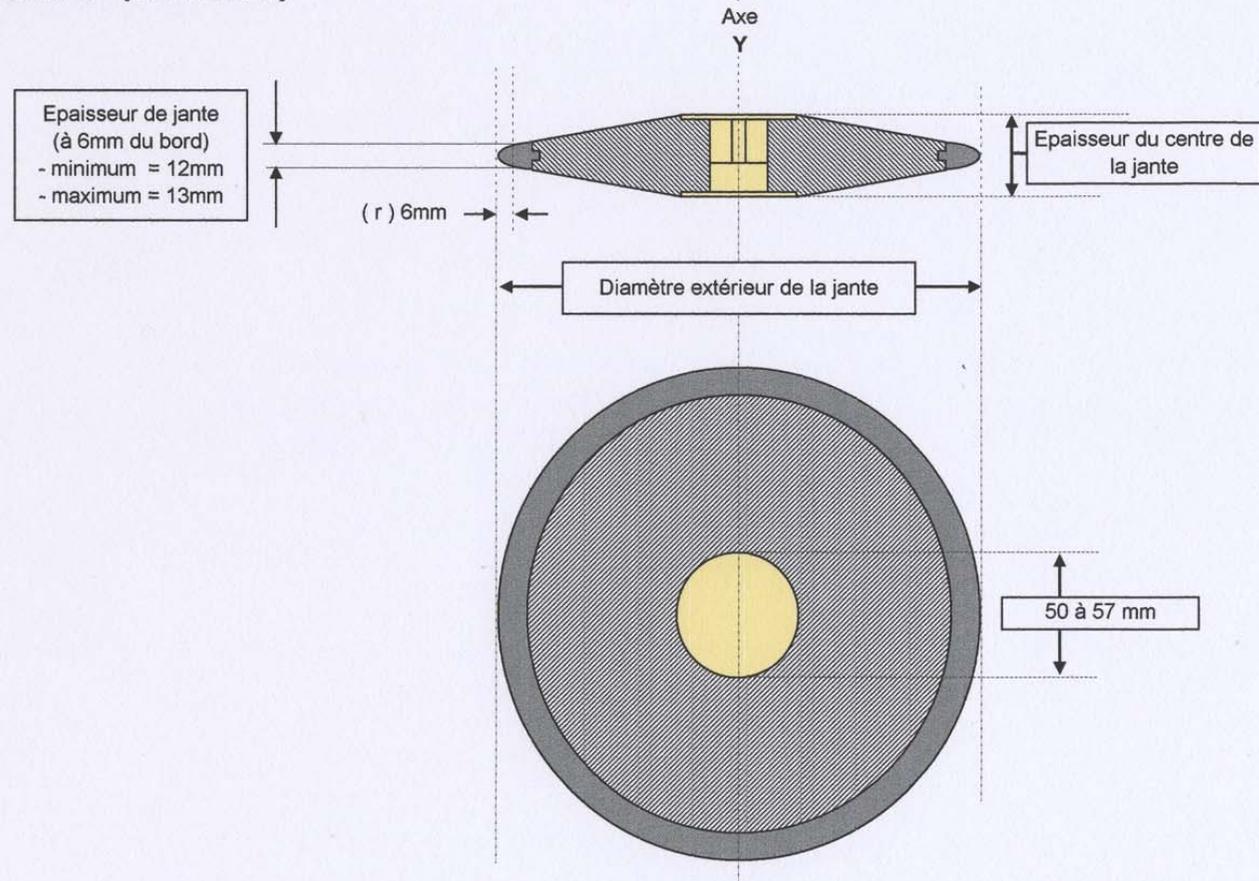
Poids (Minimum)	Diamètre extérieur de la jante métallique		Epaisseur des plaques métalliques ou du centre plat du disque	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
600g	150mm	152mm	33mm	35mm
<b>750g</b>	<b>166mm</b>	<b>169mm</b>	<b>33mm</b>	<b>37mm</b>
800g	170mm	172mm	34mm	36mm
1kg	180mm	182mm	37mm	39mm
1,250kg	190mm	192mm	38mm	40mm
1,500kg	200mm	202mm	38mm	40mm
1,750kg	210mm	212mm	41mm	43mm
2kg	219mm	221mm	44mm	46mm

Le diamètre des plaques métalliques ou du centre plat du disque est compris entre 50 et 57mm.

Epaisseur de la jante métallique (à 6mm du bord) compris entre 12 et 13mm.

*Schéma n°29*

*(Schéma indicatif - pas d'échelle)*



#### 4. Marteau

Le marteau sera constitué de trois parties principales : une tête métallique, un câble et une poignée.

La tête sera faite de fer massif, d'un autre métal au moins aussi dur que le laiton, d'une enveloppe d'un tel métal remplie de plomb ou d'un autre matériau solide. Si un remplissage est utilisé, celui-ci doit être incorporé de façon qu'il ne puisse remuer et, que le centre de gravité ne soit pas à plus de 6mm du centre de la sphère.

Le câble sera fait d'un seul morceau de fil d'acier droit d'un diamètre d'au moins 3mm et ne devra pas s'allonger de façon sensible pendant le lancer.

Comme procédé d'attache, le câble pourra être recourbé en anneau à une boucle à l'une ou aux deux extrémités.

La poignée sera rigide et sans joints articulés d'aucune sorte. La déformation totale de la poignée sous une charge de tension de 3,8kN n'excédera pas 3mm. Elle devra être attachée au câble, d'une manière telle, qu'elle ne puisse se combiner avec la boucle du câble pour augmenter la longueur totale du marteau.

La poignée peut avoir une prise courbée ou droite avec une longueur intérieure maximale de 110mm. La force minimale de rupture de la poignée sera de 8kN.

Tous les modèles conformes aux spécifications sont acceptables.

#### *Schéma n°30*

Attaches du câble : Le câble sera relié à la tête au moyen d'un pivot simple ou monté sur roulement à billes. La poignée sera reliée au câble au moyen d'une boucle. Un pivot ne peut être employé.

Les engins seront conformes aux spécifications suivantes :

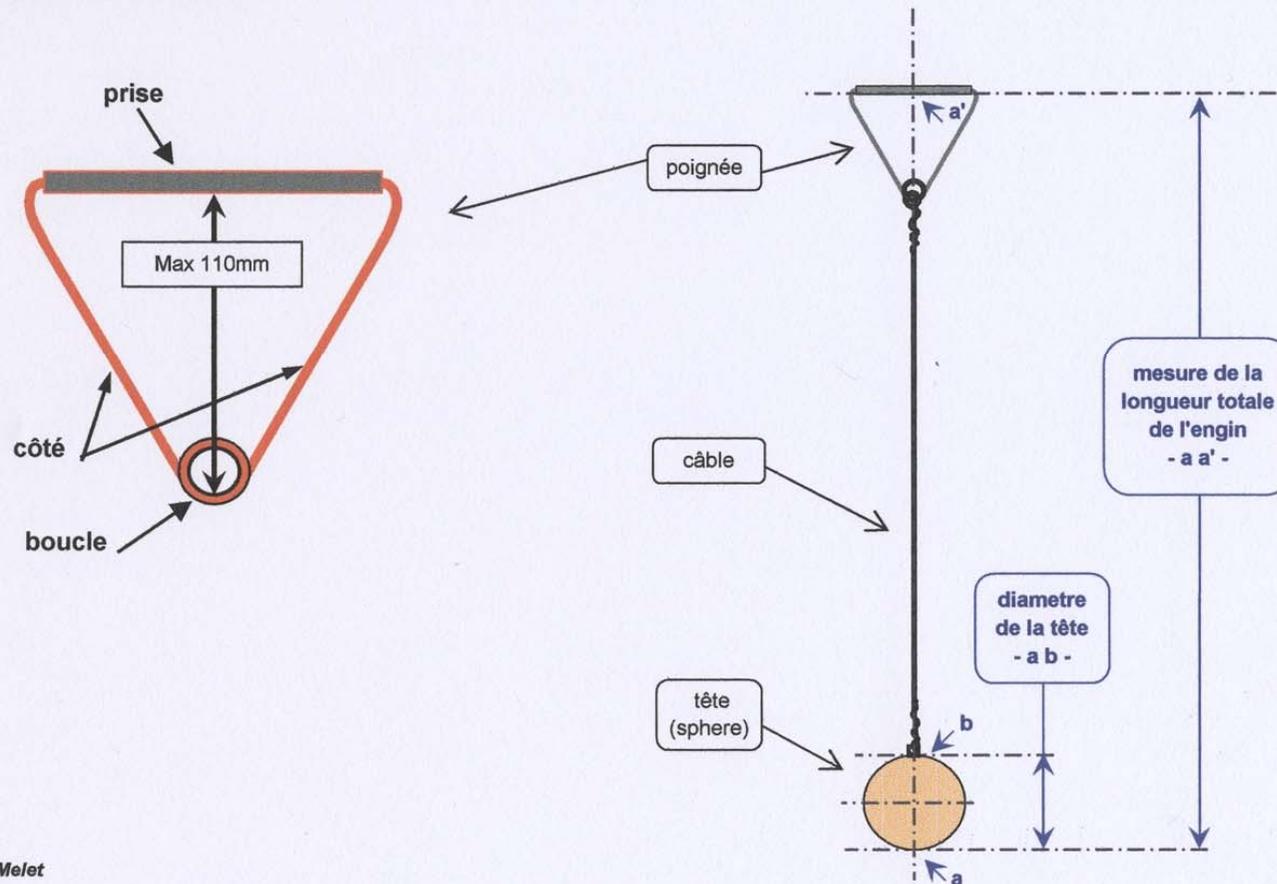
Poids (minimum)	Diamètre de la tête		Longueur maximale totale du marteau
	Minimum	Maximum	
2kg	80mm	90mm	1195mm
3kg	85mm	100mm	1195mm
4kg	95mm	110mm	1195mm
5kg	100mm	120mm	1200mm
6kg	105mm	125mm	1215mm
7,260kg	110mm	130mm	1215mm

La longueur totale du marteau est mesurée à partir de l'intérieur de la poignée.

(x1) : la longueur de l'engin peut être réduite à 1m.

Centre de Gravité de la Tête : il ne doit pas être à plus de 6mm du centre de la sphère. Il faut que la tête (sans le câble ou la poignée) puisse rester en équilibre sur un orifice circulaire horizontal à arête vive de 12mm de diamètre.

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



## 5. Javelot

Le javelot sera composé de trois parties principales : une pointe, une hampe et une corde de prise.

La hampe pourra être pleine ou creuse et sera entièrement de métal, ou tout autre matériau approprié de façon à constituer un ensemble figé et intégré. Une pointe métallique, terminée par un embout effilé, sera fixée à la hampe.

La surface de la hampe ne devra avoir ni creux ou bosses, ni rainures ou stries, ni trous ou rugosité et, cette surface sera lisse et uniforme d'un bout à l'autre de la hampe.

La pointe sera construite en métal. Elle pourra avoir un embout renforcé d'un autre alliage métallique soudé à son extrémité antérieure à condition que la pointe ainsi complétée soit lisse et uniforme tout au long de sa surface.

La pointe sera considérée comme lisse, si la moyenne des hauteurs des aspérités de la surface (rugosité) est inférieure à 1,6µm, correspondant à un symbole de rugosité de N7 ou inférieur.

La corde de prise qui doit recouvrir le centre de gravité, n'excédera pas le diamètre de la hampe de plus de 8mm. Elle peut avoir une surface antidérapante formant un motif régulier mais sans aucune pince, encoche ou découpeure. La corde de prise sera d'épaisseur uniforme.

Le javelot doit être de section circulaire d'un bout à l'autre. Sur la partie où la section doit être circulaire, une différence de 2% au maximum, entre le diamètre le plus grand et le plus petit, est tolérée. La valeur moyenne de ces deux diamètres doit correspondre à la spécification d'un javelot à section circulaire uniforme.

Le diamètre maximum de la hampe est situé immédiatement devant la corde de prise.

La portion centrale de la hampe, y compris celle se trouvant sous la corde de prise, peut être cylindrique ou légèrement effilée vers la queue, mais en aucun cas, la diminution du diamètre entre les faces immédiatement antérieure et postérieure de la corde de prise ne devra excéder 0,25mm.

A partir de la poignée, le diamètre du javelot diminuera graduellement jusqu'à la pointe, vers l'avant et jusqu'à la queue vers l'arrière. Le profil longitudinal de la corde de prise, vers la pointe et vers la queue, sera rectiligne ou légèrement convexe. La forme du profil longitudinal doit pouvoir être rapidement et facilement vérifiée, en utilisant une tige métallique rectiligne d'au moins 500mm de long et deux calibres de 0,20mm et de 1,25mm d'épaisseur. Pour les parties légèrement convexes du profil, la tige rectiligne opérera un mouvement oscillatoire lorsqu'elle sera en contact ferme avec une courte partie du javelot. Pour les parties rectilignes, en tenant fermement le profil du javelot contre la tige métallique; il ne doit pas être possible d'insérer le calibre de 0,20mm entre le javelot et la tige à n'importe quel point.

Il n'y aura aucune altération brusque du diamètre du javelot sauf immédiatement derrière la tête et aux deux extrémités de la corde de prise.

A la partie arrière de la tête, la réduction du diamètre ne devra pas excéder 2,5mm et de décrochement par rapport au profil longitudinal ne doit pas se continuer sur plus de 300mm derrière la tête.

Le javelot ne comportera aucune partie mobile ou autre appareil qui, pendant le lancer, pourrait déplacer ou changer son centre de gravité, ou ses caractéristiques de lancement.

L'effilement du javelot vers la pointe de la tête métallique doit être tel que l'angle de la pointe ne dépasse pas 40 degrés. Le diamètre à un point situé à 150mm de la pointe ne doit pas excéder 80% du diamètre maximum de la hampe. A mi-distance entre le centre de gravité et la pointe de la tête métallique, le diamètre ne doit pas excéder 90% du diamètre maximum de la hampe.

L'effilement du javelot vers la queue doit être tel que le diamètre à un point situé à mi-distance entre le centre de gravité et la queue, ne devra pas être inférieur à 92% du diamètre maximum de la hampe. Le diamètre à un point situé à 150mm de la queue ne doit pas être inférieur à 40% du diamètre maximum de la hampe.

Le diamètre de la hampe à l'extrémité de la queue ne doit pas être inférieur à 3,5mm.

*Schéma n°31*



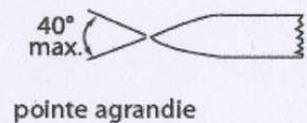
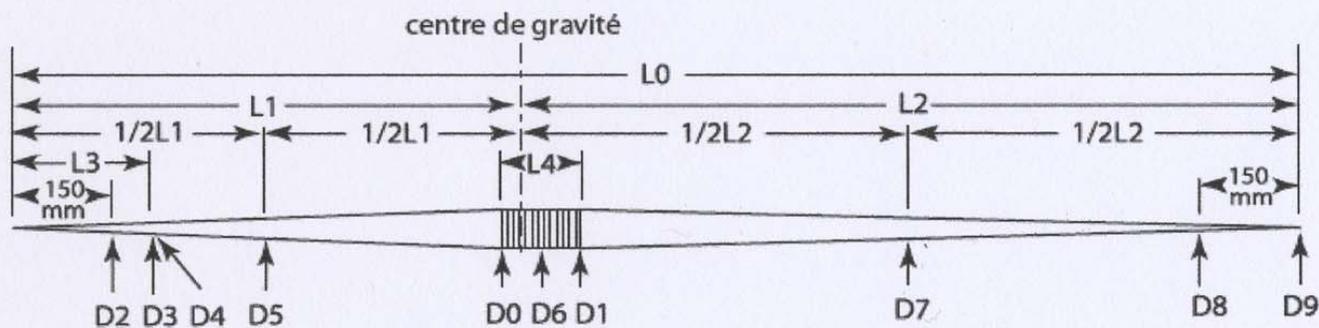
# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

REGLEMENT FEDERAL DES INSTALLATIONS ET DES MATERIELS

## - Le JAVELOT -

### Schéma N° 31

(Schéma indicatif - pas d'échelle)



Diamètres toutes dimensions en mm

référence	détail	maximum	minimum
D0	devant la corde de prise		
D1	derrière la corde de prise		D0 – 0,25
D2	à 150mm de l'extrémité de la pointe	0,8 D0	
D3	à l'arrière de la tête		
D4	Immédiatement derrière la tête	D3 – 2,5	
D5	à mi distance entre la pointe et le C de G	0,9 D0	
D6	sur la corde de prise	D0 + 8	
D7	à mi distance entre la queue et le C de G		0,9 D0
D8	à 150mm de la queue		0,4 D0
D9	extrémité de la queue		3,5

Longueur

référence	détail
L0	totale
L1	entre l'extrémité de la pointe au C de G
L2	entre l'extrémité de la queue au C de G
L3	de la tête
L4	de la corde de prise

Caractéristiques par engins

Poids des engins (minimum)		400gr	500gr	600gr	700gr	800gr
L0 longueur totale	Mini	1,85m	2,00m	2,20m	2,30m	2,60 m
	maxi	<b>1,95m</b>	2,10m	2,30m	2,40 m	2,70m
L3 longueur de la tête	Mini	<b>200mm</b>	<b>220mm</b>	250mm	250mm	250mm
	maxi	<b>250mm</b>	<b>270mm</b>	300mm	300mm	300mm
L1 distance entre l'extrémité de la tête et le C de G	Mini	0,75m	<b>0,78m</b>	0,80m	0,86m	0,90m
	maxi	<b>0,80m</b>	<b>0,88 m</b>	0,92m	1,00 m	1,06m
D0 diamètre de la hampe	Mini	20mm	20mm	20mm	23mm	25mm
	maxi	<b>23 mm</b>	<b>24mm</b>	25mm	28mm	30mm
L4 largeur de la corde de prise	Mini	<b>130mm</b>	<b>135mm</b>	140mm	150 mm	150mm
	maxi	<b>140mm</b>	<b>145mm</b>	150mm	160mm	160mm

## VII. PARCOURS DES EPREUVES HORS STADE

### 1. LES EPREUVES SUR ROUTE

*Les distances « standard » pour les hommes et les femmes seront : 10km, 15km, 20km, 25km, semi-Marathon, Marathon (42,195km), 100km et Relais sur route.*

*Il est recommandé que la course de Relais sur route soit courue sur la distance du Marathon, idéalement sur un parcours en boucle de 5km, avec des étapes de 5km, 10km, 5km, 10km, 5km, 7,195km.*

Les épreuves sur route doivent être disputées sur des routes à sol dur. Toutefois, lorsque la circulation ou d'autres circonstances du même genre l'empêchent, le parcours, dûment marqué, peut emprunter une piste cyclable ou un chemin pour piétons le long de la route. Mais, il ne doit pas passer sur des terrains meubles tels que des accotements gazonnés ou similaires. Le départ et l'arrivée peuvent avoir lieu sur un stade.

Il est recommandé que pour les courses sur route organisées sur des distances « standard », les points de départ et d'arrivée, mesurés le long de la ligne droite théorique qui les joint, ne soient pas éloignés l'un de l'autre de plus de 50% de la distance de la course.

**Les lignes de départ et d'arrivée d'une épreuve d'une largeur maximale de 30cm seront tracées au sol, de couleur contrastant avec le revêtement du sol de l'arrivée.** Pour les épreuves sur route, le parcours devra être mesuré selon la trajectoire la plus courte possible qu'un Athlète puisse suivre sur la partie de la route autorisée pour l'épreuve. Dans toutes les rencontres organisées, où cela est possible, la direction ou la trajectoire de mesurage sera indiquée le long du parcours, par une couleur distinctive, qui ne puisse être confondue avec d'autres marquages. Lors des rencontres organisées et lors de toutes les courses contrôlées directement par la Fédération, le parcours devra être certifié au préalable par un mesureur reconnu par la Fédération. Les contraintes (barrières, cônes) seront déterminées avant le mesurage et mentionnées dans le rapport de mesurage établi par le mesureur.

*En course, pour qu'un record soit homologué, il faut que les points de départ et d'arrivée d'un parcours, mesurés le long d'une ligne droite théorique qui les joint, ne soient pas éloignés l'un de l'autre de plus de 50% de la distance de la course, que la dénivellation en descente entre le départ et l'arrivée n'excèdent en moyenne 1 pour 1000, c'est-à-dire un mètre par kilomètre.*

*Les distances en kilomètres, le long du parcours, seront indiquées clairement à tous les Athlètes. Attention pour le 10km : obligation de placer le 1, 5, 9.*

*Pour le semi-marathon : 1, 5, 10, 15, 20.*

*Pour le marathon : 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, 21.1, 25, 30, 35, 40.*

*Pour le 100km : 1, 2, 3, 5, 10, 15, 20, semi, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 97, 98, 99.*

Pour les Relais sur route, les lignes de 5cm de large seront tracées en travers du parcours pour indiquer les distances de chaque relais et sa ligne de départ. Des lignes semblables seront tracées, 10m avant et 10m après la ligne médiane, pour indiquer la zone de transmission. Le passage de relais doit être réalisé dans cette zone.

Pour la Marche, il est recommandé que la longueur du circuit soit au maximum de 2,5km. Si le départ et l'arrivée se disputent sur un stade, il est souhaitable que le circuit soit situé le plus près possible du stade.

Pour les Relais sur route, les lignes de 5cm de large seront tracées en travers du parcours pour indiquer les distances de chaque relais et sa ligne de départ. Des lignes semblables seront tracées.

## 2. LES COURSES EN NATURE ET TRAILS

Une typologie est proposée, non pour encadrer les courses, mais pour permettre aux coureurs de s'y reconnaître dans la multiplicité des appellations.

### 2.1 Les courses de montagne

Epreuves en milieu montagnard, présentant un minimum de dénivelé de 500m et un écart minimum entre point bas et point haut de 300m. Il est recommandé de restreindre la distance à une durée d'1h à 1h15 pour les premiers, respectant en cela le format «athlétique» de cette discipline organisée au niveau mondial par la WMRA.

### 2.2 Les courses nature (ou courses vertes)

D'une distance limitée à 30km ou 2h pour les premiers, ouverte à un public populaire, donc avec des difficultés techniques moindres, elle privilégie la «promenade en milieu naturel» plus que «l'aventure individuelle face à la difficulté» rencontrée dans les «trails».

### 2.3 Les «Trails»

Dénomination protégée mais aujourd'hui librement utilisée par de très nombreux organisateurs. Ils correspondraient à des épreuves de distances relativement longues de 20 à 40km = Trail, de 40 à 70km = Super Trail, de 70km et plus = Ultra-Trail et disputées sur terrain naturel comportant un certain nombre de caractéristiques techniques tels que sentiers, montées nécessitant la marche, descente technique, et incluant une semi auto-suffisance contrôlée (ravitaillement sur certains points, bidons obligatoires pour les concurrents ...).

## 3. CROSS COUNTRY

### 3.1 Le parcours

Il sera tracé en terrain découvert ou boisé, si possible recouvert d'herbe, avec des obstacles naturels, qui pourront être utilisés par le traceur du parcours afin de proposer une course disputée et intéressante.

Le terrain disponible sera assez large pour comprendre le parcours mais aussi toutes les constructions nécessaires.

Parcours : Il comprendra plusieurs boucles de longueurs variables (1000m à 2500m) afin d'ajuster le parcours aux différentes distances requises.

Les boucles de plus faibles longueurs, en compétition et si possible en progression, seront parcourues au début de la course. Il est recommandé que chaque longue boucle comporte une montée de 10m minimum.

Les obstacles naturels existants devront être utilisés tout en excluant les obstacles très hauts (les fossés profonds, toutes montées ou descentes dangereuses, les sous-bois épais et, d'une manière générale, tout obstacle qui constituerait une plus grande difficulté que celles du but normal de l'épreuve).

Il est préférable d'éviter des obstacles artificiels mais, si l'intérêt de la course les rend inévitables, ils devront ressembler à des obstacles naturels présents dans les environs. Dans les courses où il y aura un grand nombre d'Athlètes inscrits, les passages étroits ou autres obstacles susceptibles de gêner les coureurs dans leur progression, doivent être évités au cours des premiers 1 500m.

La traversée de routes ou de tout autre revêtement macadamisé devrait être évitée ou du moins réduite au minimum. Lorsque cette condition n'est pas possible à un ou plusieurs endroits du parcours, ces surfaces seront recouvertes d'herbe, terre ou tapis.

A l'exception du départ et de l'arrivée, le parcours ne devrait pas comprendre d'autres longues lignes droites. Un parcours "naturel", légèrement vallonné avec de larges virages et de courtes lignes droites est le plus favorable.

Le parcours doit être clairement indiqué par un ruban sur ses deux côtés (l'utilisation de piquet en fer sans protection efficace de son extrémité est strictement interdit ainsi que la mise en place d'une partie d'un parcours le long de clôture de type fil de fer barbelé). Les endroits cruciaux seront bien sécurisés par des barrières, en particulier, les zones de départ

(y compris la zone d'échauffement et la chambre d'appel) et d'arrivée (y compris la zone mixte) et diverses zones (dérivation, traversées des spectateurs...).

### 3.2 La zone du départ

**La ligne de départ d'une épreuve d'une largeur maximale de 30cm sera tracée au sol,** sur toute la largeur de la zone de départ. En fonction de la géométrie du parcours, elle pourra être incurvée.

Il est conseillé en championnat d'utiliser des boxes de départ (dimensions : de 0,80 à 1m de large et 1,50m de profondeur). Les boxes seront réalisés à l'aide de barrières si possible sans pied à l'avant ou avec des piquets en bois ou plastique. Ils seront numérotés de 1 à X.

Une banderole « départ » devra être implantée au droit du départ.

### 3.3 La zone d'arrivée

L'arrivée se fera au bout d'une ligne droite, d'une longueur minimale de 80m, si possible protégée totalement par des barrières.

**La ligne d'arrivée d'une épreuve d'une largeur maximale de 30cm sera tracée au sol, de couleur contrastant avec le revêtement du sol de l'arrivée .**Elle sera maintenue en bon état pendant toute la compétition.

En l'absence d'enregistrement automatique des arrivées, des couloirs d'arrivée d'une longueur minimale d'environ 20m débutant 12 à 15m après la ligne d'arrivée seront mis en place (nombre à déterminer en fonction du nombre de participants). Les couloirs d'arrivée seront de préférence entourés de barrières, avec la mise en place de couloirs de sécurité.

En arrière de l'extrémité des boxes, il est souhaitable de prévoir une zone tampon de 8 à 10m de long, avant la sortie des Athlètes.

Une banderole « arrivée » sera implantée légèrement en arrière de la ligne des arrivées.



## VIII. MATERIELS SPECIFIQUES AUX EPREUVES HORS STADES

### 1. LE CHRONOMETRAGE PAR L'UTILISATION DU SYSTEME A TRANSPONDEURS

L'utilisation du Système de Chronométrage à Transpondeurs dans les compétitions organisées selon les Règles 230 (épreuves ne se déroulant pas entièrement sur un stade), 240 et 250, est autorisée à condition :

- qu'aucune partie du matériel utilisé au départ, le long du parcours ou, sur la ligne d'arrivée, ne constitue un obstacle ou une gêne à la progression de l'Athlète ;
- que le poids du transpondeur et de son boîtier, porté sur l'uniforme de l'Athlète, son dossard ou sa chaussure, soit minime.

Le système doit être déclenché par le pistolet du Starter ou par un appareil de départ approuvé et, ne doit demander aucune action de la part de l'Athlète durant la compétition, sur la ligne d'arrivée ou à toute ligne prévue pour enregistrer un temps.

La résolution est de 0,1sec (c'est-à-dire, de pouvoir départager les coureurs finissant à 0,1sec d'écart).

Pour toutes les courses, le temps sera lu au 1/10<sup>ème</sup> de seconde et enregistré à la seconde supérieure.

Le temps officiel sera le temps qui se sera écoulé entre le tir du coup de pistolet de départ et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'Athlète.

## IX. MESURES TRANSITOIRES

Toutes les installations construites et classées au 1<sup>er</sup> Septembre 2010 sont considérées comme des installations existantes.

A partir de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement, elles seront reclassées dans le niveau qui correspond à leur utilisation actuelle, en fonction de la conformité de leurs caractéristiques techniques au présent Règlement.

Les dispositions liées à la sécurité (dégagement de sécurité autour des aires sportives et l'obligation d'utiliser des cages de protection pour les lancers longs en plein air) devaient être mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2012.

**Les mises à jour de septembre 2012 décidées lors du comité directeur fédéral du 29 octobre 2011 (indiquées en gras dans le texte aux pages N° 8, 14, 33, 81, 95, 96, 98, 102, 103 et 105), prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

# **ANNEXES**





**Annexe n°1 :**  
Formulaire de Classement  
des Stades d'Athlétisme de Plein Air

**FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME**  
33 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13

**LIGUE :**

**DEPARTEMENT :**

**COMMUNE :**

**CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SPORTIVE EN PLEIN AIR  
POUR LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME**

<b>Dénomination du Stade</b>		
S'agit il d'un Stade privé :	Municipal :	Autres Collectivités :
si le Stade est privé :		
-Nom et adresse du propriétaire :		
téléphone	télécopie	e-mail
-Nom et adresse de l'exploitant :		
téléphone	télécopie	e-mail
Adresse complète du Stade :		
téléphone	télécopie	e-mail
Nom et adresse du responsable :		
téléphone	télécopie	e-mail
Moyens de communication pour accéder au Stade :		

**Demande de classement présentée le :**

Nom Prénom Qualité du demandeur :

Signature :

**PIECES JOINTES :**

- Plan détaillé et schémas des Installations (Stade d'honneur et terrains annexes).
- Certificat de mesurage + Plan avec nivellement.
- Certificat de contrôle de la conformité aux normes NF EN 14877 et NF P 90-100 des aires sportives.
- L'arrêté d'ouverture au public.
- Homologation ministérielle de l'enceinte sportive si la capacité d'accueil est supérieure à 3000 spectateurs.
- Si éclairage, le procès verbal de contrôle du niveau d'éclairage établi par un organisme habilité.

## COURSES

NATURE DU REVETEMENT DE LA PISTE	Synthétique	Autre : à préciser
MARQUE	PRODUIT	

### PISTE CIRCULAIRE

Longueur mesurée de la piste (certificat de mesurage) :

Présence d'une bordure à la corde :  OUI  NON

Eléments constructifs de la piste (valeur pour le 1er couloir) :

Longueur de l'alignement droit :

Piste rayon unique :  OUI  NON valeur du rayon :

Piste en anse de panier :  OUI  NON valeur des rayons des angles entre les rayons

Pentes transversales conformes :  OUI  NON

Pentes longitudinales conformes :  OUI  NON

Couloirs : nombre :  
                  largeur réglementaire  OUI  NON

### LIGNE DROITE

Longueur mesurée de la ligne d'arrivée à la ligne de départ la plus distante :

Longueur de la partie revêtue derrière le départ le plus distant de la ligne d'arrivée :

devant la ligne d'arrivée :

et longueur de la partie éventuelle non revêtue au delà  
(dégagement de sécurité) :

Couloirs : nombre :  
                  largeur réglementaire  OUI  NON

Préciser s'il existe une piste de sprint en ligne droite opposée  OUI  NON  
et préciser ses caractéristiques.

### PISTE DE STEEPLE

Y-a-t il une piste spéciale steeple en complément de la piste circulaire  OUI  NON

Position de la rivière par rapport à la piste circulaire : intérieure extérieure

Longueur complète de la piste de steeple :

Y a t-il une bordure le long de la piste spécifique de steeple :

La rivière a-t-elle des dimensions réglementaires :

Position des (4+1) haies en distances cumulées par rapport à la ligne d'arrivée

/ / / /

### MARQUAGE

Le marquage de toutes les épreuves est réalisé et réglementaire :

pour les épreuves IAAF  OUI  NON

pour les épreuves complémentaires FFA et scolaires  OUI  NON

Préciser s'il existe un marquage réglementaire pour inverser les courses :

De sprint dans la ligne droite  OUI  NON

Pour les courses de 200m  OUI  NON

## SAUTS

NATURE DU REVETEMENT DE LA PISTE	Synthétique	Autre : à préciser
MARQUE	PRODUIT	

### HAUTEUR

Piste d'élan

Nombre :

Profondeur/ largeur (piste de course non comprise) :

Déclivité maximale dans la direction du centre de la barre :

Caractéristiques de la zone de réception (par zone de réception)

Dimensions : (longueur :        - largeur :        - hauteur :        )

Matelas conforme à la norme NF EN 12503-2 :

OUI  NON

Hauteur des poteaux :

### LONGUEUR

Zone de réception

Nombre :

Dimensions de chaque zone: longueur :        largeur :

Sable (0/2) conforme

OUI  NON

Position par rapport aux pistes d'élan : en extrémité        au milieu

Par sautoir : nombre de pistes d'élan séparées        parallèles

Par piste d'élan :

Longueur :    /    /    largeur :    /    /    déclivité latérale :    /    /

déclivité longitudinale :    /    /

Distance de la planche d'appel du bord le plus proche de la zone de réception :    /

### TRIPLE SAUT

Les sautoirs sont-ils communs avec ceux de la longueur :

Si oui : préciser par piste d'élan la distance des planches au bord le plus proche de la zone de réception :

Si non :

Zones de réception

Nombre :

Dimensions de chaque zone: longueur :        largeur :

Sable (0/2) conforme

OUI  NON

Position par rapport aux pistes d'élan : en extrémité :        au milieu :

Par sautoir : nombre de pistes d'élan séparées :        parallèles

Par piste d'élan :

Longueur :    /    /    largeur :    /    /    déclivité latérale :    /    /

déclivité longitudinale :    /    /

Distance des planches d'appel du bord le plus proche de la zone de réception :    /

## **PERCHE**

Nombre de zones de réception :

Caractéristiques de la zone de réception (par zone de réception)

Dimensions : partie centrale (longueur -largeur -haut )

Avancées (longueur -largeur )

Matelas conforme à la norme NF EN 12503-2:

OUI  NON

Position par rapport aux pistes d'élan : en extrémité au milieu

Hauteur des poteaux :

Nombre de piste d'élan par zone de réception :

Caractéristiques des pistes d'élan : longueur : largeur : déclivité latérale :

déclivité longitudinale :

## LANCERS

### POIDS / DISQUE / MARTEAU

	POIDS			DISQUE			MARTEAU		
Situation de l'aire de lancer (H : Honneur - A terrain Annexe)									
Nombre de cercles de lancer réglementaires									
Nature du sol du cercle de lancer									
Butoir du lancer du poids conforme Oui Non				-----			-----		
Cage de protection - Nombre - Distance entre le centre du cercle et l'ouverture de la cage - Hauteur du filet - Largeur et hauteur des panneaux mobiles									
Aire de réception - Nature du sol - Dimensions - Déclivité descendante globale de l'aire de réception réglementaire Oui Non									

### JAVELOT

Piste d'élan					Secteur de chute	
Situation	Nature, marque, produit du revêtement	Longueur	Largeur	Déclivité - longitudinale des 20 derniers mètres - latérales	Nature Longueur	Déclivité descendante globale réglementaire Oui Non
Sur terrain principal :						
Sur terrain annexe :						

**Préciser les lancers longs qui peuvent être réalisés sans danger en même temps que :**

	Terrain principal	Terrain annexe
le Disque		
le Javelot		
le Marteau		

## **LE MATERIEL SPORTIF**

(Conforme aux règles fédérales)

	Type	Marque	Nombre	Observations
Startings-blocs				
Haies				
Haies de steeple				
Poteaux d'arrivée				
Anémomètre				
Manche à air				
Appareil de chronométrage				
Engins de mesure				
Engins de lancers				
Poids				
Javelots				
Disques				
Marteaux				
Divers / Autres				

## **INSTALLATIONS ANNEXES ET D'ENTRAINEMENT**

A préciser pour les courses / sauts / lancers.  
(situation, nombre, qualité, dimensions, réglementation...)

## **PROTECTION DE LA PISTE OU DU TERRAIN**

Main courante

OUI  NON

Dispositif interdisant l'accès

OUI  NON

Distance de sécurité conforme par rapport aux aires sportives

Autres aires sportives et piste largeur minimale 1m

OUI  NON

## **TABLEAU D'AFFICHAGE GENERAL ELECTRIQUE**

Système vidéo

OUI  NON

OUI  NON

## **ECLAIRAGE**

A préciser pour

le terrain d'honneur

et les terrains annexes

Critères	Terrain d'honneur	Terrains annexes et ou entraînement
Eclairage moyen horizontal pour toutes les aires sportives de compétition : à l'intérieur de la piste piste et à l'extérieur de la piste rapport d'uniformité UG Facteur d'uniformité : à l'intérieur de la piste Rapport mini/maxi : piste et à l'extérieur de la piste rapport mini/maxi	lux lux	
Eclairage moyen vertical pour toutes les aires sportives de compétition Facteur d'uniformité Rapport mini/maxi	lux	
Température des couleurs Tc		
Indice de rendu des couleurs Ra		
Facteur d'éblouissement (GR)		
Eclairage de substitution		

## **VESTIAIRES / SANITAIRES**

	Pour les Athlètes	Pour les Juges
Se trouvent-ils sur le stade lui même ?		
Si non à quelle distance		
Combien contiennent-ils de places ?		
Repartis en combien de pièces hommes femmes		
Nombre de douches		
WC : nombre à préciser		

## **CHAMBRE D' APPEL**

Localisation  
Combien de pièces  
Contenance / superficie

## **SERVICE MEDICAL**

Localisation  
Nombre de pièces                      dimensions  
WC  
Matériel conseillé : réfrigérateur                      tables kiné

## **ESPACES DE CONVIVIALITE – REUNIONS – RECEPTION**

OUI  NON

Nombre  
Localisation  
Superficie

## **SALLE DE REPOS**

OUI  NON

Nombre  
Localisation  
Superficie

## **CONTROLE ANTI DOPAGE**

Localisation

Nombre de pièces

dimensions

salle d'attente

bureau

WC

Entrée indépendante

OUI  NON

Matériel conseillé : réfrigérateur

## **POSTE de DIRECTION**

OUI  NON

## **SECRETARIAT**

OUI  NON

Nombre de pièces :

superficie :

Localisation :

## **BLOC TECHNIQUE**

Localisation

Combien de pièces ?

Destination des pièces : Photo-finish - animateurs - Secrétariat - Technique - Reprographie  
(à décrire)

Echelle jury : localisation et nombre de places :

Chronométreurs

Juges aux arrivées

## **SALLE PROTOCOLE**

Superficie

Localisation

## **PC de SECURITE**

OUI  NON

Localisation

## **SONORISATION**

Une installation de sonorisation existe-t-elle en permanence ? :

terrain d'honneur

terrain(s) annexe(s)

A défaut y a-t-il possibilité d'avoir recours à une installation provisoire ? :

## **COMMUNICATION INTERNE**

A définir

Téléphone  
Télécopie  
Vidéo  
Liaison...

## **PRESSE**

Y a t-il une tribune de presse ? Permanente, provisoire ?

OUI  NON

Nombre de places avec équipements :

OUI  NON

Emplacements pour caméras

OUI  NON

Y a t-il une salle de presse ? Permanente provisoire ?

OUI  NON

Y a t-il une salle de conférence de presse ? Permanente provisoire ?

OUI  NON

Locaux d'accueil pour les journalistes :

Y a t-il des lignes téléphoniques ?

OUI  NON

Si oui, combien ?

Spécialisées ?

OUI  NON

Y a t'il des équipements spéciaux ? (Fixes ou non) pour les radio, TV...

## **ZONE MIXTE**

OUI  NON

## **SPECTATEURS**

Capacité totale

Capacité d'accueil (Nombre de places assises en tribune) :

Permanentes

Dont permanentes couvertes

Provisoires





# FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

33 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13

LIGUE:

DEPARTEMENT:

COMMUNE:

## CERTIFICAT DE MESURAGE D'UN STADE D'ATHLETISME EN PLEIN AIR

Commune :	Dénomination du Stade :
-----------	-------------------------

Etabli par M :	
Dates des mesures :	
Température de l'air le jour des mesures :	
Instrument de mesure utilisé : type (Joindre Le certificat de contrôle de l'instrument)	N°

**Un plan de nivellement détaillé à l'échelle 1/500<sup>ème</sup> devra être joint au présent document : tous les points de nivellement à relever devront y être reportés.**

S'il s'agit d'un Stade incomplet (Espace de compétition de Spécialités Athlétiques), le formulaire devra être complété en fonction des aires sportives existantes.

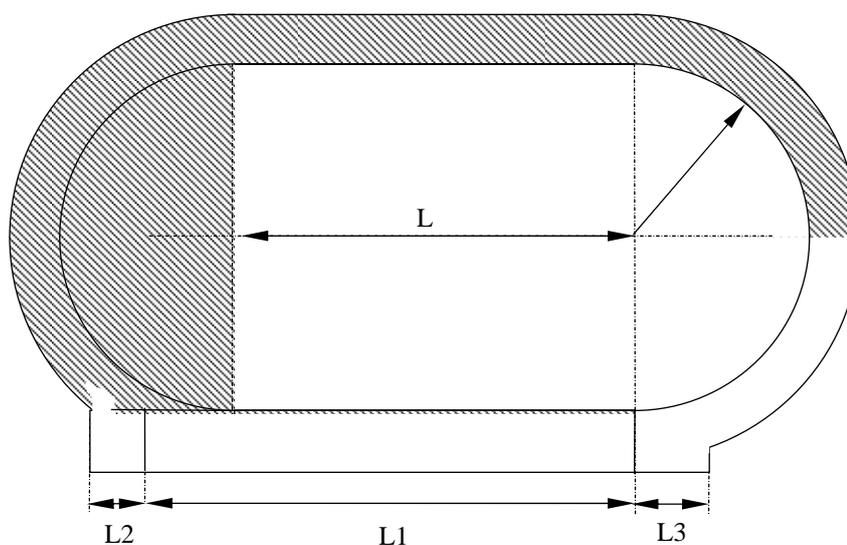
S'il existe des aires complémentaires, le document devra être adapté et complété.

## A) LA PISTE CIRCULAIRE ET LA PISTE DE SPRINT

### 1 ) PISTE CIRCULAIRE - SOLUTION RAYON UNIQUE

#### 1.1) ELEMENTS DE CONSTRUCTION (COTES NOMINALES)

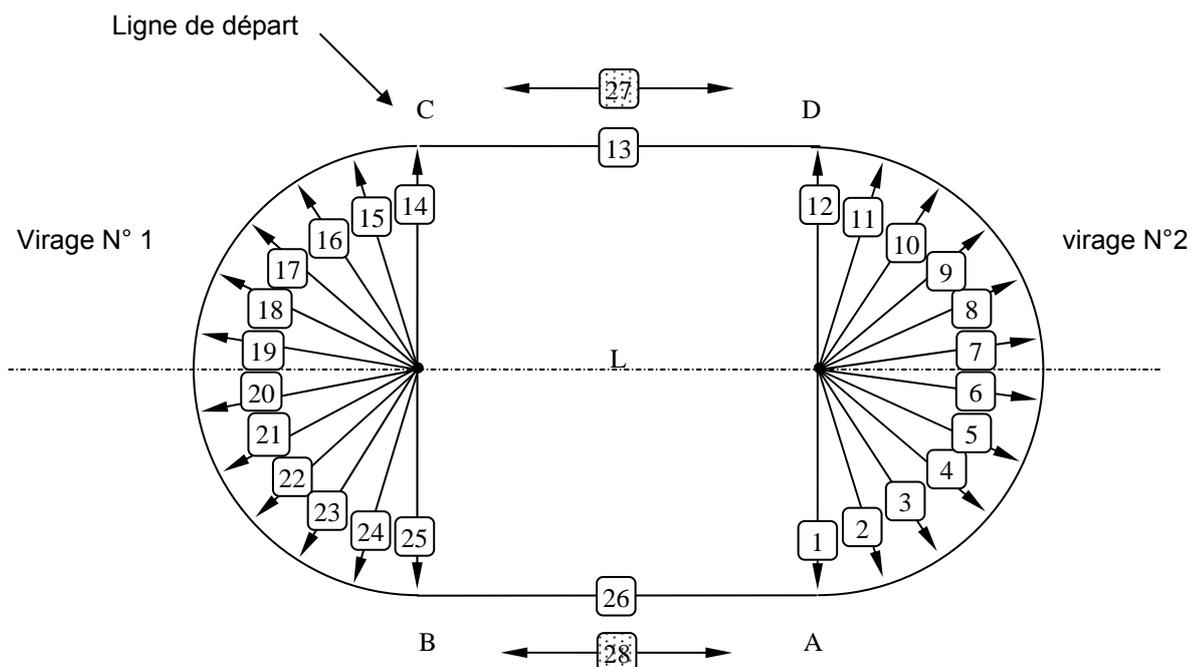
R	
$R_{ext} = R + ((X - 1) \times 1,22)m$	
X = nombre de couloirs	
L	
L1 (longueur entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ la plus distante)	
L2 (longueur en arrière de la ligne de départ la plus distante de la ligne d'arrivée)	
L3 (distance de sécurité au delà de la ligne d'arrivée, si 2 types de matériaux, préciser les 2 longueurs)	



28 points de contrôle (mesurés pour chaque couloir à la limite intérieure de chaque couloir et à la limite extérieure du couloir extérieur).

Toutes les mesures doivent être exprimées en mètre ou cas particulier en millimètres, avec 3 décimales.

position des points de mesure	grades
1 14	0.000
2 15	18.200
3 16	36.400
4 17	54.500
5 18	72.700
6 19	90.900
7 20	109.100
6 21	127.300
9 22	145.500
10 23	163.600
11 24	181.800
12 25	200.000



mesures	écarts tolérés
13 et 26 : distances mesurées	
27 et 28 : 2e mesure	± 0,01m
1 à 12 et 14 à 25	par rapport à R : ± 0,005m
longueur totale de la piste circulaire	400m + 0 à + 0,040m

Toutes les mesures seront effectuées avec le couloir N°1 situé à gauche le long du bord intérieur de la piste.

N°	Angle	couloir 1		couloir 2		couloir 3		couloir 4		couloir 5		couloir 6		couloir 7		couloir 8		Extérieur couloir 8	
Rayon intérieur		L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)														
<b>Virage N°1</b>																			
1	77,778																		
2	57,350																		
3	37,000																		
4	16,500																		
5	44,444																		
6	30,000																		
7	15,000																		
8	77,778																		
9	59,500																		
10	39,100																		
11	18,700																		
12	0,000																		
Total 1 / 12																			
Moyenne 1/12																			
Ecart : Moyenne 1/12 x 3,14159																			
<b>Virage N°2</b>																			
14	77,778																		
15	57,350																		
16	37,000																		
17	16,500																		
18	44,444																		
19	30,000																		
20	15,000																		
21	77,778																		
22	59,500																		
23	39,100																		
24	18,700																		
25	0,000																		
Total 1 / 12																			
Moyenne																			
Ecart :Moyenne x 3,14159																			

## 1.2) CALCUL DE LA LONGUEUR DE LA PISTE CIRCULAIRE

Longueur théorique (a l'intérieur du couloir n°1)

	Rayon	Angle (En grades)	Longueur
Virage N° 1			m (+)
Virage N° 2			m (+)
Longueur AB			m (+)
Longueur DC			m (+)
Longueur de la piste calculée à l'intérieur du couloir 1			m (=)

Ecart par rapport à la longueur théorique

Couloir N°1	rayon	Angle (En grades)	Longueur
Ecart, virage N° 1 points 1 à 12			m (+)
Ecart, virage N° 2 points 14 à 25			m (+)
Ecart entre Longueur AB et longueur 13			m (+)
Ecart entre Longueur DC et longueur 26			m (+)
Longueur de la piste mesurée à l'intérieur du couloir 1			m (=)

Calcul de la longueur réelle de la piste

Longueur à l'intérieur du couloir N°1		m (+)
Longueur additionnelle à 30cm du bord intérieur du couloir N°1 *1	$0,300 \times 3,14159 \times 2 =$	1,885m (+)
Longueur de la piste mesurée à l'intérieur du couloir		m (=)

\*1 : à adapter s'il n'y a pas de bordure au bord du couloir 1 de la piste

La longueur de la piste est conforme dans la limite des tolérances 0 à 0,040m

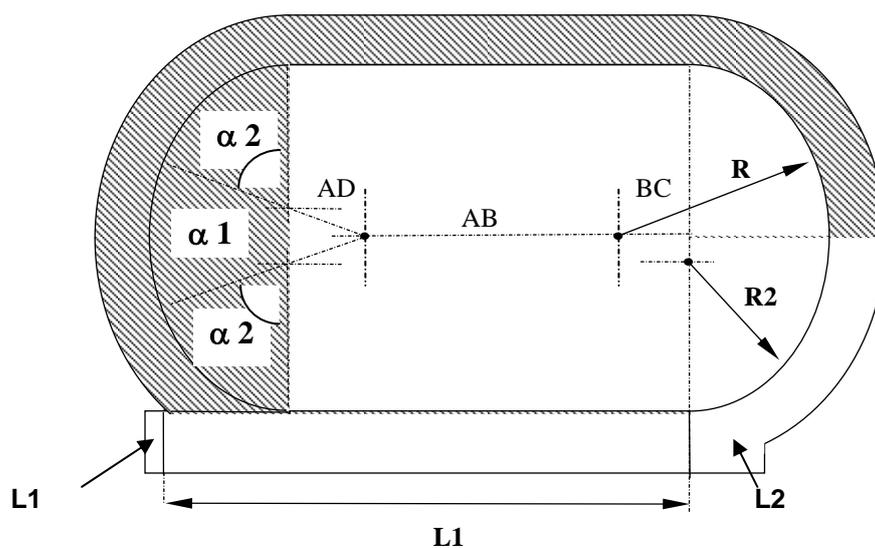
OUI  NON

## 2) PISTE CIRCULAIRE - PLUSIEURS RAYONS DITE EN ANSE DE PANIER

(Si les valeurs des rayons et des angles sont différentes de celles indiquées ci après, le document devra être adapté).

### 2.1) ELEMENTS DE CONSTRUCTION (COTES NOMINALES)

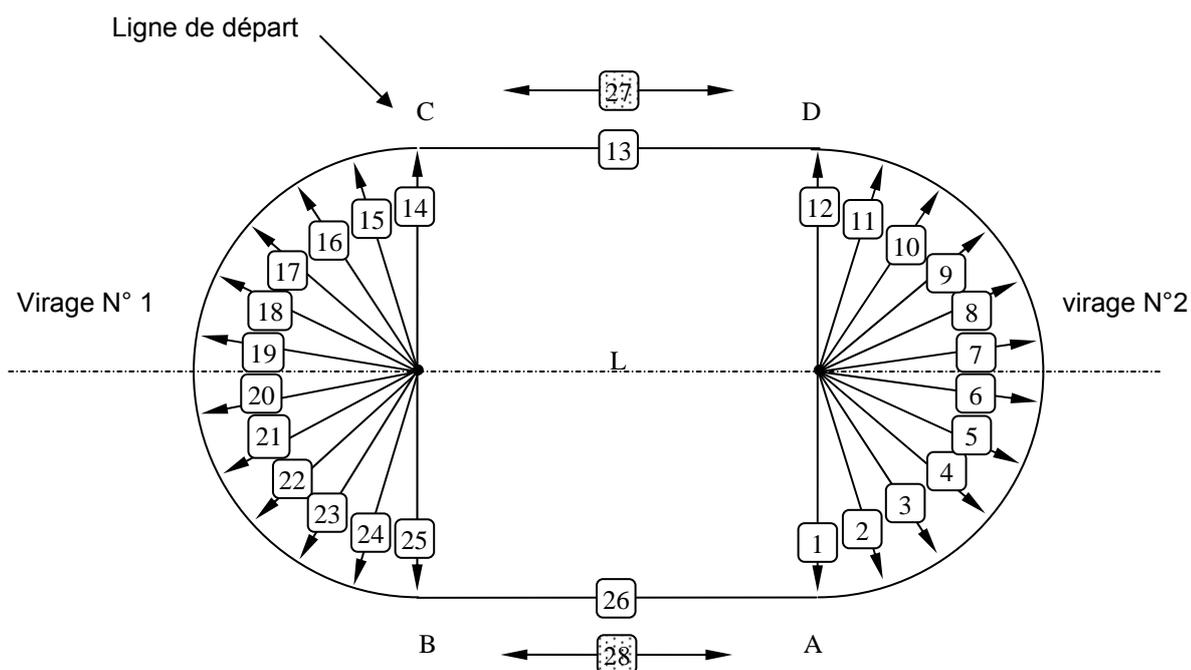
$L = DA+AB+BC$	
R1	51,543m
R2	34,000m
X = nombre de couloirs	
L1 (longueur entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ la plus distante)	
L2 (longueur en arrière de la ligne de départ la plus distante de la ligne d'arrivée)	
L3 (distance de sécurité au delà de la ligne d'arrivée, si 2 types de matériaux, préciser les 2 longueurs)	
$\alpha 1$	44,44gr
$\alpha 2$	77,78gr



28 points de contrôle (mesurés pour chaque couloir à la limite intérieure de chaque couloir et à la limite extérieure du couloir extérieur).

Toutes les mesures doivent être exprimées en mètre ou cas particulier en millimètres, avec 3 décimales.

Position des points de mesure	Position grades	Angle
1 14	0.000	$\alpha_2$
2 15	18.200	$\alpha_2$
3 16	36.400	$\alpha_2$
4 17	54.500	$\alpha_2$
5 18	72.700	$\alpha_2$
6 19	90.900	$\alpha_1$
7 20	109.100	$\alpha_1$
6 21	127.300	$\alpha_2$
9 22	145.500	$\alpha_2$
10 23	163.600	$\alpha_2$
11 24	181.800	$\alpha_2$
12 25	200.000	$\alpha_2$



mesures	écarts tolérés
13 et 26: distances mesurées	
27 et 28: 2e mesure	$\pm 0,01m$
1 à 12 et 14 à 25	par rapport à R : $\pm 0,005m$
longueur totale de la piste circulaire	400m + 0 à + 0,040m

Toutes les mesures seront effectuées avec le couloir N°1 situé à gauche le long du bord intérieur de la piste.

N°	Angle	couloir 1		couloir 2		couloir 3		couloir 4		couloir 5		couloir 6		couloir 7		couloir 8		Ext couloir 8	
<b>Rayon intérieur</b>		34,000/51,543																	
		L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)
<b>Virage N°1</b>																			
1	77,778																		
2	57,350																		
3	37,000																		
4	16,500																		
5	44,444																		
6	30,000																		
7	15,000																		
8	77,778																		
9	59,500																		
10	39,100																		
11	18,700																		
12	0,000																		
Total 1 / 12																			
Moyenne																			
Ecart : Moyenne x 3,14159																			
<b>Virage N°1</b>																			
14	77,778																		
15	57,350																		
16	37,000																		
17	16,500																		
18	44,444																		
19	30,000																		
20	15,000																		
21	77,778																		
22	59,500																		
23	39,100																		
24	18,700																		
25	0,000																		
Total 1 / 12																			
Moyenne																			
Ecart : Moyenne x 3,14159																			
13																			
26																			

## 2.2) CALCUL DE LA LONGUEUR DE LA PISTE CIRCULAIRE

### Longueur théorique (à l'intérieur du couloir N°1)

	rayon	Angle (en grades)	Longueur
Virage N° 1 angle $\alpha_1$	51,543	44,444	35,983m (+)
Virage N° 1 angle $\alpha_2$	34,000	2 x 77,778	83,078m (+)
Longueur totale virage N° 1			119,061m (+)
Virage N° 1 angle $\alpha_1$	51,543	44,44	35,983m (+)
Virage N° 1 angle $\alpha_2$	34,000	2 x 77,778	83,078m (+)
Longueur totale virage N° 2			119,061m (+)
Longueur AB			79,997m (+)
Longueur DC			79,997m (+)
<b>Longueur de la piste calculée à l'intérieur du couloir 1</b>			<b>398,116 m (=)</b>

### Ecart par rapport à la longueur théorique

Couloir N°1	rayon	angle	Longueur
Ecart, virage N° 1 points 1 à 12			m (+)
Ecart, virage N° 2 points 14 à 25			m (+)
Ecart entre Longueur AB et longueur 13			m (+)
Ecart entre Longueur DC et longueur 26			m (+)
<b>Longueur de la piste calculée à l'intérieur du couloir 1</b>			<b>m (=)</b>

### Calcul de la longueur réelle de la piste

Longueur à l'intérieur du couloir N°1		m (+)
Longueur additionnelle à 30cm du bord intérieur du couloir N°1 *1	$0,300 \times 3,14159 \times 2 =$	1,885m (+)
<b>Longueur de la piste mesurée à l'intérieur du couloir</b>		<b>m (=)</b>

\*1 à adapter s'il n'y a pas de bordure au bord du couloir 1 de la piste

La longueur de la piste est conforme dans la limite des tolérances 0 à 0,040m

OUI  NON

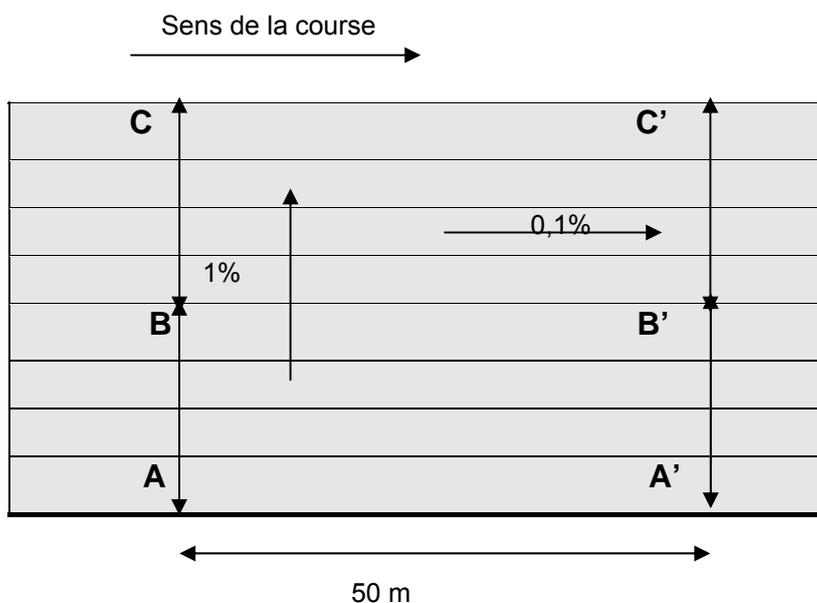
### 3) LA PISTE DE SPRINT EN LIGNE DROITE

Longueurs des zones revêtues	derrière le départ du 110m (ou de la ligne de départ la plus éloignée de la ligne d'arrivée)	m
	Au delà de la ligne d'arrivée	m
Longueur de la zone sécurité enherbée éventuelle après la zone revêtue au de la de la ligne d'arrivée		m

Indiquer s'il existe une 2<sup>ème</sup> piste dans la ligne droite opposée ou sur terrain annexe.

### 4) DECLIVITES DE LA PISTE

Points de contrôle : 3 points par ligne de contrôle : un au bord intérieur du couloir N°1, un à l'extérieur du couloir extérieur et un autre au milieu de la piste. Une ligne de points doit être située tous les 50m, la première correspondant à la ligne d'arrivée.



Déclivité laterale < 1%

n° points de mesure	Position : distances à partir de la ligne des arrivées	pentes % indiquer le sens		
		A - C	B - C	A - C
1	ligne des arrivées			
2	50m			
3	100m			
4	150m			
5	200m			
6	250m			
7	300m			
8	350m			
9	ligne départ 100m			
10	ligne départ 110m			

Conclusion :

La pente transversale de la piste est conforme à la règle

OUI  NON

Déclivité longitudinale < 0,1%

n° points de mesure	positions / distances à partir de la ligne des arrivées	pentes % indiquer le sens		
		A - A'	B - B'	C - C'
1	ligne des arrivées / 50m			
2	50m / 100m			
3	100m / 150m			
4	150m / 200m			
5	200m / 250m			
6	250m / 300m (départ 100m)			
7	300m / 350m			
8	350m / ligne des arrivées			
9	départ 100m / départ 110m			

Conclusion :

La pente longitudinale de la piste dans le sens de la course est conforme à la règle

OUI  NON

## 5) MARQUAGE DE LA PISTE

### 5.1) GENERALITES

- Toutes les lignes délimitant les couloirs sont réalisées en peinture de couleur blanche  OUI  NON
  - Toutes les lignes ont une largeur de 5cm  OUI  NON
  - Toutes les lignes de départ, exceptées les lignes courbes sont perpendiculaires à la ligne intérieure du couloir N°1  OUI  NON
  - La ligne de rabat incurvée de couleur verte et de 5cm de largeur, est réalisée conformément aux règles  OUI  NON
  - Les lignes courbes de départ, pour le 1000m, 2000m, 3000m, 5000m et 10000m sont tracées pour permettre à chaque concurrent de parcourir la même distance.  OUI  NON
  - Pour les départs en deux groupes décalés (couloir 5 pour les pistes à 8 couloirs et couloir 4 pour les pistes à 6 couloirs) la ligne incurvée du départ est tracée pour permettre à chaque concurrent de parcourir la même distance. A l'entrée de la ligne droite opposée une marque de couleur verte 50mm x 50mm est placée entre les couloirs 4 et 5 pour les pistes à 8 couloirs et les couloirs 3 et 4 pour les pistes à 6 couloirs.  OUI  NON
  - Les lignes de départ pour le relais 4x400m sont conformes à la règle  OUI  NON
  - A l'intersection des lignes délimitant les couloirs et la ligne d'arrivée, il y a des marques noires conformes à la règle, pour aider à l'alignement et faciliter la lecture de l'image de la photo d'arrivée.  OUI  NON
  - Avant la ligne d'arrivée, les couloirs sont numérotés avec des chiffres d'une hauteur minimale de 50cm. Le couloir N°1 est celui situé à l'intérieur de la piste dans le sens de la course.  OUI  NON
- Des lignes blanches de 3cm de largeur et d'une longueur de 80cm peuvent être réalisées au milieu des couloirs à 1m, 3m et 5m avant la ligne d'arrivée.  OUI  NON

### 5.2) LES LIGNES DE DEPART

#### Les courses en couloirs

50m	Blanc	Ligne droite	Course en couloirs	OUI	NON
80m				OUI	NON
100m				OUI	NON
110m				OUI	NON
200m				OUI	NON
4x60m		Piste circulaire		OUI	NON
300m				OUI	NON
320m				OUI	NON
400m				OUI	NON
800m				Blanc / Vert / Blanc	1 <sup>er</sup> virage, course en couloir
4x200m 4x400m	Blanc /bleu clair / blanc	3 virages, course en couloir	OUI	NON	

#### Ligne de départ courbe

800m	Blanc	Ligne 1 à 8 (ou 6)	2 tours complets		OUI	NON
2 000m			5 tours complets		OUI	NON
10 000m			25 tours complets		OUI	NON
2 000m	Blanc	Départ extérieur 5-8 (ou 4-6)	5 tours complets	1 <sup>er</sup> virage dans le 5 (ou 4)	OUI	NON
10 000m			25 tours complets		OUI	NON

1 000m	Blanc	Ligne 1 à 8 (ou 6)	2 tours complets + 200m		OUI	NON
3 000m			2 tours complets + 200m		OUI	NON
5 000m			2 tours complets + 200m		OUI	NON

1 000m	Blanc	Départ extérieur 5-8 (ou 4-6)	2 tours complets + 200m	1 <sup>er</sup> virage dans le 5 (ou 4)	OUI	NON
3 000m			7 tours complets + 200m		OUI	NON
5 000m			12 tours complets + 200m		OUI	NON

1 500m	Blanc	Ligne 1 à 8 (ou 6)	3 tours complets + 300m		OUI	NON
--------	-------	-----------------------	----------------------------	--	-----	-----

Mile (si besoin)	Blanc	Ligne 1 à 8 (ou 6)	4 tours complets + 9,34m		OUI	NON
---------------------	-------	-----------------------	-----------------------------	--	-----	-----

### Courses de steeple

1 500m	Blanc	Ligne 1 à 8 (ou 6)	Voir le détail des courses de steeple	OUI	NON
2 000m				OUI	NON
3 000m				OUI	NON

## **6) MESURES ENTRE LA LIGNE D'ARRIVEE ET LES LIGNES DES DEPARTS**

Toutes les distances sont mesurées à partir du bord intérieur de la ligne d'arrivée

### **6.1) COURSES EN LIGNE DROITE**

Mesure à effectuer à 30cm (couloir 1) ou à 20cm de la ligne intérieure des autres couloirs.

Tolérances admissibles : 0 à +2cm.

longueur mesurée entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ du	dans l'axe du COULOIR N°								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
110m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
100m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
80m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
50m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

### **6.2) AUTRES COURSES**

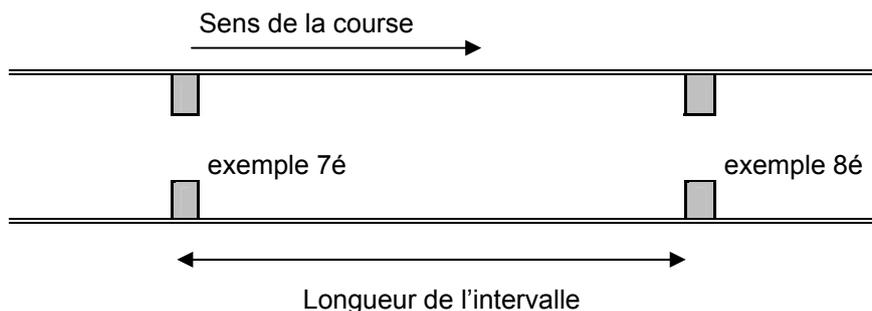
Mesure à effectuer à 30cm (couloir 1) ou à 20cm de la ligne intérieure des autres couloirs

Tolérances admissibles : **pour le 200m 0 à + 2cm pour les autres courses 0 à +4cm.**

longueur mesurée entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ du	COULOIRS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
200m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
240m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
300m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
320m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
400m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
800m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
4x400m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Epreuves	longueur mesurée entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ incurvée du				longueur de l'épreuve			
	départ normal		départ décalé		départ normal		départ décalé	
	Couloir 1	Couloir 8	Couloir 5 (4)	Couloir ext	Couloir 1	Couloir 8	Couloir 5 (4)	Couloir ext
800m								
2 000m								
10000m								
1500m								
1000m								
3000m								
5000m								

## 7) LES COURSES DE HAIES



### Longueurs à prévoir

	N° des Haies distance jusqu'à la ligne d'arrivée									
	10é	9é	8é	7é	6é	5é	4é	3é	2é	1er
50m						8.50m	16.00m	23.50m	31.00m	38.50m
80m			12.00m	20.00m	28.00m	36.00m	44.00m	52.00m	62.00m	68.00m
100m	10.50m	19.00m	27.50m	36.00m	44.50m	53.00m	61.50m	70.00m	78.50m	87.00m
110m	14.02m	23.16m	32.30m	41.44m	50.58m	59.72m	68.86m	78.00m	87.14m	96.28m
200m	14.02m	32.30m	50.58m	68.86m	87.14m	105.42m	123.70m	141.98m	160.26m	178.54m
320m			40m	75m	110m	145m	180m	215m	250m	285m
400m	40m	75m	110m	145m	180m	215m	250m	285m	320m	355m

### Longueurs mesurées (tolérances +/- 0,01m jusqu'au 110m et +/- 0,03m au delà)

	N° Haies distance jusqu'à la ligne d'arrivée									
	10é	9é	8é	7é	6é	5é	4é	3é	2é	1er
50m										
80m										
100m										
110m										
200m										
320m										
400m										

### Les repères dans les couloirs

50m haies	Couleur rouge	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
80m haies	Couleur blanche	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
100m haies	Couleur jaune	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
110m haies	Couleur bleue	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
200m haies	Couleur bleue	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
320m haies	Couleur verte	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
400m haies	Couleur verte	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON

Tous les repères des haies (positions, marquage tailles et couleurs) dans l'ensemble des couloirs sont conformes à la règle

## 8) LES RELAIS

Les courses de relais sont marquées dans chaque couloir et la mesure mesurée jusqu'à l'arrivée est :

### 4 X 100m

	Couloir N°	1	2	3	4	5	6	7	8
4 <sup>ème</sup> coureur	Fin de zone : jaune								
	Milieu de zone : blanc								
	Début de zone : jaune								
	Début zone d'élan : rouge								
3 <sup>ème</sup> coureur	Fin de zone : jaune								
	Milieu de zone : blanc								
	Début de zone : jaune								
	Début zone d'élan : rouge								
2 <sup>ème</sup> coureur	Fin de zone : jaune								
	Milieu de zone : blanc								
	Début de zone : jaune								
	Début zone d'élan : rouge								

Tous les repères des relais 4 x 100m (positions, marquage tailles et couleurs) dans l'ensemble des couloirs sont conformes à la règle.  OUI  NON

**(tolérances pour la longueur des zones de passages de 20m : +/- 2cm)**

### 4 X 400m

Le premier parcours (premier coureur) ainsi que le premier virage du deuxième parcours (deuxième coureur), doit être exécuté dans des couloirs séparés.

	Couloir N°	1	2	3	4	5	6	7	8
2 <sup>ème</sup> coureur	Fin de zone : bleu								
	Milieu de zone : (800m) Blanc / vert /blanc								
	Début de zone : bleu								
	Début zone d'élan : rouge								

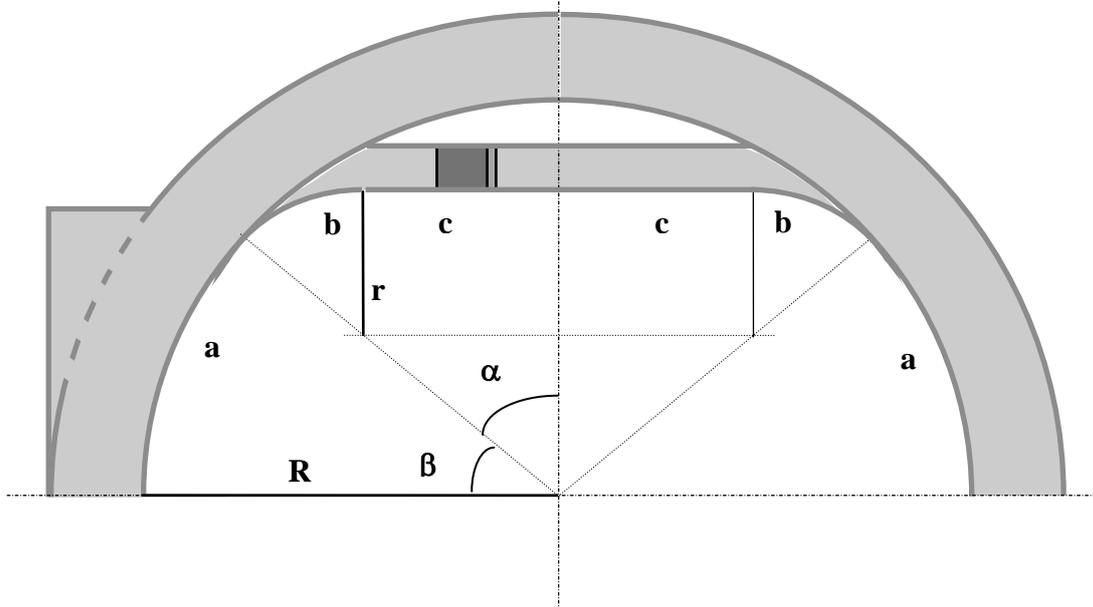
Tous les repères des relais 4 x 400m (positions, marquage tailles et couleurs) dans l'ensemble des couloirs sont conformes à la règle.  OUI  NON

### Autres relais

Epreuves	Marques	<i>Totalité des repères</i> Conforme		précisions et détails de la non conformité
4 x 60m	noire	OUI	NON	
4 x 200m	bleue	OUI	NON	

## B) PISTE DE STEEPLE

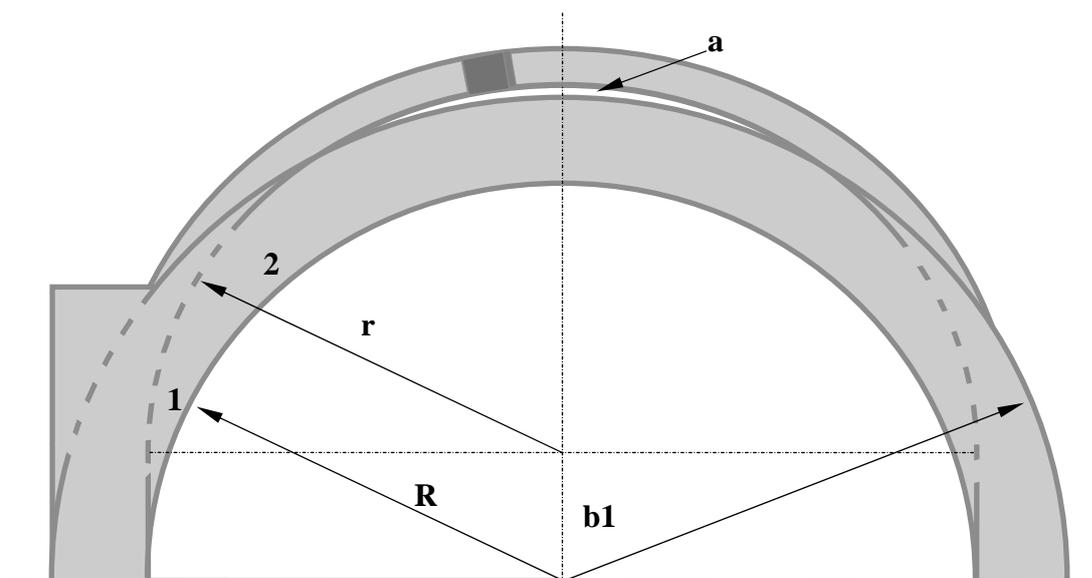
### 1) SOLUTION N° 1 : Fosse de steeple à l'intérieur de la piste circulaire rayon unique (à adapter pour piste en anse de panier)



	mesures		standard	
rayon à la lice piste circulaire	R =	m	36,50m	
déport calcul de la piste avec lice	L =	0,30m	0,30m	
déport calcul de la piste de steeple avec lice (0,30m) sans lice (0,20m)	l =	m	0,30m (lice)	
	L =	m	84,39m	
rayon à la lice piste de steeple	r =	m	16,00m	
	$\beta =$	°	42,2796gr	42,55164°
	$\alpha =$	°	52,7204gr	47,44836°

Calculs / mesures		formules	standard
a	m (+)	$a = \frac{\pi \times \alpha \times (R + L)}{180}$	27,322m
b	m (+)	$b = \frac{\pi \times \alpha \times (r+L)}{180}$	13,502m
c (mesure)	m (+)		15,105m
z	m (=)	a + b + c	55,926m
e longueur piste spéciale steeple	m (=)	e = 2 x z	111,858m
d longueur $\frac{1}{2} \phi$ piste circulaire	m (+)	d = $\pi \times (R + L)$	115,611m
VM	m (=)	d - e	3,753m
<b>longueur totale piste de steeple</b>	m (=)	400m - VM	

**2) SOLUTION N°2 : Fosse de steeple à l'extérieur de la piste circulaire rayon unique (à adapter pour piste en anse de panier)**



calculs / mesures		formules	standard
a	m (+)	$a = \pi \times (r+L)$	115,297m
b (mesure)	m (+)	b = 2 x b1	19,720m
z longueur piste spéciale steeple	m (=)	z = a + b	135,017m
d longueur $\frac{1}{2} \phi$ piste circulaire	m (=)	d = $\pi \times (R+L)$	115,610m
VM	m (=)	VM = z - d	19,407m
<b>longueur totale Piste steeple</b>	m (=)	400m + VM	419,407m

### Position des lignes de départ

	Position théorique	Position réelle	Différence	Standard Rivière à l'intérieur Avant la ligne normale de départ	Standard Rivière à l'extérieur Après la ligne normale de départ
1500m Steeple / 3 tours				11.748m	58.221m
2000m Steeple / 5 tours				19.580m	77.628m
3000m Steeple / 7 tours				27.412m	135.849m

### Longueur mesurée et calculée

course	
1500m Steeple	m
2000m Steeple	m
3000m Steeple	m

### Distance entre les haies de Steeple (environ 1/5 de la longueur du tour)

Haies	1 - 2	2 - 3	3 - 4	4 - 5	5 - 1	Standard
Rivière à l'intérieur						79.217m
Rivière à l'extérieur						83.880m

### Caractéristiques de la rivière

	dimensions	standard
longueur		3.64 à 3.68m
largeur		3.64 à 3.68m
profondeur		0.50 à 0.50m
Partie plate en fond de rivière		0.30m
hauteur haie position hommes		0.911 à 0.917m
hauteur haie position féminine		0.759 à 0.765m

## C) AIRES DE SAUTS

### 1) SAUT EN HAUTEUR

	La règle	Aire N°A		Aire N°B	
La piste d'élan	Longueur dans l'axe de l'aire de réception Fonction du niveau de classement (minimum 15m)	m		m	
	La piste circulaire est elle incluse dans la dimension	OUI	NON	OUI	NON
La zone d'appel	Conforme à la règle	OUI	NON	OUI	NON
La déclivité maximale	La déclivité maximale de la piste d'élan dans les 15 derniers mètres et de la zone d'appel ne devra pas dépasser 1/250	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de l'aire d'élan situées sur l'axe de l'aire et sur les 2 coté, à 0, 10, 20 et 25m du centre de la barre de saut doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

### 2) SAUT : LA PERCHE

	La règle	Piste N°A1		Piste N°B1		Piste N°A2		Piste N°B2	
La piste d'élan	La longueur (minimum 40m)	m		m		m		m	
	La largeur (comprise entre 1.21 et 1.23m)	m		m		m		m	
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
déclivité	Latérale est au maximum de 1/100	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Descendante globale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 dans les 40 derniers mètres	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de la piste d'élan pris tous les 10m à partir du bac d'appel doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

	La règle	Piste N°A1		Piste N°B1		Piste N°A2		Piste N°B2	
Le bac d'appel	Construit en matériau conforme à la règle	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Note	Une ligne blanche d'une couleur bien distincte, large d'1cm sera tracée, perpendiculairement à l'axe de la piste d'élan, au niveau du bord arrière du bac d'appel	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

### **3) SAUT EN LONGUEUR**

	La règle	Piste N°A1		Piste N°B1		Piste N°A2		Piste N°B2	
La piste d'élan	La longueur (minimum 40m)	m		m		m		m	
	La largeur (comprise entre 1.21 et 1.23m)	m		m		m		m	
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
déclivité	Latérale est au maximum de 1/100	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Descendante globale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 dans les 40 derniers mètres	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de la piste d'élan pris tous les 10m à partir de la limite de la fosse de réception en sable et celles de toutes les planches d'appel doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

	La règle	Piste N°A1		Piste N°B1		Piste N°A2		Piste N°B2	
Planche d'appel	conforme	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Distance entre la planche et l'extrémité de la zone de réception (règle 10m)	m		m		m		m	
	Distance entre la planche et le début de la zone de réception (règle 1 à 3m)	m		m		m		m	
Zone de réception	La largeur (pour une seule piste d'élan) règle 2,75 à 3m	m		m		m		m	
	L'axe de la zone de réception est dans le prolongement de l'axe de la piste d'élan	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau des 4 coins de chaque zone de réception doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

#### **4) SAUT : TRIPLE SAUT**

	La règle	Piste N°A1		Piste N°B1		Piste N°A2		Piste N°B2	
		m	m	m	m	m	m	m	m
La piste d'élan	La longueur (minimum 40m)	m	m	m	m	m	m	m	m
	La largeur (comprise entre 1.21 et 1.23m)	m	m	m	m	m	m	m	m
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
déclivité	Latérale est au maximum de 1/100	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Descendante globale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 dans les 40 derniers mètres	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de la piste d'élan pris tous les 10m à partir de la limite de la fosse de réception en sable et celles de toutes les planches d'appel doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

	La règle	Piste N°A1		Piste N°B1		Piste N°A2		Piste N°B2	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Planche d'appel	conforme	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Distance entre la planche la plus éloignée et l'extrémité de la zone de réception (règle 21m)	m		m		m		m	
	Distance entre la planche et le début de la zone de réception (règle 9 /11/13m) et bande de peinture ou planche à 7m)	m m m		m m m		m m m		m m m	
Zone de réception	La largeur (pour une seule piste d'élan) règle 2,75 à 3m	m		m		m		m	
	L'axe de la zone de réception est dans le prolongement de l'axe de la piste d'élan	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

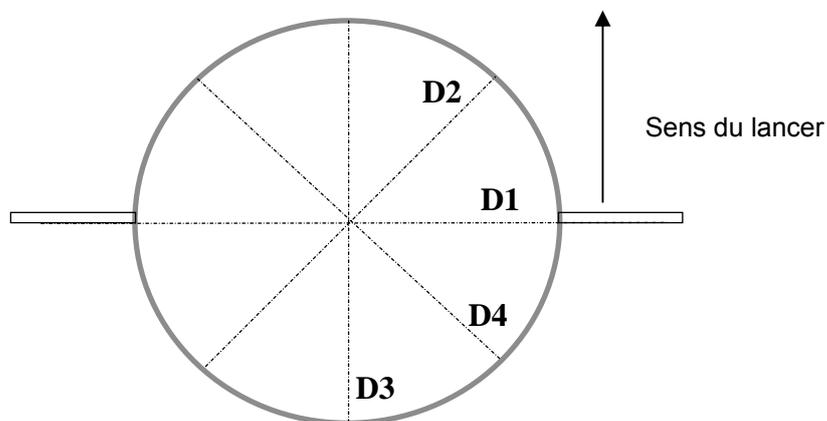
Les cotes de niveau des 4 coins de chaque zone de réception doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

## D) AIRES DE LANCERS

### Caractéristiques à mesurer et à indiquer pour chaque atelier

Position des diamètres à mesurer par cercle de chaque lancer.

Profondeur = hauteur entre le niveau du cercle et le niveau supérieur de la bande métallique (à mesurer de chaque coté du diamètre).



### 1) LANCER DU POIDS

Règle			Cercle A		Cercle B		Cercle C		Cercle D	
Le cercle de lancer	Localisation du cercle (terrain d'Honneur ou Annexe)		H	A	H	A	H	A	H	A
	Les matériaux utilisés pour construire le cercle sont conformes à la règle		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Le haut de la bande de fer délimitant le cercle est au même niveau que le sol extérieur		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Le diamètre du cercle est prolongé à l'extérieur par 2 bandes blanches (règle : longueur 0,75m, largeur 5cm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Cercle métallique : la jante métallique est peinte en blanc (règle, épaisseur 6mm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Règle :  Diamètre 2,130m / 2,140m  Profondeur  14mm / 26mm	D1	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D2	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D3	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D4	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	

	Règle		Cercle A	Cercle B	Cercle C	Cercle D
Le secteur de chute	Nature du sol					
	L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne doit pas dépasser 1/1000	0-10m				
		0-15m				
		0-20m				
		0-25m				

La pente doit être mesurée dans l'axe et sur les 2 bords du secteur. La pente reportée dans le tableau ci-dessus est la plus importante des trois mesures.

(Il faut faire précéder la valeur de la pente du signe + pour les pentes positives dans le sens du lancer et – pour les pentes négatives).

Tous les points de nivellement du centre du cercle et du secteur de chute doivent être indiqués sur le plan de nivellement.

## **2) LANCER DU DISQUE**

	Règle		Cercle A		Cercle B		Cercle C		Cercle D		
Le cercle de lancer	Localisation du cercle (terrain d'Honneur ou Annexe)		H	A	H	A	H	A	H	A	
	Les matériaux utilisés pour construire le cercle sont conformes à la règle		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Le haut de la bande de fer délimitant le cercle est au même niveau que le sol extérieur		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Le diamètre du cercle est prolongé à l'extérieur par 2 bandes blanches (règle : longueur 0,75m, largeur 5cm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Cercle métallique : la jante métallique est peinte en blanc (règle, épaisseur 6mm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Règle :	D1	diamètre	m		m		m		m	
			profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
			profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	Diamètre 2,495m / 2,505m	D2	diamètre	m		m		m		m	
			profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
			profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	Profondeur 14mm / 26mm	D3	diamètre	m		m		m		m	
			profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
			profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D4	diamètre	m		m		m		m		
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm		
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm		

	Règle		Cercle A	Cercle B	Cercle C	Cercle D
Le secteur de chute	Nature du sol					
	L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne doit pas dépasser 1/1000	0-30m				
		0-50m				
		0-70m				
		0-80m				

La pente doit être mesurée dans l'axe et sur les 2 bords du secteur. La pente reportée dans le tableau ci-dessus est la plus importante des trois mesures.

(Il faut faire précéder la valeur de la pente du signe + pour les pentes positives dans le sens du lancer et – pour les pentes négatives).

Tous les points de nivellement du centre du cercle et du secteur de chute doivent être indiqués sur le plan de nivellement.

### **3) LANCER DU MARTEAU**

	Règle		Cercle A		Cercle B		Cercle C		Cercle D		
Le cercle de lancer	Localisation du cercle (terrain d'Honneur ou Annexe)		H	A	H	A	H	A	H	A	
	Il s'agit d'un cercle commun avec un cercle de disque		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Les matériaux utilisés pour construire le cercle sont conformes à la règle		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Le haut de la bande de fer délimitant le cercle est au même niveau que le sol extérieur		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Le diamètre du cercle est prolongé à l'extérieur par 2 bandes blanches (règle : longueur 0,75m, largeur 5cm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Cercle métallique : la jante métallique est peinte en blanc (règle, épaisseur 6mm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	Règle : Diamètre 2,495m / 2,505m	D1	diamètre	m		m		m		m	
			profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
			profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	Profondeur	D2	diamètre	m		m		m		m	
			profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
			profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	14mm / 26mm	D3	diamètre	m		m		m		m	
			profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
			profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D4	diamètre	m		m		m		m		
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm		
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm		

(Pour les cercles de lancers communs avec ceux du disque, les mesures doivent être exécutées avec le réducteur posé dans le cercle).

	Règle		Cercle A	Cercle B	Cercle C	Cercle D
Le secteur de chute	Nature du sol					
	L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne doit pas dépasser 1/1000	0-30m				
		0-50m				
		0-70m				
		0-80m				

La pente doit être mesurée dans l'axe et sur les 2 bords du secteur. La pente reportée dans le tableau ci-dessus est la plus importante des trois mesures.

(Il faut faire précéder la valeur de la pente du signe + pour les pentes positives dans le sens du lancer et – pour les pentes négatives).

Tous les points de nivellement du centre du cercle et du secteur de chute doivent être indiqués sur le plan de nivellement.

#### **4) LANCER DU JAVELOT**

	Règle		Cercle A		Cercle B		Cercle C		Cercle D	
La piste d'élan	Localisation de la piste d'élan (terrain d'Honneur ou Annexe)		H	A	H	A	H	A	H	A
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm à 4m de distance		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	La taille et la construction de l'arc sont en conformité avec la règle		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	La déclivité latérale est au maximum de 1/100									
	Dans les 20 derniers mètres, la déclivité descendante globale ne dépassera pas dans le sens de la course 1/1000 (origine des mesures, l'arc d'appel)	10m-0		%		%		%		%
20m-0			%		%		%		%	
30m-0			%		%		%		%	

	Règle		Cercle A	Cercle B	Cercle C	Cercle D
Le secteur de chute	Nature du sol					
	L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne doit pas dépasser 1/1000	0-30m				
		0-50m				
		0-70m				
		0-90m				

La pente doit être mesurée dans l'axe et sur les 2 bords du secteur. La pente reportée dans le tableau ci-dessus est la plus importante des trois mesures.

(Il faut faire précéder la valeur de la pente du signe + pour les pentes positives dans le sens du lancer et – pour les pentes négatives).

Tous les points de nivellement de la piste d'élan à 0 / 10 / 20 / 30m et à son extrémité et à chaque changement de pente et du secteur de chute doivent être indiqués sur le plan de nivellement.

## **E) COMMENTAIRES**

**Nous certifions que toutes les mesures et les informations figurant dans ce rapport sont exactes et sont le résultat de mesures effectuées sur le terrain.**

**Fait à**

**Le**

**Signature**



<b>LIGUE :</b>	<b>DEPARTEMENT :</b>	<b>COMMUNE :</b>
<b>Stade d'Athlétisme de plein air</b>	<b>Dénomination du Stade :</b>	
<b>PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE L'ECLAIRAGE ARTIFICIEL DES AIRES DE COMPETITION</b>		

classement fédéral du stade (actuel ou demandé)	rappel des critères de qualification minimums demandés					valeurs mesurées et/ou calculées	conformité oui / non
	Régional	Interrégional	National	International	Mondial		
<b>Eclairage moyen horizontal Eh.ave</b>							
Mise en service / à maintenir	250 / 200 lux	400 / 320 lux	600 / 500 lux	625 / 500 si TV 1000 / 800lux *	625 / 500 si TV 1000 / 800lux *		
Valeur sur la ligne d'arrivée	minimum 1000lux, conseillé 1200lux						
Facteur d'uniformité							
Aires sportives à l'intérieur de la piste	>= 0,7						
Piste et aires sportives à l'extérieur	>= 0,6		>= 0,7				
Rapport mini / maxi	>= 0,5						
<b>Eclairage moyen vertical Ev.ave</b>							
Mise en service / à maintenir			avec TV 1250 / 1000 lux	avec TV 1750 / 1400 lux	avec TV 2250 / 1800 lux		
Facteur d'uniformité			= 0,6	= 0,6	= 0,7		
Rapport mini / maxi			= 0,4	= 0,4	= 0,5		
<b>Eclairage substitution</b>			souhaitable	nécessaire	nécessaire		
<b>Température des couleurs Tc</b>	> 4000 k			> 5600 k			
<b>Indice rendu des couleurs Ra</b>	>= 80		>= 90				
<b>Facteur GR (éblouissement)</b>	<= 55		<= 50				

\* en respectant la valeur suivante :  $0,5 \leq \text{EH}_{\text{moy}} / \text{EV}_{\text{moy}} \leq 2$ , la valeur  $\text{EV}_{\text{moy}}$  étant imposée

<b>PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE L'ECLAIRAGE ARTIFICIEL DES AIRES D'ENTRAINEMENT</b>							
<b>Eclairage moyen horizontal Eh.ave</b>							
Mise en service / à maintenir	100lux (50 possible pour les courses)				minimum 300 lux		
<b>Facteur d'uniformité</b>	>= 0,5						
<b>Facteur GR (éblouissement)</b>	<= 55						
<b>Installation conforme pour un classement de niveau :</b>						<b>aires de compétition</b>	<b>oui non non</b>
						<b>aires d'entraînement</b>	<b>oui non non</b>

Commune de

Stade

Stade d'Athlétisme de plein air :

**VERIFICATION DU NIVEAU D'ECLAIREMENT "HORIZONTAL"**

Stade de niveau régional, interrégional ou national  
(N° de repérage des points de contrôle, voir planche EP3)

aire centrale				piste et aires extérieures					
N° du points	valeurs mesurées en lux	N° du points	valeurs mesurées en lux	N° des points	valeurs mesurées en lux	N° du points	valeurs mesurées en lux	N° du points	valeurs mesurées en lux
C1		C17		P1		P23		AS1	
C2		C18		P2		P24		AS2	
C3		C19		P3		P25		AS3	
C4		C20		P4		P26		AS4	
C5		C21		P5		P27		AS5	
C6		C22		P6		P28		AS6	
C7		C23		P7				AS7	
C8		C24		P8				AS8	
C9		C25		P9				AS9	
C10		E1		P10				AS10	
C11		E2		P11				AS11	
C12		E3		P12				AS12	
C13		E4		P13				AS13	
C14		E5		P14				AS14	
C15		E6		P15				AS15	
C16		E7		P16				AS16	
		E8		P17				AS17	
				P18				AS18	
				P19				AS19	
				P20				AS20	
				P21					
				P22					
<b>valeurs d'éclairage théoriques, différentes pour l'ensemble des aires de compétitions (aire centrale différente de la la piste et des aires extérieures à celle c )</b>									
<b>aire centrale</b>				<b>piste et aires extérieures</b>		nombre de points mesurés			
valeur moyenne				valeur moyenne					
valeur minimale		facteur uniformité		valeur minimale		facteur uniformité			
valeur maximale		rapport mini/maxi		valeur maximale		rapport mini/maxi			
<b>valeur d'éclairage théorique, identique pour l'ensemble des aires de compétitions</b>									
valeur moyenne		Valeur de l'éclairage sur la ligne d'arrivée (au centre de la piste)						lux	
valeur minimale		facteur uniformité		valeur maximale		rapport mini/maxi			

Commune de

Stade

Stade d'Athlétisme de plein air :

**VERIFICATION DU NIVEAU D'ECLAIREMENT "VERTICAL "**

Stade de niveau régional, interrégional ou national  
(N° de repérage des points de contrôle, voir planche EP3)

aire centrale				piste et aires extérieures					
N° du points	valeurs mesurées en lux	N° du points	valeurs mesurées en lux	N° des points	valeurs mesurées en lux	N° du points	valeurs mesurées en lux	N° du points	valeurs mesurées en lux
C1		C17		P1		P23		AS1	
C2		C18		P2		P24		AS2	
C3		C19		P3		P25		AS3	
C4		C20		P4		P26		AS4	
C5		C21		P5		P27		AS5	
C6		C22		P6		P28		AS6	
C7		C23		P7				AS7	
C8		C24		P8				AS8	
C9		C25		P9				AS9	
C10		E1		P10				AS10	
C11		E2		P11				AS11	
C12		E3		P12				AS12	
C13		E4		P13				AS13	
C14		E5		P14				AS14	
C15		E6		P15				AS15	
C16		E7		P16				AS16	
		E8		P17				AS17	
				P18				AS18	
				P19				AS19	
				P20				AS20	
				P21					
				P22					
<b>valeurs d'éclairage théoriques, différentes pour l'ensemble des aires de compétitions (aire centrale différente de la piste et des aires extérieures à celle-ci)</b>									
<b>aire centrale</b>				<b>piste et aires extérieures</b>		nombre de points mesurés			
valeur moyenne				valeur moyenne					
valeur minimale		facteur uniformité		valeur minimale		facteur uniformité			
valeur maximale		rapport mini/maxi		valeur maximale		rapport mini/maxi			
<b>valeur d'éclairage théorique, identique pour l'ensemble des aires de compétitions</b>									
valeur moyenne		Valeur de l'éclairage sur la ligne d'arrivée (au centre de la piste)						lux	
valeur minimale		facteur uniformité		valeur maximale		rapport mini/maxi			





## COURSES

NATURE DU REVETEMENT DE LA PISTE	Synthétique	Autre : à préciser
MARQUE	PRODUIT	

### PISTE CIRCULAIRE

Longueur mesurée de la piste (certificat de mesurage) :

Présence d'une bordure à la corde :

OUI  NON

Eléments constructifs de la piste (joindre un schéma précisant les éléments constructifs) :

Piste à rayon unique sans chloïde

Piste à rayon unique sans chloïde

Piste à rayons multiples

Partie en alignement droit :

Pentes transversales conformes :

OUI  NON

Pentes longitudinales conformes :

OUI  NON

Autres parties :

Pentes longitudinales du bord intérieur de la piste conformes :

OUI  NON

Pentes transversales (joindre un schéma précisant le détail des dévers)

Pente transversale sur le rayon passant par la ligne de départ de la course de 400m au couloir extérieur :

Couloirs : nombre :

largeur à préciser (comprise entre 0,9 à 1,10m).

### LIGNE DE SPRINT EN LIGNE DROITE

Longueur mesurée de la piste de 60m ou de 50m :

Longueur de la partie revêtue derrière la ligne de départ la plus distante dans l'axe de la piste :

derrière la ligne de départ la plus distante, sur les cotés extérieurs de la piste :

devant la ligne des arrivées dans l'axe de la piste :

Présence d'un dispositif de protection pour l'arrêt des Athlètes en bout de piste :

OUI  NON

Préciser s'il existe une autre piste à l'extérieur de la piste circulaire et sa longueur

Couloirs : nombre :

Largeur réglementaire (1,22m +/-1)

OUI  NON

### MARQUAGE

Le marquage de toutes les épreuves est réalisé et réglementaire

Pour les épreuves IAAF

OUI  NON

Pour les épreuves complémentaires FFA et scolaires

OUI  NON

## SAUTS

NATURE DU REVETEMENT DE LA PISTE	Synthétique	Autre : à préciser
MARQUE		

### HAUTEUR

Caractéristiques de la zone de réception (par zone de réception)

Dimensions : (longueur :                    - largeur :                    - hauteur :                    )

Matelas conforme à la norme NF EN 12503-2 :

OUI  NON

Hauteur des poteaux :

Piste d'élan :

Dimensions disponibles, avec une déclivité maximale réglementaire dans la direction du centre de la barre

Profondeur :                    largeur :

### LONGUEUR

Zone de réception

Nombre :

Dimensions de chaque zone: longueur :                    largeur :

Sable (0/2) conforme

OUI  NON

Position par rapport aux pistes d'élan :                    en extrémité                    au milieu

Par sautoir : nombre de pistes d'élan séparées                    parallèles

Par piste d'élan :

Longueur : / /                    largeur : / /                    déclivité latérale : / /                    déclivité longitudinale : /

Distance de la planche d'appel du bord le plus proche de la zone de réception : / /

### TRIPLE SAUT

Les sautoirs sont-ils communs avec ceux de la longueur ?

Si oui : préciser par piste d'élan la distance des planches au bord le plus proche de la zone de réception :

Si non :

Zone de réception

Nombre :

Dimensions de chaque zone: longueur :                    largeur :

Sable (0/2) conforme

OUI  NON

Position par rapport aux pistes d'élan : en extrémité :                    au milieu :

Par sautoir : nombre de pistes d'élan séparées :                    parallèles

Par piste d'élan :

Longueur : / /                    largeur : / /                    déclivité latérale : / /                    déclivité longitudinale : /

Distance des planches d'appel du bord le plus proche de la zone de réception : / / / / /

## PERCHE

Nombre de zone de réception :

Caractéristiques de la zone de réception (par zone de réception) :

dimensions : partie centrale (longueur -largeur -haut )

Avancées (longueur -largeur )

Matelas conforme à la norme NF EN 12503-2 :

OUI  NON

Position par rapport aux pistes d'élan : en extrémité au milieu

Hauteur des poteaux :

Nombre de piste d'élan par zone de réception :

Caractéristiques des pistes d'élan : longueur : largeur : déclivité latérale :

déclivité longitudinale :

## LANCERS DU POIDS

Situation de l'aire de lancer (P Salle principale - A salle Annexe)			
Nombre de cercles de lancer fixe réglementaire			
Aire de réception du cercle de lancer fixe - Nature du sol - Dimensions longueur largeur - Déclivité descendante globale de l'aire de réception réglementaire Oui Non			
Butoir du cercle de lancer fixe du poids conforme Oui Non			
Nombre de cercles de lancer mobile réglementaire intégré à l'aire de réception mobile			
Aire de réception du cercle de lancer mobile - Nature du sol - Dimensions longueur largeur - Déclivité descendante globale de l'aire de réception réglementaire Oui Non			
Butoir du cercle de lancer mobile du poids conforme Oui Non			
Protection adaptée de l'aire de lancer hauteur longueur / largeur			

## ORGANISATIONS SIMULTANÉES DES COURSES ET DES CONCOURS

	Hauteur	Longueur	Triple saut	Perche	Poids
Courses sur piste circulaire					
Courses sur piste de sprint en ligne droite					
Hauteur					
Longueur					
Triple saut					
Perche					
Poids					

## **LE MATERIEL SPORTIF**

(Conforme aux règles fédérales)

	Type / Marque	Nombre	Observations
Startings-blocs			
Haies			
Poteaux d'arrivée			
Appareil de chronométrage			
Engins de mesure			
Engins de lancers Poids			
Divers / Autres			

## **INSTALLATIONS ANNEXES**

A préciser pour les courses / sauts / lancers (situation, nombre, qualité, dimensions, réglementation,...).

## **PROTECTION DE LA PISTE ET/OU DES AIRES SPORTIVES**

Main courante

OUI  NON

Dispositif interdisant l'accès

OUI  NON

Distance de sécurité conforme par rapport aux aires sportives (distance minimale 1m)

Autres aires sportives et piste largeur à préciser :

## **TABLEAU D'AFFICHAGE GENERAL ELECTRIQUE**

OUI  NON

Système vidé

OUI  NON

## **ECLAIRAGE**

A préciser pour la salle principale et les salles annexes

Critères	Salle principale	Salles annexes et ou entraînement
Eclairage moyen horizontal pour toutes les aires sportives de compétition : à l'intérieur de la piste piste et à l'extérieur de la piste rapport d'uniformité UG Facteur d'uniformité : à l'intérieur de la piste Rapport mini/maxi : piste et à l'extérieur de la piste rapport mini/maxi	lux lux	
Eclairage moyen vertical pour toutes les aires sportives de compétition Facteur d'uniformité Rapport mini/maxi	lux	
Température des couleurs Tc		
Indice de rendu des couleurs Ra		
Facteur d'éblouissement (GR)		
Eclairage de substitution		

## **VESTIAIRES / SANITAIRES**

	Pour les Athlètes	Pour les Juges
Se trouvent-ils sur le stade lui même ?		
Si non à quelle distance		
Combien contiennent-ils de places ?		
Repartis en combien de pièces hommes femmes		
Nombre de douches		
WC : nombre à préciser		

## **CHAMBRE D'APPEL**

Localisation  
Combien de pièces  
Contenance / superficie

## **SERVICE MEDICAL**

Localisation  
Nombre de pièces dimensions  
WC  
Matériel : frigo tables kiné

## **ESPACES DE CONVIVIALITE – REUNIONS – RECEPTION**

OUI  NON

Nombre  
Localisation  
Superficie

## **SALLE DE REPOS**

OUI  NON

Nombre  
Localisation  
Superficie

## **CONTROLE ANTIDOPAGE**

Localisation  
Nombre de pièces dimensions  
salle d'attente  
bureau  
WC  
Entrée indépendante  
Matériel : frigo etc...

OUI  NON

## **POSTE DE DIRECTION**

OUI  NON

## **SECRETARIAT**

OUI  NON

Nombre de pièces : superficie :  
Localisation :

## **BLOC TECHNIQUE**

Localisation  
Combien de pièces ?  
Destination des pièces : Photo-finish - Animateurs - Secrétariat - Technique –Reprographie  
(à décrire)  
Echelle jury : localisation et nombre de places :  
Chronométreurs  
Juges aux arrivées

## **SALLE PROTOCOLE**

OUI  NON

Superficie  
Localisation

## **PC de SECURITE**

OUI  NON

Localisation

## **SONORISATION**

Une installation de sonorisation existe-t-elle en permanence ? :  
terrain d'honneur  
terrain(s) annexe(s)  
A défaut y-a-t' il possibilité d'avoir recours à une installation provisoire ? :

## **COMMUNICATION INTERNE**

A définir  
Téléphone  
Télécopie  
Vidéo  
Liaison  
Etc...

## **PRESSE**

Y-a-t' il une tribune de presse ? Permanente, provisoire ?  OUI  NON  
Nombre de places avec équipements  OUI  NON  
Emplacements pour caméras  OUI  NON  
Y-a-t' il une salle de presse ? Permanente, provisoire ?  OUI  NON  
Y-a-t'il une salle de conférence de presse ? Permanente, provisoire ?  OUI  NON  
Locaux d'accueil pour les journalistes :  
Y-a-t'il des lignes téléphoniques ?  OUI  NON  
Combien ?  
  
Spécialisées  OUI  NON  
Y-a-t'il des équipements spéciaux ? (Fixes ou non) pour les radio, TV, etc.

## **ZONE MIXTE**

OUI  NON

## **SPECTATEURS**

OUI  NON

Capacité totale  
Capacité d'accueil (Nombre de places assises en tribune) : permanentes ? provisoires ?

AVIS DE LA LIGUE REGIONALE DE :			
AIRES SPORTIVES	CONFORME	NON CONFORME	REMAQUES OBSERVATIONS
Piste circulaire			
Ligne droite			
Longueur			
Triple Saut			
Perche			
Hauteur			
Poids			
QUALITE DES INSTALLATIONS :			
IMPORTANCE DES COMPETITIONS POUVANT Y ETRE ORGANISEES :			
CLASSEMENT PROPOSE : CATEGORIE			
Fait à :		date	
Nom Prénom    Qualité    du Responsable de la Ligue			

<b>AVIS DE LA CSO / GROUPE TERRAINS</b>  <b>CLASSEMENT PROPOSE : CATEGORIE</b>  <b>Date :</b>
---

<b>DECISION DE LA CSO EN DATE DU : / / 200</b>  <b>CLASSEMENT EN CATEGORIE :</b>
--



**Annexe n°5 :**  
Certificat de mesurage des aires  
sportives des Stades d'Athlétisme

**FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME**  
**33 Avenue Pierre de Coubertin**  
**75640 Paris cedex 13**

**LIGUE:**

**DEPARTEMENT:**

**COMMUNE:**

**CERTIFICAT DE MESURAGE D'UN STADE D'ATHLETISME COUVERT**

<b>Commune :</b>	<b>Dénomination du stade :</b>
------------------	--------------------------------

<b>Etabli par M :</b>
<b>Dates des mesures :</b>
<b>Température de l'air le jour des mesures :</b>
<b>Instrument de mesure utilisé : type</b> <span style="float: right;"><b>N°</b></span> (Joindre Le certificat de contrôle de l'instrument)

**Un plan de nivellement détaillé à l'échelle 1/500<sup>ème</sup> devra être joint au présent document : tous les points de nivellement à relever devront y être reportés.**

S'il s'agit d'un Stade incomplet (Espace de Compétition de Spécialités Athlétiques) le formulaire devra être complété en fonction des aires sportives existantes.  
S'il existe des aires complémentaires, le document devra être adapté et complété.

## A) LES PISTES DE COURSES

### 1) LA PISTE CIRCULAIRE

TYPE DE LA PISTE		
Piste fixe	OUI	NON
Piste virage relevable	OUI	NON
Piste démontable	OUI	NON
TYPE DE RACCORDEMENT EN PLAN		
Avec chlotoïde		
Plusieurs rayons		
Sans raccordement		
CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DE LA PISTE CIRCULAIRE		
présence d'une bordure à la corde	OUI	NON
Nature de la bordure		
Hauteur		
largeur		
Valeur du rayon à la corde		
Longueur entre les centres des 2 virages (CP1 / CP2)		
Valeur de l'angle central du virage en dévers constant		
Longueur de chaque ligne droite		
Longueur de la Zone de raccordement en plan		
Longueur de la piste		
Largeur des couloirs		
Distance de sécurité à l'intérieur de la piste		
Distance de sécurité à l'extérieur de la piste		
Distance entre l'extérieur de la piste et la clôture extérieure		

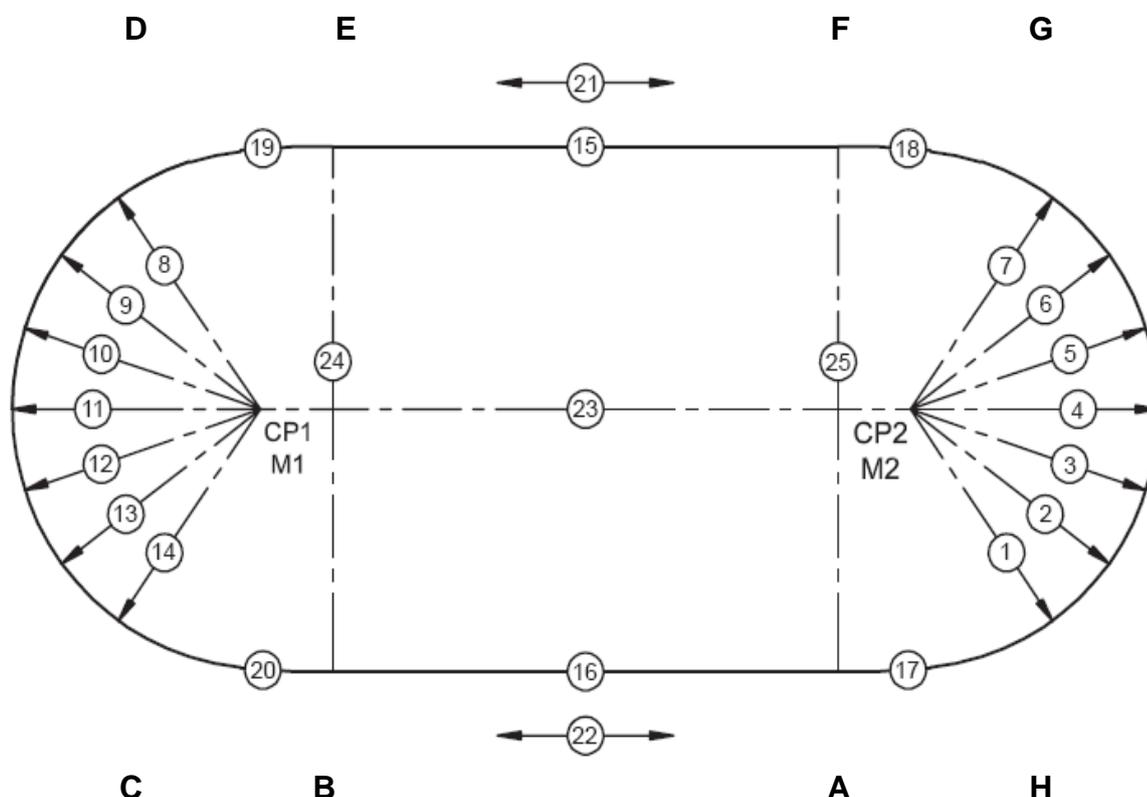
Toutes les mesures doivent être exprimées en mètre ou cas particulier en millimètres, avec 3 décimales.

Le calcul de la piste est effectué à 30cm du bord intérieur s'il existe une bordure périphérique ou à 20cm sans bordure.

## 2) LA LONGUEUR DE LA PISTE CIRCULAIRE

### 2.1 LES DIMENSIONS DES DIFFERENTS ELEMENTS CONSTRUCTIFS

Position des 25 points de contrôle à effectuer



mesures	écarts tolérés
Distance entre les 2 centres CP1 / CP2	$\pm 0,005\text{m}$
R = valeur théorique des rayons (R1, R2, R3...) en m	
L = valeur des rayons 1 à 7 et 8 à 14 en m	$\pm 0,005\text{m}$
D écart constaté en mm L/R S/M U/T)	
M longueur théorique des lignes droites 15 et 16	
S longueur mesurée des lignes droites 15 et 16	$\pm 0,005\text{m}$
T longueur théorique des parties ascendantes et descendante de la piste 17, 18, 19, 20	
U longueur mesurée des parties ascendantes et descendante de la piste 17, 18, 19, 20	$\pm 0,005\text{m}$
A longueurs mesurées 21 et 22 en m	$\pm 0,01\text{m}$
longueur totale de la piste circulaire	L + 0 à + 0,040m

Toutes les mesures seront effectuées avec le couloir N°1 situé à gauche le long du bord intérieur de la piste.

Fournir un plan détaillant les dispositions constructives et le calcul de la piste.

N°	Angle	couloir 1		couloir 2		couloir 3		couloir 4		couloir 5		couloir 6		Ext couloir 8	
Rayon		R1		R2		R3		R4		R5		R6		R6ext	
		L (m)	D (mm)	L (m)	D (mm)										
<b>Virage N°1</b>															
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
Total 1 / 7															
Moyenne															
Ecart : Moyenne x 3,14159															
<b>Virage N°1</b>															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
Total 1 / 7															
Moyenne															
Ecart : Moyenne x 3,14159															
15	S														
16	S														
17	U														
18	U														
19	U														
20	U														
21	A														
22	A														

## 2.2 CALCUL DE LA LONGUEUR DE LA PISTE CIRCULAIRE

Longueur théorique (à l'intérieur du couloir N°1)

	rayon	Angle (en grades)	Longueur
Virage N° 1			m (+)
Virage N° 2			m (+)
Longueur AB			m (+)
Longueur EF			m (+)
Longueur zone de raccordement AH			m (+)
Longueur zone de raccordement GF			m (+)
Longueur zone de raccordement ED			m (+)
Longueur zone de raccordement CB			m (+)
Longueur de la piste calculée à l'intérieur du couloir 1			m (=)

Ecart par rapport à la longueur théorique

Couloir N°1	rayon	Angle (En grades)	Longueur
Ecart, virage N° 1 points 1 à 7			m (+)
Ecart, virage N° 2 points 8 à 14			m (+)
Ecart entre Longueur AB et longueur 16			m (+)
Ecart entre Longueur EF et longueur 15			m (+)
Ecart longueur zone de raccordement AH et 17			m (+)
Ecart longueur zone de raccordement GF et 18			m (+)
Ecart longueur zone de raccordement ED et 19			m (+)
Longueur zone de raccordement CB et 20			m (+)
Longueur de la piste calculée à l'intérieur du couloir 1			m (=)

Calcul de la longueur réelle de la piste

Longueur à l'intérieur du couloir N°1		m (+)
Longueur additionnelle à 30cm du bord intérieur du couloir N°1 *1	$0,200 \times 3,14159 \times 2 =$	1,257m (+)
<b>Longueur de la piste mesurée à l'intérieur du couloir</b>		<b>m (=)</b>

\*1 : à adapter s'il n'y a une bordure au bord du couloir 1 de la piste

La longueur de la piste est conforme dans la limite des tolérances 0 à 0,040m

OUI  NON

### **3) LES PENTES DE LA PISTE CIRCULAIRE**

#### **3.1) DEVERS TRANSVERSAL EN VIRAGE DE LA PISTE CIRCULAIRE**

N°	Angle	Largeur Théorique de la piste en m	Largeur réelle de la piste	Niveau altimétrique de l'intérieur du couloir N° 1 en m	Niveau altimétrique extérieur du couloir extérieur en m	Différence de niveau	Pente en degré
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
Virage HG							
Ecart							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
Virage DC							
Ecart							

#### **3.2) PENTE LONGITUDINALE DE LA PISTE CIRCULAIRE < 0,1 %**

n° points de mesure	Entre les points	pentés % indiquer le sens
1	<b>A et H</b>	
2	<b>H et G</b>	
3	<b>G et F</b>	
4	<b>F et E</b>	
5	<b>E et D</b>	
6	<b>D et C</b>	
7	<b>C et B</b>	
8	<b>B et A</b>	

Conclusion :

La pente longitudinale de la piste dans le sens de la course est conforme à la règle  OUI  NON

## 4) MARQUAGE DE LA PISTE

### 4.1) GENERALITES

- Toutes les lignes délimitant les couloirs sont réalisées en peinture de couleur blanche  OUI  NON
  - Toutes les lignes ont une largeur de 5cm  OUI  NON
  - Toutes les lignes de départ, exceptées les lignes courbes, sont perpendiculaires à la ligne intérieure du couloir N°1  OUI  NON
  - Les lignes de départ pour les courses de 800m sont positionnées, chaque athlète exécutant le premier virage en couloir,  OUI  NON
  - Les lignes de départ pour le relais 4x800m, 4x400m et 4x200m sont conformes à la règle  OUI  NON
  - La ligne de rabat incurvée de couleur verte et de 5cm de largeur, est réalisée conformément aux règles  OUI  NON
  - A l'intersection des lignes délimitant les couloirs et la ligne d'arrivée, il y a des marques noires conformes à la règle, pour aider à l'alignement et faciliter la lecture de l'image de la photo d'arrivée,  OUI  NON
  - Avant la ligne d'arrivée, les couloirs sont numérotés avec des chiffres d'une hauteur minimale de 50cm. Le couloir N°1 est celui situé à l'intérieur de la piste dans le sens de la course  OUI  NON
- Des lignes blanches de 3cm de largeur et d'une longueur de 80cm peuvent être réalisées au milieu des couloirs à 1m, 3m et 5m avant la ligne d'arrivée.  OUI  NON

### 4.2) LES LIGNES DE DEPART

#### Les courses en couloirs

50m	Blanc	Ligne droite	Course en couloirs	OUI	NON	
80m				OUI	NON	
200m		Piste circulaire	2 virages en couloirs	OUI	NON	
400m				OUI	NON	
800m	Blanc / Vert / Blanc			1 <sup>er</sup> virage, course en couloir	OUI	NON
4x200m	Blanc /bleu clair / blanc			3 virages, course en couloir	OUI	NON
4x400m	Jaune/blanc/jaune		2 virages, course en couloir	OUI	NON	

#### Ligne de départ courbe

800m	Blanc	Ligne 1 à 4 (ou 6)	4 tours complets	OUI	NON
1500m			7 tours complets + 100m	OUI	NON
3 000m			15 tours complets	OUI	NON

### 4.3) MESURES ENTRE LA LIGNE D'ARRIVEE ET LES LIGNES DES DEPARTS

Toutes les distances sont mesurées à partir du bord intérieur de la ligne d'arrivée

#### Courses en ligne droite

Tolérances admissibles : 0 à 2cm

longueur mesurée entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ du	dans l'axe du COULOIR N°								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
50m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
60m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

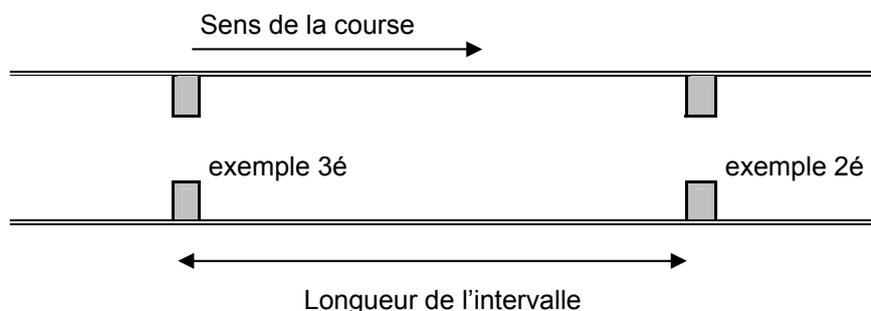
## Autres courses

Mesure à effectuer à 30cm (couloir 1) ou à 20cm de la ligne intérieure des autres couloirs.  
Tolérances admissibles : 0 à 4cm.

longueur mesurée entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ du	COULOIRS					
	1	2	3	4	5	6
200m	m	m	m	m	m	m
400m	m	m	m	m	m	m
800m	m	m	m	m	m	m
4x200m	m	m	m	m	m	m
4x400m	m	m	m	m	m	m

longueur mesurée entre la ligne d'arrivée et la ligne de départ incurvée du	COULOIRS					
	1	2	3	4	5	6
1500m	m	m	m	m	m	m
3000m	m	m	m	m	m	m
5000m	m	m	m	m	m	m

### 4.4) LES COURSES DE HAIES



### Longueurs à prévoir

Epreuves	Haies N° distance jusqu'à la ligne d'arrivée				
	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>
50m Hommes Benjamins	11,50m	19,00m	26,50m	34,00m	41,50m
50m Hommes Minimes	---	11,50m	20,00m	28,50m	37,00m
50m Hommes sauf Minimes et Benjamins	---	8,86m	18,00m	27,14m	36,28m
60m Hommes	9,72m	18,86m	28,00m	37,14m	46,28m
50m Femmes Benjamins	11,50m	19,00m	26,50m	34,00m	41,50m
50m Femmes Minimes	---	12,00m	20,00m	28,00m	36,00m
50m Femmes sauf Minimes et Benjamins	---	11,50m	20,00m	28,50m	37,00m
60m Femmes	13,00m	21,50m	30,00m	38,50m	47,00m

### Longueurs mesurées

Epreuves	Haies N° distance jusqu'à la ligne d'arrivée				
	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>
50m Hommes Benjamins					
50m Hommes Minimes	---				
50m Hommes sauf Minimes et Benjamins	---				
60m Hommes					
50m Femmes Benjamins					
50m Femmes Minimes	---				
50m Femmes sauf Minimes et Benjamins	---				
60m Femmes					

### Les repères dans les couloirs

50m Hommes Benjamins	Couleur rouge	conseillé marque particulière à l'extérieur	OUI	NON
50m Hommes Minimes	Couleur jaune	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
50m Hommes sauf Minimes et Benjamins	Couleur bleue	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
60m Hommes	Couleur bleue	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
50m Femmes Benjamins	Couleur rouge	conseillé marque particulière à l'extérieur	OUI	NON
50m Femmes Minimes	Couleur blanche	conseillé marque particulière à l'extérieur	OUI	NON
50m Femmes sauf Minimes et Benjamins	Couleur jaune	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON
60m Femmes	Couleur jaune	rectangle 10cm x 5cm	OUI	NON

Tous les repères des haies (positions, marquage tailles et couleurs) dans l'ensemble des couloirs sont conformes à la règle  OUI  NON

#### **4.5) LES RELAIS**

Les courses de relais sont marquées dans chaque couloir et la mesure mesurée jusqu'à l'arrivée est :

##### 4 X 200m

	Couloir N°	1	2	3	4	5	6
2 <sup>ème</sup> relayeur	Fin de zone : jaune						
	Milieu de zone : Blanc						
	Début de zone : jaune						

Tous les repères des relais 4 x 200m (positions, marquage tailles et couleurs) dans l'ensemble des couloirs sont conformes à la règle  OUI  NON

Les dimensions des zones de relais sont conformes à la règle  OUI  NON

##### 4 X 400m

Le premier tour du premier coureur doit être exécuté dans des couloirs séparés.

Tous les repères des relais 4 x 400m (positions, marquage tailles et couleurs) dans l'ensemble des couloirs sont conformes à la règle  OUI  NON

Les dimensions des zones de relais sont conformes à la règle  OUI  NON

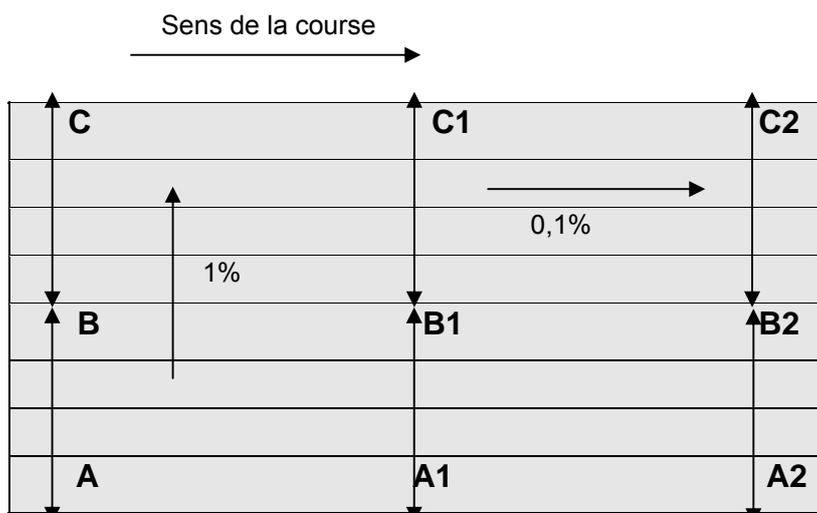
#### 4.6) LA PISTE DE SPRINT EN LIGNE DROITE

S'il existe plusieurs pistes de sprint, document à adapter en complétant les tableaux pour chaque piste.

Longueur de la piste de compétition	60m	50m	Autre longueur m
Nombre de couloirs			
Largeur des couloirs (la ligne blanche à droite du couloir est incluse dans la largeur)	m		
Largeur totale de la piste	m		
Dégagement de sécurité à gauche de la piste (minimum 1m)	m		
Dégagement de sécurité à droite de la piste (minimum 1m)	m		
Longueur minimale disponible derrière la ligne de départ	m		
Au delà la ligne d'arrivée, longueur de la zone de décélération	En partie plate	m	
	Sur la piste circulaire	m	
Présence d'un tapis de protection en bout de course	m		

#### 4.7) LES PENTES DE LA PISTE DE SPRINT

Points de contrôle : 3 points par ligne de contrôle : un au bord intérieur du couloir N°1, un à l'extérieur du couloir extérieur et un autre au milieu de la piste.



A B C : Ligne de départ

A2 B2 C2 : ligne d'arrivée

A1 B1 C1 : ligne médiane

#### DECLIVITE LATERALE < 1%

n° points de mesure	Position : des points de mesure	pentes % indiquer le sens		
		A - C	B - C	A - C
1	ligne des arrivées			
2	Ligne médiane			
3	ligne départ			

Conclusion : la pente transversale de la piste est conforme à la règle

OUI  NON

DECLIVITE LONGITUDINALE < 0,1% SUR LA LONGUEUR TOTALE ET < 0,4% EN AUCUN ENDROIT

n° ligne de mesure		pentes % indiquer le sens		
		A - A1	A1 - A2	A - A2
1				
		B - B1	B1 - B2	B - B2
2				
		C - C1	C1 - C2	C - C2
3				

Conclusion : la pente longitudinale de la piste dans le sens de la course est conforme à la règle.

OUI  NON

## B) LES AIRES DE SAUT

### 1) SAUT EN HAUTEUR

	La règle	Aire N°A		Aire N°B	
La piste d'élan	Longueur dans l'axe de l'aire de réception	m		m	
	La piste circulaire est elle incluse dans la dimension	OUI	NON	OUI	NON
	La longueur minimale n'est pas fixée, les 15 derniers mètres doivent être conformes à la règle)	OUI	NON	OUI	NON
La zone d'appel	Conforme à la règle	OUI	NON	OUI	NON
La déclivité maximale	La déclivité maximale de la piste d'élan dans les 15 derniers mètres et de la zone d'appel ne devra pas dépasser 1/250	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de l'aire d'élan situées sur l'axe de l'aire et sur les 2 coté, à 0, 10, 15 et 20 du centre de la barre de saut doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

### 2) SAUT : LA PERCHE

	La règle	Piste N°A		Piste N°B		Piste N°C		Piste N°D	
La piste d'élan	La longueur (minimum 40m)	m		m		m		m	
	La largeur (comprise entre 1.21 et 1.23m)	m		m		m		m	
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
déclivité	Latérale est au maximum de 1/100	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Descendante globale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 dans les 40 derniers mètres	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de la piste d'élan pris tous les 10m à partir du bac d'appel doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

	La règle	Piste N°A		Piste N°B		Piste N°C		Piste N°D	
Le bac d'appel	Construit en matériau conforme à la règle	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Note	Une ligne blanche d'une couleur bien distincte, large d'1cm sera tracée, perpendiculairement à l'axe de la piste d'élan, au niveau du bord arrière du bac d'appel	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

### **3) SAUT EN LONGUEUR**

	La règle	Piste N°A1		Piste N°A2		Piste N°B		Piste N°C	
La piste d'élan	La longueur (minimum 40m)	m		m		m		m	
	La largeur (comprise entre 1.21 et 1.23m)	m		m		m		m	
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
déclivité	Latérale est au maximum de 1/100	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Descendante globale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 dans les 40 derniers mètres	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau des pistes d'élan pris tous les 10m à partir de la limite de la fosse de réception en sable et celles de toutes les planches d'appel doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

	La règle	Piste N°A1		Piste N°A2		Piste N°B		Piste N°C	
Planche d'appel	conforme	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Distance entre la planche et l'extrémité de la zone de réception (règle 10m)	m		m		m		m	
	Distance entre la planche et le début de la zone de réception (règle 1 à 3m)	m		m		m		m	
Zone de réception	La largeur (pour une seule piste d'élan) règle 2,75 à 3m	m		m		m		m	
	L'épaisseur du sable (règle au minimum de 30cm)	m		m		m		m	
	L'axe de la zone de réception est dans le prolongement de l'axe de la piste d'élan	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau des 4 coins de chaque zone de réception doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

#### **4) SAUT TRIPLE SAUT**

	La règle	Piste N°A1		Piste N°A2		Piste N°B		Piste N°C	
La piste d'élan	La longueur (minimum 40m)	m		m		m		m	
	La largeur (comprise entre 1.21 et 1.23m)	m		m		m		m	
	Délimitée par 2 bandes blanches de 5cm	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
déclivité	Latérale est au maximum de 1/100	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Descendante globale dans le sens de la course ne doit pas dépasser 1/1000 dans les 40 derniers mètres	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

Les cotes de niveau de la piste d'élan pris tous les 10m à partir de la limite de la fosse de réception en sable et celles de toutes les planches d'appel doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

	La règle	Piste N°A1		Piste N°A2		Piste N°B		Piste N°C	
Planche d'appel	conforme	m		m		m		m	
	Distance entre la planche la plus éloignée et l'extrémité de la zone de réception (règle 21m)	m		m		m		m	
	Distance entre la planche et le début de la zone de réception (règle 9/11/13m) et bande de peinture ou planche à 7m)	m	m	m	m	m m	m	m m	m
Zone de réception	La largeur (pour une seule piste d'élan) règle 2,75 à 3m	m		m		m		m	
	L'axe de la zone de réception est dans le prolongement de l'axe de la piste d'élan	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

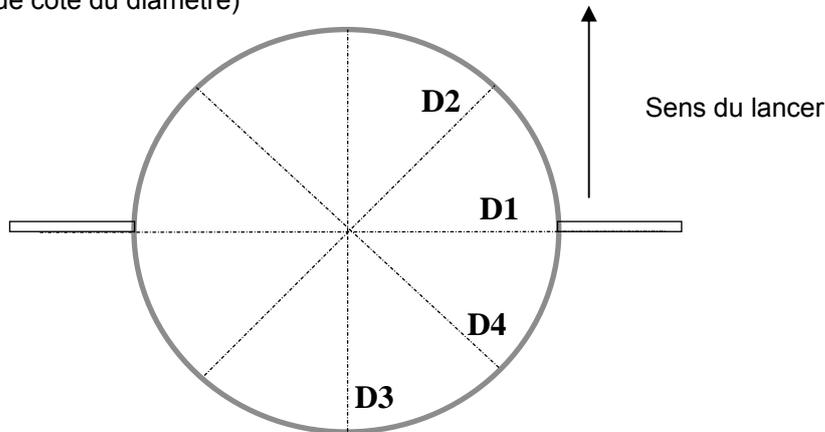
Les cotes de niveau des 4 coins de chaque zone de réception doivent être indiquées sur le plan de nivellement.

## C) L'AIRE DU LANCER DU POIDS

### Caractéristiques à mesurer et à indiquer pour chaque atelier

Position des diamètres à mesurer par cercle de chaque lancer

Profondeur = hauteur entre le niveau du cercle et le niveau supérieur de la bande métallique (à mesurer de chaque côté du diamètre)



### LANCER DU POIDS

		Règle	Cercle A		Cercle B		Cercle C		Cercle D	
Le cercle de lancer	Localisation du cercle (terrain d'Honneur ou Annexe)		H	A	H	A	H	A	H	A
	Les matériaux utilisés pour construire le cercle sont :									
	Le haut de la bande de fer délimitant le cercle est au même niveau que le sol extérieur		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Le diamètre du cercle est prolongé à l'extérieur par 2 bandes blanches (règle : longueur 0,75m, largeur 5cm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Cercle métallique : la jante métallique est peinte en blanc (règle, épaisseur 6mm)		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Règle :  Diamètre 2,130m / 2,140m  Profondeur  14mm / 26mm	D1	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D2	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D3	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	
	D4	diamètre	m		m		m		m	
		profondeur 1	mm		mm		mm		mm	
		profondeur 2	mm		mm		mm		mm	

	Règle	Cercle A		Cercle B		Cercle C		Cercle D		
Le secteur de chute	Nature du sol									
	Dispositif d'arrêt des poids conforme à la règle	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	
	L'inclinaison descendante globale dans le sens du lancer ne doit pas dépasser 1/1000	0-10m								
		0-15m								
		0-20m								
0-25m										

La pente doit être mesurée dans l'axe et sur les 2 bords du secteur. La pente reportée dans le tableau ci-dessus est la plus importante des trois mesures.

(Il faut faire précéder la valeur de la pente du signe + pour les pentes positives dans le sens du lancer et – pour les pentes négatives).

Tous les points de nivellement du centre du cercle et du secteur de chute doivent être indiqués sur le plan de nivellement.

<b>E) COMMENTAIRES</b>
------------------------

**Nous certifions que toutes les mesures et les informations figurant dans ce rapport sont exactes et sont le résultat de mesures effectuées sur le terrain.**

**Fait à**

**Le**

**Signature**

**FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME**  
33 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris Cedex 13

<b>LIGUE :</b>	<b>DEPARTEMENT :</b>	<b>COMMUNE :</b>
<b>Stade d'Athlétisme Couvert</b>		<b>DENOMINATION DU STADE :</b>
<b>PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES DE COMPETITION</b>		

classement fédéral du stade (actuel ou demandé)	rappel des critères de qualification minimums demandés				valeurs mesurées et/ou calculées	conformité oui / non
	Départemental	Régional	National	International		
<b>Eclairage moyen horizontal Eh.ave</b>						
Mise en service / à maintenir	250 / 200 lux	375 / 300 lux	sans TV 600 / 500 lux	625 / 500 lux si TV 1000 / 800lux *		
Valeur sur la ligne d'arrivée	minimum 1000lux					
Facteur d'uniformité						
Aires sportives à l'intérieur de la piste	>= 0,7					
Piste et aires sportives à l'extérieur	>= 0,6		>= 0,7			
Rapport mini / maxi	>= 0,5					
Gradiant linéaire maximal			= 5%	= 5%		
<b>Eclairage moyen vertical Ev.ave</b>						
Mise en service / à maintenir			avec TV 1250 / 1000 lux	avec TV 1750 / 1400 lux		
Facteur d'uniformité	>= 0,6					
Rapport mini / maxi	>= 0,4					
<b>Eclairage substitution</b>	souhaitable	souhaitable	souhaitable	nécessaire		
<b>Température des couleurs Tc</b>	> 40000 k					
<b>Indice rendu des couleurs Ra</b>	>= 65			= 80		
<b>Facteur GR (éblouissement)</b>			<=50	<=50		
* en respectant la valeur suivante : $0,5 \leq EH_{moy} / EV_{moy} \leq 2$ , la valeur $EV_{moy}$ étant imposée						
<b>PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES AIRES D'ENTRAINEMENT</b>						
<b>Eclairage moyen horizontal Eh.ave</b>						
Mise en service / à maintenir	250 / 200 lux					
<b>Facteur d'uniformité</b>	>= 0,5					
<b>Facteur GR (éblouissement)</b>	<=55					
<b>Facteur GR (éblouissement)</b>	> 20					
<b>Installation conforme pour un classement de niveau :</b>						

**Commune de**

**Stade**

**Stade d'Athlétisme Couvert :**

**VERIFICATION DU NIVEAU D'ECLAIREMENT HORIZONTAL**

**Stade de niveau :**

**Départemental, Régional, National, International**

joindre un plan de repérage des ponts de contrôle

N° du points	valeurs mesurées en lux	N° du point	valeurs mesurées en lux	N° du point	valeurs mesurées en lux
1		15		29	
2		16		30	
3		17		31	
4		18		32	
5		19		33	
6		20		34	
7		21		35	
8		22		36	
9		23		37	
10		24		38	
11		25		39	
12		26		40	
13		27		41	
14		28			

valeur moyenne		
valeur minimale	0	facteur uniformité
valeur maximale	0	rapport mini/maxi
<b>Valeur de l'éclairage sur la ligne d'arrivée (au centre de la piste) :</b>		

**Commune de**

**Stade**

**Stade d'Athlétisme Couvert :**

**VERIFICATION DU NIVEAU D'ECLAIREMENT VERTICAL**

**Stade de niveau :**

**Départemental, Régional, National, International**

joindre un plan de repérage des ponts de contrôle

N° du points	valeurs mesurées en lux	N° du point	valeurs mesurées en lux	N° du point	valeurs mesurées en lux
1		15		29	
2		16		30	
3		17		31	
4		18		32	
5		19		33	
6		20		34	
7		21		35	
8		22		36	
9		23		37	
10		24		38	
11		25		39	
12		26		40	
13		27		41	
14		28			

valeur moyenne		
valeur minimale	0	facteur uniformité
valeur maximale	0	rapport mini/maxi
<b>Valeur de l'éclairage sur la ligne d'arrivée (au centre de la piste) :</b>		

feuille de calcul sous excel

établir un document par "caméra" ou prendre la valeur la plus faible mesurée en chaque point